

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU
DANS LES COURS D'EAU DU BAS-RHIN POUR L'EXERCICE DE
L'ACTIVITÉ SAISONNIÈRE D'IRRIGATION 2024

**La Préfète de la Région Grand Est,
Préfète du Bas-Rhin**

- VU le Code Civil et notamment son article 644 ;
- VU le Code Rural, notamment ses livres I et II (nouveau) ;
- VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.171-6 à L.171-12, L.211-1, L.216-4, L.214-1 à L.214-8, R.181-16 et suivants, R.211-5, R.211-6, R.211-66 à R.211-70, R.214-1 et suivants ;
- Vu l'instruction du 14 décembre 2023 relative à la mise en oeuvre du décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 et du décret n° 2022-1078 du 29 juillet 2022 relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau
- VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 visées dans le tableau annexé à l'article R.214-1 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 février 1999 relatif à la lutte contre la bactérie *Ralstonia solanacearum* ;
- VU l'arrêté préfectoral du 21 février 2003 déclarant une partie de la Zorn contaminée par la bactérie *Ralstonia solanacearum* et réglementant les prélèvements d'eau dans la Zorn en vue de l'utilisation sur des parcelles cultivées ;
- VU l'arrêté cadre inter-départemental des préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en date du 08 juin 2023 relatif à la mise en place de principes communs de vigilance et de gestion des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de risque de pénurie dans les bassins versants du Rhin Supérieur ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2022/005 du Préfet Coordonnateur de Bassin Rhin-Meuse en date du 5 janvier 2022, relatif à l'orientation pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Rhin-Meuse ;
- VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2008 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau des nappes souterraines et superficielles sur une portion du territoire des communes de Batzendorf, Berstheim, Biblisheim, Dauendorf, Dieffenbach-les-Woerth, Durrenbach, Gunstett, Haguenau, Hochstett,

Kutzenhausen, Lampertsloch, Lobsann, Memmelshoffen, Merkwiller-Pechelbronn, Mitseldorf, Morsbronn-les-Bains, Oberdorf-Spachbach, Ohlungen, Preuschdorf, Reimerswiller, Retschwiller, Schwabwiller, Wintershouse et Woerth ;

- VU l'arrêté de la Préfète Coordonnatrice de Bassin en date 18 mars 2022 portant approbation du S.D.A.G.E. Rhin – Meuse qui prévoit en particulier, dans la disposition T4 - 01.5 – D1, que « tout prélèvement en eau de surface [...], quel qu'en soit l'usage faisant l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration au titre du Code de l'Environnement, ne peut être accordé que si l'étude d'incidence démontre que le nouveau prélèvement, voire la somme des prélèvements existants sur le cours d'eau en question [...] ne remet pas en cause le maintien au minimum du dixième du module, voire le débit biologique minimum dans le cours d'eau en question » ;
- VU le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) III - Nappe - Rhin approuvé par arrêté des Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en date du 1^{er} juin 2015 ;
- VU le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Giessen - Liepvrette approuvé par arrêté des Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en date du 13 avril 2016 ;
- VU la demande d'autorisation temporaire déposée par le Syndicat des Irrigants du Ried du Sud, dont le siège est au lieu-dit Blumbach 67750 SCHERWILLER, en vue d'obtenir l'autorisation temporaire pour le prélèvement d'eau en rivière à des fins d'irrigation, le 13 mars 2024 ;
- VU la demande de compléments de la DDT du Bas Rhin en date du 21 mai 2024 relatifs à la justification et/ou aux modifications des volumes demandés trop élevés par rapport aux besoins de cultures, adressée au Syndicat des Irrigants du Ried du Sud ;
- VU la réponse à la demande de compléments transmise par le Syndicat des Irrigants du Ried du Sud en date du 27 mai 2024 ;
- VU les avis des Bureaux des Commissions Locales de l'Eau des SAGE III-Nappe-Rhin et Giessen Liepvrette de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse consultés par la DDT le 28 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'en application des articles L.211-1 et suivants du Code de l'Environnement, la protection des eaux et la préservation des écosystèmes doivent être assurées ;

CONSIDÉRANT que l'article L.214-18 du Code de l'Environnement fixe un débit minimum à maintenir dans les cours d'eau,

CONSIDÉRANT que chaque installation de pompage dans un cours d'eau doit être équipée d'un compteur volumétrique, conformément à l'article 8 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 susvisé ;

CONSIDÉRANT que chaque bénéficiaire d'une autorisation de prélèvement est tenu de consigner sur un registre ou un cahier les éléments du suivi de l'exploitation de son installation, conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 susvisé ;

CONSIDÉRANT que chaque bénéficiaire d'une autorisation de prélèvement est tenu de garantir à tout moment une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en application des articles L.211-1 et suivants du Code de l'Environnement ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÈTE

1.TITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Bénéficiaires de l'autorisation

Les bénéficiaires de la présente autorisation temporaire de prélèvement sont les adhérents du Syndicat des Irrigants du Ried du Sud (SIRS) représentés par son président, dont les noms figurent dans la demande d'autorisation et sont listés en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 : Objet de l'autorisation

Les adhérents du Syndicat des Irrigants du Ried du Sud (SIRS) dont les noms figurent en annexe 1 du présent arrêté sont autorisés à prélever temporairement de l'eau dans les cours d'eau des **bassins versants de l'Andlau, Bruche-Mossig, Ehn, Giessen-Liepvrette, Ill, Landgraben, Lauter, Moder, Sarre, Sauer, Scheer, Seltzbach, Souffel, Rohrbach, Zorn et Erlenbach** sur les sites et dans les conditions de débit, de volume et périodes figurant dans la demande d'autorisation temporaire.

Article 3 : Conformité de l'exploitation et respect des procédures générales

Les bénéficiaires de la présente autorisation temporaire de prélèvement sont tenus de respecter les engagements et les valeurs annoncés dans la demande d'autorisation, notamment en ce qui concerne les lieux de prélèvements, les débits instantanés maximum et volumes annuels maximum prélevés, ainsi que le registre d'exploitation.

Toute utilisation de l'eau à d'autres fins que l'irrigation agricole ou l'abreuvement du bétail est exclue du champ d'application du présent arrêté.

Les bénéficiaires de la présente autorisation temporaire de prélèvement sont également tenus de respecter les règles de gestion (réduction des débits prélevés et/ou réduction du nombre de pompes autorisées dans un même groupe d'agriculteurs) mises en place pour certains cours d'eau en période normale, en période de vigilance, d'alerte et d'alerte renforcée, telles que définies dans la demande d'autorisation temporaire.

Tout autres activités ou travaux non prévus dans le dossier d'autorisation temporaire ne doivent en aucun cas dépasser les seuils de déclaration ou d'autorisation fixés par le code de l'environnement, et notamment son article R214-1. Le cas échéant, un dossier de déclaration ou d'autorisation environnementale sera requis, notamment en ce qui

concerne les rubriques 3.1.1.0, 3.1.2.0, relatives aux ouvrages en rivière et modifications physiques des cours d'eau.

La création à l'aide d'une pelle ou pioche tenue à la main d'une fosse carrée de dimensions maximales « 1 mètre de côtés » et « 50 cm de profondeur », est acceptée. Cette fosse pourra être régulièrement entretenue manuellement à l'aide d'une pioche ou d'une pelle.

En présence de fosses naturelles dans le lit du cours d'eau il est souhaitable de déplacer l'installation de pompage à leur niveau.

Article 4 : Domaine public fluvial

Les pompages effectués dans les eaux superficielles de l'Ill Domaniale, du Canal de la Bruche et du Canal du Rhône au Rhin devront être préalablement autorisés par le service gestionnaire correspondant (Région Grand Est, Conseil Départemental du Bas-Rhin et Voies Navigables de France) conformément aux dispositions d'une convention passée entre le pétitionnaire et le gestionnaire définissant les conditions d'occupation temporaire du domaine public aux fins de prélèvement d'eau.

Article 5 : Durée et validité de l'autorisation

Le présent arrêté est valable 6 mois à compter de sa notification.

Toute modification apportée aux ouvrages ou installations de prélèvement, à leur localisation, leur mode d'exploitation, aux caractéristiques principales du prélèvement lui-même (débit, volume, période), tout changement de type de moyen de mesure ou de mode d'évaluation de celui-ci, ainsi que tout autre changement des éléments du dossier initial d'autorisation temporaire doit être porté à la connaissance du préfet par le Syndicat des Irrigants du Ried du Sud (SIRS) avant sa réalisation. Le préfet appréciera le caractère notable ou substantiel de la modification souhaitée et des suites à donner.

Si, à quelque époque que ce soit, l'administration décidait dans un but d'intérêt général, notamment du point de vue de la lutte contre la pollution des eaux et leur régénération, dans le but de satisfaire ou de concilier les exigences mentionnées à l'article L.211.1 du Code de l'Environnement, de la salubrité publique, de la police et de la répartition des eaux, de modifier de manière temporaire ou définitive l'usage des avantages accordés par le présent arrêté, le permissionnaire ne pourrait prétendre à aucune indemnité.

2.TITRE II : DISPOSITIONS TECHNIQUES SPÉCIFIQUES

Article 6 : Conditions d'implantation des ouvrages et installations de prélèvement

6.1 Conditions d'implantation

Les ouvrages et installations de prélèvement, objet de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier d'autorisation temporaire sans préjudice des dispositions de la présente autorisation.

Aucun prélèvement autorisé par le présent arrêté ne se fait dans un cours d'eau à préserver prioritairement inscrit dans le SAGE III-Nappe-Rhin.

6.1.1 En périmètre de protection des captages d'eau potable

Plusieurs sites de pompage sont situés soit en périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable, soit en périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable.

Ces captages d'eau potable bénéficient d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique. Le pompage dans les cours d'eau en vue de l'irrigation n'est pas interdit par ces arrêtés préfectoraux. Cependant le Syndicat des Irrigants du Ried du Sud (SIRS) informera l'ensemble des exploitants intervenant sur les sites situés en périmètre de protection de la proximité et de la vulnérabilité des captages ainsi que des dispositions à respecter suivantes :

- stocker les citernes ou cuves mobiles de carburant éventuellement utilisées provisoirement durant les périodes de pompages, de carburants en dehors des périmètres de protection rapprochée et en tout état de cause sur des bacs de rétention adaptés ;
- récupérer les éventuels produits usés (vidange...) dans des fûts étanches et évacuer ceux-ci vers un centre spécialisé de traitement.
- mettre en œuvre toute autre disposition nécessaire visant à protéger la nappe d'eaux souterraines contre un risque de pollution.

Les exploitants agricoles concernés par cette situation sont tenus de respecter les précautions définies dans l'arrêté préfectoral de protection du captage d'eau potable.

Le Syndicat des Irrigants du Ried du Sud (SIRS), le propriétaire et/ou l'exploitant sont tenus d'informer sans délai le préfet, la collectivité concernée et l'Agence Régionale de Santé, de tout fait accidentel, susceptible de porter atteinte à la qualité des eaux captées au droit des forages d'eau potable.

6.1.2 En zone potentiellement polluée

Certains prélèvements sont situés dans une zone potentiellement polluée, relative à l'ancienne exploitation minière d'hydrocarbures et à la décharge souterraine de Merkwiller-Pechelbronn, faisant l'objet de restrictions d'usage de l'eau destinée à la consommation humaine.

Les bénéficiaires de la présente autorisation temporaire de prélèvement concernés par cette situation sont tenus de respecter les dispositions fixées par l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2008.

6.1.3 En zone potentiellement contaminée par *Ralstonia solanacearum*

Les bénéficiaires de la présente autorisation temporaire de prélèvement s'engagent au respect des dispositions prévues par l'arrêté du 11 février 1999 relatif à la lutte contre *Ralstonia solanacearum* ainsi que par l'arrêté préfectoral du 21 février 2003 qui déclare une partie de la Zorn contaminée par *Ralstonia solanacearum* et réglemente les prélèvements d'eau dans la Zorn en vue de l'utilisation sur des parcelles cultivées. Le Syndicat des Irrigants du Ried du Sud (SIRS) informera l'ensemble des exploitants intervenant sur les secteurs concernés par l'arrêté préfectoral du 21 février 2003 des dispositions à respecter, notamment les dispositions de son article 3 relatives à l'information de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Service Régional de l'Alimentation (SRAL).

Si la bactérie *Ralstonia solanacearum* est détectée, le Syndicat des Irrigants du Ried du Sud (SIRS) informera sans délai ses adhérents de l'obligation de cesser tout prélèvement destiné à l'irrigation des parcelles afin de prévenir sa propagation et de la combattre en vue de son éradication.

Le bassin de la Zorn fera l'objet d'une vigilance toute particulière, la présence de cette bactérie ayant déjà été constatée.

6.2 Poste de pompage

Les postes de prélèvement pourront être fixes ou mobiles et devront respecter les prescriptions suivantes :

- Poste fixe : est considérée comme une installation fixe toute installation destinée à demeurer en un point fixe du cours d'eau ; dans ce cas, l'installation doit se situer à l'écart du lit mineur, hors d'atteinte des hautes eaux, de manière à ne pas entraver le passage le long du cours d'eau.
- Poste mobile : est considérée comme installation mobile toute installation légère que l'exploitant peut être conduit à déplacer sur un tronçon donné du cours d'eau. Dans ce cas, après déplacement du matériel de prélèvement, il ne doit rien rester dans le lit qui fasse obstacle à l'écoulement des eaux, ni au passage pour l'entretien.

6.3 Dispositif de prélèvement

Le prélèvement s'effectuera par une simple crête de pompe disposée dans le courant vif du cours d'eau. Le dispositif ne doit pas faire obstacle à l'écoulement, doit pouvoir s'effacer à la première montée des eaux et ne doit pas altérer l'équilibre des berges, du lit et du milieu.

Les prises d'eau ne doivent pas constituer de barrage dans la rivière.

6.4 Interconnexion avec le réseau de distribution d'eau publique

Il ne doit pas y avoir d'interconnexion entre l'installation de prélèvement d'eau et le réseau de distribution d'eau publique.

6.5 Respect du débit minimal

Un débit minimal garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux doit être laissé en permanence dans le cours d'eau. Ce débit minimal est au moins égal au dixième du module du cours d'eau ou au débit entrant si celui-ci est inférieur. Ce débit réservé est précisé dans la demande d'autorisation temporaire pour chaque point de prélèvement quand il est connu. Pour la rivière Souffel, ce débit minimal est fixé au QMNA5.

À tout moment, tout débit dans le cours d'eau inférieur au débit minimum impose un arrêt des prélèvements, indépendamment des dispositions du présent arrêté.

6.6 Prescriptions particulières à la pratique de l'irrigation

La pratique de l'irrigation sera conduite de façon à mobiliser le moins possible la ressource, en favorisant notamment l'irrigation nocturne et en s'appuyant le cas échéant sur la méthode du bilan hydrique pour déterminer les besoins des cultures.

Les irrigants s'engagent à respecter l'interdiction de stockage du matériel d'irrigation sur le domaine public routier ainsi que l'interdiction d'arroser la voirie (réglage adapté de leurs matériels).

Article 7 : Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement

7.1 Exploitation

Les bénéficiaires de la présente autorisation temporaire de prélèvement prennent toutes les dispositions nécessaires, notamment l'installation de bacs de rétention ou d'abris étanches, en vue de prévenir tout risque de pollution des eaux par les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, en particulier les fluides de fonctionnement du moteur thermique fournissant l'énergie nécessaire au pompage, s'il y a lieu.

Les bénéficiaires de la présente autorisation temporaire de prélèvement sont tenus de surveiller les points de prélèvement et d'entretenir le matériel de manière à garantir la protection de la ressource en eau.

Tout incident ou accident ayant porté ou susceptible de porter atteinte à la qualité des eaux ou à leur gestion quantitative ainsi que les premières mesures prises pour y remédier sont portés à la connaissance du préfet sans délai.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, les bénéficiaires de la présente autorisation temporaire de prélèvement doivent prendre ou faire prendre toutes les mesures utiles d'une part pour mettre fin à la cause de l'incident ou l'accident portant atteinte au milieu aquatique, d'autre part pour évaluer leurs conséquences et y remédier.

7.2 Débit et volume maximum prélevés

Les débits instantanés et les volumes annuels maximums prélevés pour chaque cours d'eau du bassin versant ne doivent en aucun cas être supérieurs aux valeurs mentionnées au dossier d'autorisation.

Le débit instantané prélevé doit permettre le respect en permanence du débit minimal mentionné à l'article 6.5 ci-dessus.

7.3 Restriction des prélèvements

Les « règles de gestion en situation normale », « règles de gestion en situation de vigilance », « règles de gestion en situation d'alerte » et « règles de gestion en situation d'alerte renforcée » fixées dans la demande d'autorisation temporaire et présentées en annexe 1, indiquent les tours d'eau (restriction du nombre de pompes par groupes d'agriculteurs) et les obligations de réduction des débits qui devront être respectées en régime normal et en cas de situation d'étiage (vigilance, alerte, alerte renforcée).

Si l'incidence des prélèvements effectués sur un segment de cours d'eau est jugée notable, des restrictions supplémentaires sur les volumes et débits prélevés seront mises en œuvre, indépendamment du niveau d'alerte et de la situation hydrologique, afin de répartir dans le temps les quantités prélevées et de respecter les débits réservés.

Les passages aux seuils de vigilance, d'alerte, d'alerte renforcée et de crise sont pris par arrêté préfectoral (<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Gestion-de-la-secheresse/Arretes-secheresse-en-vigueur2/Secheresse-arrete-portant-limitation-provisoire-de-certains-usages-de-l-eau-dans-le-Bas-Rhin>) sur la base des bulletins hebdomadaires de suivi d'étiage publiés par la DREAL Grand Est (<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/bulletin-de-suivi-d-etiage-grand-est-a16960.html>)

L'information du classement des différents bassins hydrographiques sera communiquée par messagerie électronique par les services de l'État à la Chambre d'Agriculture et au Syndicat des Irrigants du Ried du Sud, qui communiqueront l'information à leurs adhérents.

Les tours d'eau et limitations prévus au dossier d'autorisation temporaire devront être appliqués à 16 heures, le troisième jour ouvré suivant l'envoi de ce message électronique.

En cas de situation de crise, le préfet peut, sans que les bénéficiaires de l'autorisation puissent s'y opposer ou solliciter une quelconque indemnité, réduire ou suspendre temporairement le prélèvement dans le cadre des mesures prises au titre des articles R.211-66 à R.211-70 du Code de l'Environnement.

7.4 Utilisation de l'eau

Les ouvrages et installation de prélèvement doivent être conçus de façon à éviter le gaspillage d'eau. À ce titre, le bénéficiaire prend des dispositions pour limiter les pertes des ouvrages de dérivation, des réseaux et installations alimentés par le prélèvement dont il a la charge.

Article 8 : Conditions de suivi et surveillance des prélèvements

8.1 Dispositions générales

Le présent arrêté devra pouvoir être présenté sur toute réquisition des agents chargés du contrôle.

8.2 Moyens de mesure ou d'évaluation

Conformément à l'article L.214-8 du Code de l'Environnement, chaque installation de prélèvement doit être équipée d'un compteur volumétrique étalonné ;

Les compteurs volumétriques équipés d'un système de remise à zéro sont interdits. Ce compteur sera installé à une distance maximale de 5 mètres de la pompe.

Dans le cas particulier où le prélèvement et l'irrigation se font via une tonne à lisier et où la pose d'un compteur volumétrique apparaît non adaptée, le bénéficiaire est autorisé à recueillir uniquement et enregistrer le volume cumulé de ses prélèvements sur un registre de suivi de prélèvements en cours d'eau (Annexe 2).

8.3 Entretien et contrôle des moyens de mesure

Les bénéficiaires de la présente autorisation temporaire de prélèvement sont tenus d'assurer la pose et le fonctionnement des moyens de mesure et d'évaluation du volume prélevé. Ils doivent les entretenir régulièrement, les contrôler, et si nécessaire les remplacer, de façon à fournir en permanence une information fiable.

8.4 Recueil et enregistrement des données

Les bénéficiaires de la présente autorisation temporaire de prélèvement consignent sur un **registre ou un cahier les éléments de suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement ci-après :**

- **date et relevé de l'index du compteur volumétrique en début de saison**
- **date et relevé de l'index du compteur volumétrique avant et après chaque opération de prélèvement;**
- **date et relevé de l'index du compteur volumétrique à la fin de la campagne de prélèvement ;**
- **débit nominal de la pompe (ou des pompes) ;**
- **volume total prélevé pendant la campagne de prélèvement ;**
- **incidents survenus dans l'exploitation et selon le cas dans la mesure des volumes prélevés ou le suivi des grandeurs caractéristiques ;**
- **entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesure ou d'évaluation.**

Le registre utilisé est obligatoirement celui élaboré par la chambre d'agriculture et joint au présent arrêté en annexe 2. Il sera renseigné quotidiennement et lors de chaque prélèvement.

Ce cahier est tenu à la disposition des agents du contrôle, les **données** qu'il contient doivent être conservées 3 années par le bénéficiaire. Tout bénéficiaire de la présente autorisation temporaire de prélèvement qui ne présentera pas aux agents chargés du contrôle les données susvisées pourra faire l'objet d'un retrait de l'autorisation sans préjudice d'éventuelles poursuites pénales.

8.5 Informations à fournir à la fin de la campagne d'irrigation

Les bénéficiaires de la présente autorisation temporaire de prélèvement, par l'intermédiaire du Syndicat des Irrigants du Ried du Sud (SIRS), communiquent le registre ou cahier visé à l'article 8.4 au préfet dans les deux mois suivant la fin de la campagne de prélèvement.

Article 9 : Conditions d'arrêt d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement

9.1 Arrêt temporaire du prélèvement

En dehors des périodes d'exploitation et en cas de délaissement provisoire, les installations et ouvrages de prélèvement sont soigneusement fermés ou mis hors service. Les carburants nécessaires au pompage et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux sont évacués du site ou stockés dans un local étanche.

9.2 Arrêt définitif du prélèvement

En cas de cessation définitive des prélèvements, le bénéficiaire en informe le préfet au plus tard dans le mois suivant la décision définitive.

Dans ce cas, tous les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, les pompes et leurs accessoires sont définitivement évacués du site de prélèvement.

Les travaux prévus pour la remise en état des lieux sont portés à la connaissance du préfet un mois avant leur démarrage. Ces travaux sont réalisés dans le respect des éléments mentionnés à l'article L.211-1 du Code de l'Environnement.

3.TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 10 : Accès aux installations

L'exploitant ou le propriétaire de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement est tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle dans les conditions prévues aux articles L.171-1 et L172-5 du Code de l'Environnement.

Article 11 : Prescriptions complémentaires

Des prescriptions complémentaires peuvent être imposées, par arrêté préfectoral, pour garantir les principes posés dans l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, notamment lorsque la protection du milieu le requiert.

Article 12 : Responsabilité

En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité des bénéficiaires de la présente autorisation temporaire de prélèvement sera personnellement engagée.

Article 13 : Réserve du droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 14 : Délais et voies de recours

I - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix 67000 Strasbourg), en application de l'article R181-50 du code de l'environnement :

1° par les bénéficiaires dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ;

2° par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le projet présente pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :

a) son affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° du R.181-44 ;

b) sa publication sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier son recours à l'auteur de la décision et au bénéficiaire de la décision.

II- La présente autorisation peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés au point I. Le bénéficiaire de l'autorisation et l'auteur de la décision sont tenus informés d'un tel recours.

III- Sans préjudice des délais et voies de recours mentionnés au I et II, les tiers peuvent déposer une réclamation auprès de l'autorité administrative compétente, à compter de la mise en service du projet, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans la présente autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L 181-3 du code de l'environnement.

L'autorité compétente dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre de manière motivée. A défaut, la réponse est réputée négative. Si elle estime que la réclamation est fondée, l'autorité compétente fixe des prescriptions complémentaires dans les formes prévues à l'article R.181-45 du code de l'environnement.

En cas de rejet implicite ou explicite, les intéressés disposent d'un délai de deux mois pour se pourvoir contre cette décision.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr. Cette voie de saisie est obligatoire pour les avocats, les personnes morales de droit public autres que les communes de moins de 3500 habitants et les organismes de droit privé chargés de la gestion permanente d'un service public.

Article 15 : Publication et information des tiers

En application de l'article R.181-44 du Code de l'Environnement :

- la présente décision sera mise à la disposition du public pour information sur le site Internet de la préfecture du Bas-Rhin pendant une durée d'au moins un mois ;
- une copie de la présente autorisation est déposée dans toutes les mairies concernées ;
- une copie de la présente autorisation est transmise aux Commissions Locales de l'Eau des SAGE Ill-Nappe-Rhin et Giessen-Lièpvrette,
- un extrait de la présente autorisation sera affichée en mairie de SCHERWILLER (siège du syndicat pétitionnaire) ainsi que dans chaque mairie concernée par un prélèvement (Annexe 3) pendant une durée minimale d'un mois. Cette formalité sera justifiée par un certificat d'affichage du maire concerné.

Article 16 : Exécution

le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,
les Maires des communes concernées,
le Président du Syndicat des Irrigants du Ried du Sud,
le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin,
le Chef de Service de l'Office Français de la Biodiversité, unité départementale du Bas-Rhin,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

STRASBOURG, le ~ 2 JUIL. 2024

La Préfète,



Josiane CHEVALIER

- Annexe 1:**
- Liste des adhérents au Syndicat des irrigants du Ried du Sud (SIRS) dont les noms figurent dans la demande d'autorisation en date du 13 mars 2024
 - Règles de gestions des prélèvements selon le niveau de gravité de l'étiage fixé par l'arrêté sécheresse

Bassin-versant	Tronçon	Nom exploitation	Sous-secteur	Nombre de points irrigués	Type de culture irriguée	Détail	Matière	Surface irriguée	Nombre de cours d'eau irrigués	Méthode de culture irriguée	Début de la campagne	Fin de la campagne	Volume déversé
AN02	EARLORBER			978	cultures spéciales	betteraves à sucre	entraîneur	3	3	40	65 avril	15 juil.	3000
AN02	SCIA D'ANDAU STOTZHEIM		l'Andau et l'Ill du confluent de l'Andau au confluent de l'Éhn	1472	maraîchage	mure	autre	0,1	7	5	20 Mai	septembre	350
AN03	MULLER JOSEANE		l'Andau et l'Ill du confluent de l'Andau au confluent de l'Éhn	1350	cultures spéciales	SOJA	entraîneur	2,08	2	25	30 Mai	septembre	1040
AN04	MULLER ERIC		l'Andau et l'Ill du confluent de l'Andau au confluent de l'Éhn	1264	cultures spéciales	SOJA	entraîneur	1,03	4	40	65 avril	septembre	1640
AN05	MULLER GEDRIC		l'Andau et l'Ill du confluent de l'Andau au confluent de l'Éhn	1349	pratiquants	SOJA	entraîneur	2,66	4	40	65 avril	septembre	4200
AN05	MULLER JOSEANE		l'Andau et l'Ill du confluent de l'Andau au confluent de l'Éhn	1094	maraîchage	légumes	érosion	0,35	20	5	20 Juin	septembre	1160
AN05	ROSFELDER MARIUS		l'Andau et l'Ill du confluent de l'Andau au confluent de l'Éhn	1083	maraîchage	légumes	érosion	0,04	12	8	5 avril	octobre	240
AN05	ROSFELDER MARIUS		l'Andau et l'Ill du confluent de l'Andau au confluent de l'Éhn	1053	maraîchage	légumes	érosion	0,15	15	7	5 avril	octobre	150
AN05	ROSFELDER MARIUS		l'Andau et l'Ill du confluent de l'Andau au confluent de l'Éhn	1232	maraîchage	légumes	érosion	0,25	8	15	5 avril	octobre	300
AN05	ROSFELDER MARIUS		l'Andau et l'Ill du confluent de l'Andau au confluent de l'Éhn	1233	maraîchage	légumes	érosion	0,25	6	24	10 avril	octobre	210
AN05	DREYER CHRISTIAN		La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Moselle	998	autre	rhubarbe	tonne à eau	0,3	2	2	9 Mai	juillet	12
BM01	DREYER CHRISTIAN		La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Moselle	999	arboriculture	récidives	tonne à eau	0,2	2	2	9 Mai	juillet	8
BM01	DREYER CHRISTIAN		La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Moselle	1000	arboriculture	Myrtilles	tonne à eau	0,4	3	2	9 Juin	août	20
BM01	DREYER CHRISTIAN		La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Moselle	1001	arboriculture	Pruniers	tonne à eau	3	2	2	9 Juin	septembre	80
BM01	DREYER CHRISTIAN		La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Moselle	1015	arboriculture	sureches	tonne à eau	0,2	2	2	9 Juin	septembre	8
BM02	DREYER CHRISTIAN		La Moselotte à l'aval du confluent du Sommerau	1138	arboriculture	Myrtilles	tonne à eau	0,6	3	2	9 Juin	d'août	36
BM02	DREYER CHRISTIAN		La Moselle à l'amont du confluent du Sommerau	1143	arboriculture	Prunus	tonne à eau	1,2	7	2	9 Juin	septembre	160
BM03	DREYER CHRISTIAN		La Moselle à l'aval du confluent du Sartzbach	1153	arboriculture	cerisiers	tonne à eau	0,5	3	2	9 Mai	juillet	30
BM03	DREYER CHRISTIAN		La Moselle à l'aval du confluent du Sartzbach	1154	arboriculture	cerises,mirabelles	tonne à eau	0,6	6	2	9 Juin	septembre	72
BM03	SONN CHRISTIAN		La Moselle à l'aval du confluent du Sartzbach	1178	arboriculture	cerises,mirabelles	tonne à eau	0,4	5	2	25 Mai	juillet	40
BM04	CUIRA DE KIRCHHEIM ET ENVIRONS		La Moselle à la sortie du Kornthal (point de la R0942 à Wanzen)	966	pratiquants	maïs	entraîneur	4,6	4	30	75 Juin	septembre	57600
BM05	EARL DE LA FONTAINE		La Moselle à la sortie du Kornthal (point de la R0942 à Wanzen)	1235	arboriculture	pommiers	tonne à eau	1	10	2	5 Mai	octobre	2000
BM05	EARL DE LA FONTAINE		Le Kœsch à l'aval du confluent du Kornthal (point de la R0942 à Wanzen)	1235	arboriculture	Myrtilles	tonne à eau	1	10	1	5 Mai	octobre	1000
BM07	SCIA D'ANDAU		Le Kœsch à Westerhoff	397	arboriculture	sucrache	tonne à eau	0,2	5	2	25 Juillet	août	20
BM07	EARL LES VERGERS HUFCHINGHT		Le Kœsch à Westerhoff	944	arboriculture	pommes et pommes	érosion	3	6	2	30 Juin	septembre	3600
BM07	MUTZIG EAN LUC		Le Kœsch à Westerhoff	1206	maraîchage	leumines	tonne à eau	1,5	20	5	3 mars	d'août	1500
BM07	EARL DE LA FONTAINE		Le Kœsch à Westerhoff	1236	arboriculture	mirabelles	érosion à droite	2	5	20	15 Juillet	septembre	1000
BM07	EARL DE LA FONTAINE		Le Kœsch à Westerhoff	1237	arboriculture	cerisiers éums	tonne à eau	1	30	2	12 avr.	octobre	600
BM07	SCIA D'ANDAU		Le Kœsch à Westerhoff	2311	arboriculture	Pommiers	tonne à eau	1,75	10	10	5 Juin	septembre	1750
BM07	ROTIGEBER		Le Kœsch à Westerhoff	2312	arboriculture	Poiriers	tonne à eau	1,75	10	10	5 Juin	septembre	1750
BM07	SCIA VIGNES ET VERGERS		Le Kœsch à Westerhoff	2315	arboriculture	Poissonnières	érosion à droite	1	150	1	3 Juin	septembre	3000
BM07	ROTIGEBER		Le Kœsch à Westerhoff	2357	maraîchage	rhubarbe	érosion	0,3	10	20	30 mars	septembre	6000
BM07	EARL REUZ ROULAND		Le Kœsch à Westerhoff	1271	maraîchage	Quetchers	érosion à droite	3	2	2	12 Mai	septembre	1100
BM07	EARL DE LA FONTAINE		Le Kœsch à Westerhoff	1273	arboriculture	grumes	érosion à droite	3	2	2	12 Mai	septembre	1100
BM07	EARL EICHLER		Le Kœsch à Westerhoff	1330	arboriculture	Bromilles	tonne à eau	0,8	10	3	5 Juin	septembre	2400
BM07	SCIA VIGNES ET VERGERS		Le Kœsch à l'aval de la confluence du Frankenthal	1339	maraîchage	érosion	érosion	0,2	1	150	12 avr.	septembre	3000
BM09	FENG HEVYE		Le Frankenthal	1371	maraîchage	legumes divers	érosion à droite	0,5	40	4	29 avr.	novembre	16000
BM09	EARL GALA		Le Frankenthal	1373	maraîchage	legumes divers	érosion	0,5	40	4	15 avr.	septembre	16000
BM09	EARL GALA		Le Frankenthal	1553	maraîchage	épinards	érosion	0,5	30	4	6 mars	septembre	2400
BM09	SOMMEN FREDERIC		Le Kœsch à l'aval de la confluence du Frankenthal	1058	maraîchage	épinards de terre	tonne à eau	0,2	30	7	25 Mai	octobre	2100
BM11	EARL HAAS DE LA BLECHE		Le Canal de la Bouche à l'amont du Muselbach	1058	autre	épinards	érosion	0,5	60	7	25 Mai	octobre	2100

Modèle:	G04	EARL GASPERNEMENT	Le canal du Mueistbach à l'about de Chatealets	1222 printemps	céréales de printemps	mai	printemps	26	5	30	01 avril	
Modèle:	G05	EARL HERTH PAUL	L'Aubach à l'about de Scherwiller	1665 arboriculture	Cariées	printemps	5.2	7	30	22 mars	juillet	6720
Modèle:	G06	EARLBORBER	L'Aubach à l'about de Scherwiller	1042 culture hiver	échalier	échalier	4	4	35	70 avril	janvier	5600
Modèle:	G07	FREV JEAN-LUC	Le Hochwesel à Ebersheim	3105 printemps	céréales de printemps	échalier	3	3	30	75 juin	aout	2700
Modèle:	I01	MULLER CEDRIC	L'W à laval du confluent du Muehlgraben	1207 MAIS GRAIN	grimpeuse	échalier	4.52	4	40	70 avril	septembre	7232
Modèle:	I02	SCEA KRETT ET FILS	L'W à laval du confluent du Muehlgraben	1332 maïs grain	printemps	souchiers	1.2	5	35	65 juillet	septembre	2100
Modèle:	I02	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'W à l'about du canal de décharge de l'W	902 betteraves	autre	échalier	4.58	6	30	60 juin	aout	8244
Modèle:	I02	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'W à l'about du canal de décharge de l'W	1124 maïs	printemps	échalier	2	4	30	60 juin	aout	2100
Modèle:	I02	SCEA KRETT ET FILS	L'W à l'about du canal de décharge de l'W	1333 Choux	printemps	échalier	2.4	6	35	75 Mai	septembre	5046
Modèle:	I03	EARL RIEBEL	L'W à laval du canal de décharge de l'W	1096 Blé	printemps	échalier	2.36	3	30	80 juillet	aout	2124
Modèle:	I03	EARL RIEBEL	L'W à l'about du canal de décharge de l'W	1099 Céleri	printemps	échalier	1.93	3	30	80 juillet	septembre	927
Modèle:	I03	EARL RIEBEL	L'W à l'about du canal de décharge de l'W	1291 surtères	printemps	échalier	1.94	3	30	80 juillet	aout	1746
Modèle:	I03	FENDER FLORENT	L'W à laval du canal de décharge de l'W	1672 Maïs	échalier	échalier	0.9	4	30	70 juin	aout	1010
Modèle:	I03	FENDER FLORENT	L'W à l'about à Wissensboute	1675 arboriculture	échalier	échalier	6	6	30	40 mars	octobre	7226
Modèle:	I03	FENDER FLORENT	L'W à l'about à Wissensboute	1051 printemps	céréales de printemps	échalier	17	5	25	50 Mai	octobre	21256
Modèle:	I03	VORGIER NECTAR	Ruisseau du Heimbach (Mittelbach)	918 cultures pérennes	diversifiée	échalier	0.5	20	20	75 avril	septembre	10000
Modèle:	I03	EARL PERME WAECHTER	La Souffelbach à Oberouettbach	918 cultures pérennes	échalier	échalier	1.8	20	30	75 avril	octobre	10000
Modèle:	I04	EARL PERME WAECHTER	La Modier à l'about du confluent du Wapbach et Zieben	2002 printemps	céréales de printemps	échalier	2	10	30	75 avril	octobre	6000
Modèle:	I04	EARL PERME WAECHTER	La Modier à l'about des confluents du Wapbach et Zieben	997 printemps	échalier	échalier	1.2	10	30	75 avril	septembre	9600
Modèle:	I04	EARL PERME WAECHTER	La Modier à l'about du confluent du Wapbach et Zieben	9165 cultures pérennes	échalier	échalier	0.7	20	30	75 avril	octobre	4200
Modèle:	I04	EARL PERME WAECHTER	La Modier à l'about du confluent du Wapbach et Zieben	929 cultures pérennes	échalier	échalier	1.2	10	30	75 avril	octobre	3600
Modèle:	I04	EARL PERME WAECHTER	La Modier à l'about du confluent du Wapbach et Zieben	9165 printemps	céréales de printemps	échalier	0.7	10	30	75 avril	septembre	2400
Modèle:	I04	MESS JEAN MARIE	La Modier à l'about du confluent du Wapbach et Zieben	875 maraîchage	légumes de terre et légumes bio	échalier	0.4	1	3	5 Mai	juillet	32
Modèle:	I04	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Modier à l'about du confluent du Wapbach et Zieben	1055 printemps	cultures spéciales	échalier	3.5	10	25	75 mars	octobre	8750
Modèle:	I04	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Modier à l'about du confluent du Wapbach et Zieben	976 culture hiver	légumes bio	échalier	6	6	20	75 avril	septembre	4600
Modèle:	I04	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Modier à l'about du confluent du Wapbach et Zieben	1663 printemps	céréales de printemps	échalier	2	10	22	75 mars	octobre	6400
Modèle:	I05	EARL CARBENER	Le Wissachbachen à confluent de la Modier	903 printemps	coupe	échalier	6	5	30	90 mai	aout	9000
Modèle:	I05	DAUS MARIE REINE	la Modier à l'about du confluent du Rothbach (limites des zones A à Z)	1202 maraîchage	coupe	échalier	5.16	7	20	90 Mai	aout	7132
Modèle:	I05	EARL CARBENER	la Modier à l'about du confluent du Rothbach (limites des zones A à Z)	1663 maraîchage	coupe	échalier	5	7	30	90 Mai	aout	10500
Modèle:	I06	EARL DU JARDIN TROG	la Modier à l'about du confluent du Rothbach (limites des zones A à Z)	908 printemps	coupe	échalier	5.03	6	30	60 juin	septembre	16234
Modèle:	I06	EARL DU JARDIN TROG	la Modier à l'about du confluent du Rothbach (limites des zones A à Z)	1045 maraîchage	coupe	échalier	5.09	6	30	60 juin	septembre	9112
Modèle:	I06	GAEK DE LA MODIER	la Modier à l'about du confluent du Rothbach (limites des zones A à Z)	3222 printemps	coupe	échalier	25.81	6	30	80 avril	septembre	46458
Modèle:	I06	GAEK DE LA MODIER	la Modier à l'about du confluent du Rothbach (limites des zones A à Z)	1223 culture hiver	débûlé	échalier	24.05	2	30	80 mars	avril	8430
Modèle:	I06	GAEK DE LA MODIER	la Modier à l'about du confluent du Rothbach (limites des zones A à Z)	1083 culture hiver	Ore d'hiver	échalier	9.39	2	30	80 avril	mai	5614
Modèle:	I06	GAEK DE LA MODIER	la Modier à l'about du confluent du Rothbach (limites des zones A à Z)	1222 autre	Ore-Gross en débûlé	échalier	8.46	2	30	80 mars	avril	5076
Modèle:	I06	MESS JEAN MARIE	la Modier à l'about du confluent du Rothbach (limites des zones A à Z)	1097 maraîchage	Pommes de terre toutes à écu	échalier	0.4	15	5	5 Mai	juillet	440

Moder	M006	SASU GREINER FRÄS	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach. Sertie des zones A, B et C.	1252	maraîchage	Maraîchage	élevage	4	45	10	20 Mai	septembre	4500	
Moder	M006	SCÉA KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach. Sertie des zones A, B et C.	1336	grintemps	mais	épinards	24	6	35	60 juin	septembre	4.940	
Moder	M006	SCÉA KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach. Sertie des zones A, B et C.	936	céréales de printemps	mais	éenoisseur	11,7	6	35	60 juin	septembre	24570	
Moder	M006	SCÉA KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach. Sertie des zones A, B et C.	936	culture hivernale	mais	éenoisseur	12,6	3	35	60 avril	juin	31440	
Moder	M006	SCÉA KAUFFMANN	La Moder à l'amont du confluent du Rothbach. Sertie des zones A, B et C.	1335	cultures hivernales	mais	éenoisseur	10,2	3	35	80 avril	juin	10710	
Moder	M009	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weiergraben	981	grintemps	mais	éenoisseur	1,2	5	40	45 juin	avril	24000	
Moder	M009	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weiergraben	1042	cultures hivernales	bisé, épeautre	éenoisseur	0,1	2	40	45 avril	juin	6100	
Moder	M009	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weiergraben	1212	grintemps	mais	éenoisseur	16,7	5	40	62 juin	avril	31400	
Moder	M009	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weiergraben	1204	cultures hivernales	bisé	éenoisseur	12,2	2	40	68 avril	juin	9760	
Moder	M009	GRASSE UDRIATHAN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weiergraben.	2648	autre	chanvre, châtaigne	écoutte à graine	0,2	10	30	30 avril	septembre	600	
Moder	M009	GRASSE UDRIATHAN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weiergraben.	1160	maraîchage	carottes, navets, choux, pommees,	écoutte à graine	0,2	20	25	30 avril	octobre	10000	
Moder	M010	SCÉA KAUFFMANN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weiergraben.	1242	céréales de printemps	mais	épinards	0,62	6	35	60 juin	septembre	18101	
Moder	M010	LANDY OISNER	Le Rothbach conflue à l'aval du confluent du Weiergraben.	1355	ébourgeofure	graine de saumon	écoutte à graine	1	5	20	25	30 avril	octobre	10000
Moder	M011	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1028	grintemps	mais en graine	éenoisseur	3,2	5	25	50 juin	avril	1500	
Moder	M011	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1029	cultures hivernales	épinards	éenoisseur	1,2	3	25	50 avril	juin	900	
Moder	M011	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1036	prairies	permanentes	éenoisseur	4,6	3	25	50 juin	avril	3450	
Moder	M011	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1090	cultures hivernales	épinards	éenoisseur	3,4	2	25	70 juin	avril	1700	
Moder	M011	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1081	cultures hivernales	bisé	éenoisseur	3	1	25	70 juin	avril	1550	
Moder	M011	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	926	cultures hivernales	coïza	éenoisseur	6,2	1	25	70 juin	avril	1500	
Moder	M011	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1087	cultures hivernales	bisé	éenoisseur	3,15	1	25	70 juin	avril	250	
Moder	M011	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1191	cultures hivernales	bisé d'hiver	éenoisseur	5,5	1	25	70 juin	avril	875	
Moder	M011	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1156	cultures hivernales	bisé d'hiver	éenoisseur	1,5	3	30	75 avril	juillet	1550	
Moder	M011	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1156	cultures hivernales	bisé d'hiver	éenoisseur	5,3	5	30	75 avril	juillet	7545	
Moder	M011	EARL TRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1346	grintemps	mais grain	éenoisseur	5,71	7	30	75 Mai	avril	1191	
Moder	M011	GARD DES COLLINES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1092	grintemps	mais	éenoisseur	2,9	7	30	75 Mai	avril	45300	
Moder	M011	GASTHARTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval du confluent de la Zinsel du Nord	1042	céréales de printemps	mais	épinards	4	5	30	20 juin	avril	6000	
Moder	M011	GASTHARTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	972	grintemps	mais	éenoisseur	3	5	30	70 juin	avril	4500	
Moder	M011	KRAUTH FRANCIS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1360	grintemps	mais	épinards	1	10	30	50 Mai	septembre	30000	
Moder	M011	OTT SEERGE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	986	grintemps	mais grain	éenoisseur	1,9	10	30	60 juin	avril	5700	
Moder	M011	SASU GREINER FRÄS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	977	maraîchage	pommeau	épinards	0,2	45	9	6 Mai	septembre	210	
Moder	M011	SCÉA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1345	cultures hivernales	bisé	épinards	3	5	9	80 avril	juin	1310	
Moder	M011	SCÉA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1345	maraîchage	frises	épinards	2,5	45	9	90 juillet	septembre	10115	
Moder	M011	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	949	grintemps	courges	épinards	2,6	50	28	75 avril	septembre	500	
Moder	M011	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	1056	grintemps	carottes	épinards	3,5	50	30	90 mars	septembre	4500	
Moder	M012	EARL BELLE-VUE	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Fallsteinbach	1219	grintemps	mais	éenoisseur	1,9	5	30	60 juin	avril	15000	
Moder	M012	EARL CASSE GRAINS	La Zinsel du Nord à l'amont du confluent du Fallsteinbach	1062	grintemps	mais	éenoisseur	9	30	75 Mai	septembre	16200		
Moder	M012	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Fallsteinbach	1326	grintemps	carottes de	épinards	14,13	6	30	60 Mai	septembre	23434	
Moder	M012	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Fallsteinbach	1326	cultures hivernales	Orge Chêvre	épinards	18,44	2	30	60 Mai	septembre	11044	
Moder	M012	RUCH RIGIS	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Fallsteinbach	1250	autre	Roy-Gris en déroulé	épinards	14,13	2	30	60 mars	avril	8470	
Moder	M012	RUCH RIGIS	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Fallsteinbach	1010	autre	prêle	épinards	6	3	30	60 juin	avril	5400	
Moder	M012	RUCH RIGIS	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Fallsteinbach	1007	autre	prêle	épinards	4,5	3	30	60 juin	avril	4050	

Möder	M012	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'aval du confluent du Falsterboerbach	1013	autre	prairie	élevage	4	3	30	60	juin	septembre	3400
Möder	M012	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'aval du confluent du Falsterboerbach	1011	autre	prairie	élevage	2,5	3	30	60	juin	septembre	2500
Möder	M014	EAST FERME MURBRUCH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falsterboerbach	1024	autre	Prairies	élevage	2,5	3	30	60	juin	septembre	2350
Möder	M014	GAEC HORNAN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falsterboerbach	1033	culture hiver	PRÉ D'IVER	élevage	2,5	10	30	75	mai	octobre	75000
Möder	M014	GAEC HORNAN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falsterboerbach	1051	culture hiver	ORGE D'IVER	élevage	3,6	4	30	80	juin	septembre	2160
Möder	M014	GAEC HORNAN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falsterboerbach	1064	céréales de printemps	MAIS GRAIN	élevage	3,62	4	30	80	juin	septembre	4850
Möder	M014	GAEC HORNAN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falsterboerbach	1065	céréales de printemps	MAIS GRAIN	élevage	1,47	4	30	80	juin	septembre	6000
Möder	M014	GAEC HORNAN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falsterboerbach	1066	céréales de printemps	MAIS GRAIN	élevage	1	5	30	70	juin	septembre	1500
Möder	M015	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falsterboerbach	971	céréales de printemps	maïs	élevage	2	5	30	70	juin	septembre	3000
Möder	M015	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Möder à l'aval du confluent avec la Zinsel du nord	1045	cultures spéciales	TOURNOIS	élevage	3,6	3	30	70	juin	septembre	3240
Möder	M015	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Möder à l'aval du confluent avec la Zinsel du nord	1064	céréales de printemps	courge	élevage	5	5	30	90	mai	septembre	7500
Möder	M016	EARL CARBIENER	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachet	960	céréales de printemps	marécage	élevage	10	4	25	49	mai	septembre	10000
Möder	M016	EARL FUCHS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachet	1346	céréales de printemps	maïs	élevage	5	6	25	50	mai	septembre	5000
Möder	M016	EARL FUCHS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachet	1347	cultures spéciales	courges/potées	élevage							
Möder	M016	EARL OHMANN	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachet	973	cultures spéciales	pommes de terre	élevage	9	4	15	40	mai	septembre	5400
Möder	M016	EARL OHMANN	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachet	1062	cultures printemps	rhubarbe	élevage	0,4	2	25	49	mai	septembre	400
Möder	M016	KNAUTH FRANCIS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachet	1277	céréales de printemps	Maïs, pomme de terre, Soja	élevage	7,9	5	20	50	mai	septembre	7800
Möder	M016	KNAUTH FRANCIS	Le Lomgraben en amont des confluents du Sommerbachet	1278	cultures spéciales	Champignons	élevage	0,5	10	30	50	avril	octobre	1500
Möder	M016	SANDER SCEA	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachet	1397	céréales de printemps	Betteraves sucrières	élevage	13,5	6	25	50	mai	septembre	20000
Möder	M017	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Möder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben	975	céréales de printemps	maïs	élevage	2,7	5	30	69	juin	septembre	2550
Möder	M017	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Möder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben	911	cultures de printemps	maïs	élevage	5	5	30	70	avril	juillet	7500
Möder	M017	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Möder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben	1247	cultures de printemps	maïs	élevage	1,5	5	30	70	juin	septembre	2250
Möder	M018	EARL KRUGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du chêne voie sur l'etang près du Rothbach	1040	cultures printemps	asperges	élevage	1,7	5	30	70	juin	septembre	10500
Möder	M018	EARL KRUGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du chêne voie sur l'etang près du Rothbach	1221	céréales de printemps	épinards	élevage	4	25	15	70	avril	septembre	15000
Möder	M018	EARL KRUGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du chêne voie sur l'etang près du Rothbach	1220	cultures printemps	frânes	élevage	5	6	20	70	juin	septembre	6000
Saale	S401	GAEC DU LANGFELD	La Saale à l'aval du confluent du Flech	1079	cultures printemps	prairie	élevage	2,5	3	30	60	juin	septembre	2250
Saale	S401	GAEC DU LANGFELD	La Saale à l'aval du confluent du Flech	1080	cultures printemps	Prairie naturelle	élevage	3	3	30	60	juin	septembre	2700
Saale	S401	GAEC DU LANGFELD	La Saale à l'aval du confluent du Flech	1078	silviculture	Prairie temporaire	élevage	3,5	3	30	60	juin	septembre	3150
Saale	S402	GAEC DE LA SABRE	La Saale à l'aval du confluent du Metzschigeboden	1135	céréales de printemps	Prairie	élevage	20	5	40	65	avril	septembre	20000
Saale	S403	GAEC DE LA SABRE	La Saale à l'aval du confluent du Naabach (milieu des stades A 907)	1161	céréales de printemps	maïs	élevage	63	5	40	65	avril	septembre	126000
Saale	S404	SCHA DU STRONHOF	L'Echel à Derningert	1161	céréales de printemps	MAIS	élevage	40	6	30	90	juin	septembre	72000
Sauer	S405	WALTHER RENE	Le Pöberabach à Bützen en amont de Gessigeboden	1069	intensif	et divers légumes	élevage	5	6	20	55	avril	octobre	5400
Sauer	S405	EARL RUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenbach	1123	cultures hiver	Blé à brûlé	élevage	3	1	30	50	juin	septembre	900
Sauer	S405	EARL RUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenbach	1140	cultures hiver	Blé	élevage	3,3	1	30	50	mai	septembre	950
Sauer	S405	EARL RUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenbach	1142	cultures hiver	Blé	élevage	6,69	1	30	50	mai	septembre	2007
Sauer	S405	EARL RUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenbach	1133	cultures hiver	Triticale	élevage	0,58	1	30	50	mai	septembre	2577
Sauer	S405	EARL RUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenbach	1163	céréales de printemps	TOURNESOL	élevage	19,13	1	30	90	juin	septembre	5750

Sauer	SU03	EARL DIND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liefrayenbach	céréales de printemps	1141	cultures hiver	Mais	ensouleur	19,22	2	30	90 juin	août
Sauer	SU03	WAGNER CHARLES	La Sauer à la station hydrométrique de Liefrayenbach	céréales de printemps	1062	cultures hiver	Orge et blé	ensouleur	14,86	2	30	90 juin	août
Sauer	SU03	WAGNER CHARLES	La Sauer à la station hydrométrique de Liefrayenbach	céréales de printemps	879	cultures de printemps	Tournesol	ensouleur	23	2	30	90 juin	août
Sauer	SU04	EARL BIOUR ET CIE	La Sauer à l'aval des confluents du Souffelbach [limite des zones A 361 + A 362]	934 culture hiver	901	enrichissement	Le Jura des Vosges	graineiers	3,76	7	25	90 mars	septembre
Sauer	SU04	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval des confluents du Souffelbach [limite des zones A 361 + A 362]	cultures spéciales	Bié	ensouleur	Bié	ensouleur	9	2	35	130 Mai	septembre
Sauer	SU04	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Souffelbach [limite des zones A 361 + A 362]	cultures de printemps	1037	culture hiver	Tournesol	ensouleur	20	2	30	153 Mai	septembre
Sauer	SU04	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval des confluents du Souffelbach [limite des zones A 361 + A 362]	céréales de printemps	1167	cultures de printemps	Bié	ensouleur	5,6	2	35	153 Mai	septembre
Sauer	SU04	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Souffelbach [limite des zones A 361 + A 362]	cultures spéciales	Bié	ensouleur	Bié	ensouleur	30	4	30	130 Mai	juillet
Sauer	SU04	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Souffelbach [limite des zones A 361 + A 362]	cultures de printemps	1182	cultures spéciales	Bié	ensouleur	3	2	35	153 Mai	septembre
Sauer	SU05	EARL BLOUB ET CIE	La Sauer à l'aval du défluent de Haßmühlbach	cultures de printemps	935	printemps	pâture de herbe	ensouleur	2,2	4	35	60 juin	août
Sauer	SU05	EARL DES CEUTES	La Sauer à l'aval du défluent de Haßmühlbach	cultures de printemps	1195	avril	Maïs semence	ensouleur	17,5	5	25	40 avril	septembre
Sauer	SU05	EARL DES CEUTES	La Sauer à l'aval du défluent de Haßmühlbach	cultures de printemps	1279	avril	Maïs semence	ensouleur	10	5	25	40 avril	septembre
Sauer	SU05	EARL DES CEUTES	La Sauer à l'aval du défluent de Haßmühlbach	cultures de printemps	1397	avril	Maïs semence	ensouleur	4,5	5	25	40 avril	septembre
Sauer	SU06	GAEF DE BRACHHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de Haßmühlbach	cultures de printemps	1330	culture hiver	Bié	ensouleur	22	2	30	130 Mai	juillet
Sauer	SU06	GAEF DE BRACHHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de Haßmühlbach	cultures de printemps	985	printemps	maïs	ensouleur	4	4	30	140 Mai	août
Sauer	SU06	GAEF DE BRACHHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de Haßmühlbach	cultures de printemps	1296	culture hiver	Tournesol	ensouleur	15	2	30	110 avril	juillet
Sauer	SU06	GAEF DE BRACHHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de Haßmühlbach	cultures de printemps	1126	culture hiver	colza	ensouleur	11	3	30	130 Mai	juillet
Sauer	SU06	GAEF DE BRACHHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de Haßmühlbach	cultures de printemps	1325	printemps	maïs	ensouleur	22	6	30	140 Mai	septembre
Sauer	SU06	GAEF DE BRACHHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de Haßmühlbach	cultures de printemps	910	printemps	Tournesol	ensouleur	15	2	30	140 Mai	août
Sauer	SU06	GAEF DE BRACHHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de Haßmühlbach	cultures de printemps	1305	printemps	betteraves	ensouleur	1,2	3	25	75 juin	septembre
Seltzbach	SU03	EARL DES PETITS PONYES	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Haussauerbach	cultures de printemps	1188	printemps	betteraves	ensouleur	0,7	3	25	75 juin	septembre
Seltzbach	SU03	EARL DES PETITS PONYES	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Haussauerbach	cultures de printemps	1103	printemps	betteraves	ensouleur	4,5	3	25	73 juin	septembre
Seltzbach	SU03	EARL DU FLECHENSTEIN	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Haussauerbach	cultures de printemps	1157	culture hiver	Betteraves	ensouleur	16,5	4	30	65 juin	septembre
Seltzbach	SU02	EARL DU FLECHENSTEIN	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	1154	printemps	Bié	ensouleur	6,4	4	30	63 avril	juillet
Seltzbach	SU02	EARL DU FLECHENSTEIN	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	1156	printemps	maïs, pomme de terre	ensouleur	26	4	35	70 avril	novembre
Seltzbach	SU02	EARL DU FLECHENSTEIN	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	1155	culture hiver	maïs, pomme de terre	ensouleur	26	4	35	70 avril	novembre
Seltzbach	SU02	EARL HETTEL ET ERNE	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	994	avril	maïs, pomme de terre	ensouleur	26	4	35	70 avril	novembre
Seltzbach	SU02	EARL HETTEL ET ERNE	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	986	printemps	Raisins	ensouleur	25	3	25	60 avril	septembre
Seltzbach	SU02	EARL HETTEL ET ERNE	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	949	culture hiver	Bié d'hiver	ensouleur	3,6	2	30	78 Mai	juillet
Seltzbach	SU02	GAJALDIN ERIC	Le Seltzbach en amont du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	1309	printemps	asperge	ensouleur	1,5	4	30	45 avril	août
Seltzbach	SU02	WEWAUT FRANCIS	Le Seltzbach en amont du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	1006	enrichissement	rhubarbe	ensouleur	2	4	30	45 avril	août
Seltzbach	SU02	WEWAUT FRANCIS	Le Seltzbach en amont du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	1020	enrichissement	pisseries	graineiers	3	5	30	45 avril	août
Seltzbach	SU02	WEWAUT FRANCIS	Le Seltzbach en amont du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	1017	enrichissement	poireaux	graineiers	12	7	30	45 avril	octobre
Seltzbach	SU02	WEWAUT FRANCIS	Le Seltzbach en amont du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	1072	enrichissement	légumes plats	spaghettis	4	10	25	19 mars	septembre
Seltzbach	SU02	WEWAUT FRANCIS	Le Seltzbach en amont du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	1093	enrichissement	légumes plats	cham@ émergents	1,4	10	25	8 mars	septembre
Seltzbach	SU02	WEWAUT FRANCIS	Le Seltzbach en amont du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	1304	printemps	échinoïdes et tubac	graineiers	13	10	30	13 avril	septembre
Seltzbach	SU02	D'AGNES	Le Seltzbach en amont du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	1342	enrichissement	épinards	ensouleur	1,5	4	20	30 avril	septembre
Seltzbach	SU03	D'AGNES	Le Seltzbach en amont du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	1341	enrichissement	poireaux / parmes	ensouleur	2	30	22	30 avril	septembre
Seltzbach	SU03	D'AGNES	Le Seltzbach en amont du confluent du Wörzbach [milieu des zones A 3 + A 4]	cultures de printemps	1333	autre	épinards / épinards	ensouleur	4	5	25	30 Mai	août
Seltzbach	SU03	SCEA HECKMANN V&D	Le Piesbergbach au confluent de la Souffel	cultures de printemps	1661	enrichissement	tubac	graineiers	4,5	5	30	90 Mai	août
Seltzbach	SU03	SCEA HECKMANN V&D	Le Souffel à l'aval du confluent de la Mosel [après le relai de la STE]	cultures de printemps	1342	enrichissement	épinards	ensouleur	1,5	4	20	30 avril	septembre
Seltzbach	SU07	EARL LA SCHUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Mosel [après le relai de la STE]	cultures de printemps	1341	enrichissement	épinards	ensouleur	12	4	22	30 avril	septembre
Seltzbach	SU08	EARL SCHIFF	La Souffel à l'aval du confluent de la Mosel [après le relai de la STE]	cultures de printemps	1333	autre	épinards	ensouleur	4	5	25	30 Mai	août
Seltzbach	SU08	EARL SCHIFF	La Souffel à l'aval du confluent de la Mosel [après le relai de la STE]	cultures de printemps	1661	enrichissement	épinards	ensouleur	4,5	5	30	90 Mai	août
Seltzbach	SU08	EARL SCHIFF	La Souffel à l'aval du confluent de la Mosel [après le relai de la STE]	cultures de printemps	1342	enrichissement	épinards	ensouleur	1,5	4	20	30 avril	septembre
Seltzbach	SU08	EARL SCHIFF	La Souffel à l'aval du confluent de la Mosel [après le relai de la STE]	cultures de printemps	1341	enrichissement	épinards	ensouleur	12	4	22	30 avril	septembre
Seltzbach	SU08	EARL SCHIFF	La Souffel à l'aval du confluent de la Mosel [après le relai de la STE]	cultures de printemps	1333	autre	épinards	ensouleur	4	5	25	30 Mai	août
Seltzbach	SU08	EARL SCHIFF	La Souffel à l'aval du confluent de la Mosel [après le relai de la STE]	cultures de printemps	1661	enrichissement	épinards	ensouleur	4,5	5	30	90 Mai	août

Zern	2002	EARL CARBIENER	La Zorn à l'aval du confluent du Grünsbach et	1.205 maraîchage	COURGE	érosion/er	10	5	30	90 Mai	avril
Zern	2004	BAGHDADI SLEANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	1.256 maraîchage	plante aromatique légume	spinklers	0.36	5	45	30 avril	octobre
Zern	2004	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	993 maraîchage	plante aromatique légume	spinklers	5,3	4	45	30 avril	décembre
Zern	2004	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	1.237 maraîchage	plante aromatique légume	spinklers	0.59	5	40	30 avril	décembre
Zern	2004	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	1.273 maraîchage	plante aromatique légume	spinklers	3.24	3	50	30 avril	octobre
Zern	2004	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	1.035 maraîchage	plante aromatique légume	spinklers	0.11	3	50	30 avril	octobre
Zern	2004	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	1.282 maraîchage	AROMATIQUE	zinklers	0,4	5	50	30 avril	octobre
Zern	2004	EARL FISCHER VINCENT	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	1.679 cultures spéciales	pomme de terre	tonne à eau	0,2	6	8	30 Mai	mai
Zern	2005	EARL DU GALGENBERG	La Zorn à l'aval du confluent du Litter/Frischbach (limite des zones A à 1.144 printemps)	1.679 cultures spéciales	pomme de terre	tonne à eau	0,2	6	8	30 Mai	mai
Zern	2006	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347)	970 printemps	céréales de	érosion/er	2.87	5	30	75 Mai	septembre
Zern	2006	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347)	1.237 culture hiver	maïs bio	érosion/er	2,1	3	30	75 Mai	septembre
Zern	2006	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347)	1.224 printemps	céréales de	érosion/er	5	30	75 Mai	septembre	
Zern	2006	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347)	1.225 culture hiver	maïs bio	érosion/er	0,5	3	30	75 Mai	septembre
Zern	2006	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347)	1.225 culture hiver	blé	érosion/er	0,75	3	30	75 Mai	septembre
Zern	2006	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347)	1.231 maraîchage	pomme de terre	érosion/er	2,5	5	30	90 Mai	septembre
Zern	2006	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347)	1.220 printemps	céréales de	érosion/er	1,22	5	30	75 Mai	septembre
Zern	2006	GAE GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rottgraben (limite des zones A 348)	1.164 printemps	maïs	érosion/er	17	6	35	80 avril	septembre
Zern	2006	GAE GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rottgraben (limite des zones A 348)	936 culture hiver	légumes plein champ	érosion/er	8	3	35	80 avril	septembre
Zern	2012	EARL FERME NONNERMACHER	Le Rohrbach à Landeckheim à l'amont du confluent de l'Oberbach et	1.006 maraîchage	légumes plein champ	spinklers	2	5	23	30 Mai	juillet
Zern	2013	EARL FERME NONNERMACHER	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Wöllsteinheim et Rohr	1.140 maraîchage	légumes plein champ	spinklers	1	5	25	30 Mai	juillet
Zern	2013	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Wöllsteinheim et Rohr	1.032 maraîchage	aspalan	érosion/er	4	2	30	30 juin	août
Zern	2013	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Wöllsteinheim et Rohr	905 printemps	céréales de	érosion/er	6	1	30	30 Mai	juin
Zern	2014	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	1.050 maraîchage	aspalan	érosion/er	6	2	30	30 juin	août
Zern	2014	EARL FRIES	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Grünsbach et du Rottgraben	943 printemps	maïs	érosion/er	30	1	30	60 mai	septembre
Zern	2015	EARL FRIES	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Grünsbach et du Rottgraben	945 autre	triticac	soutte à souche	6,2	15	10	50 avril	octobre
Zern	2015	EARL FRIES	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Grünsbach et du Rottgraben	943 autre	maïs	soutte à souche	3,11	13	10	50 Mai	octobre
Zern	2016	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Grünsbach et du Rottgraben	1.230 maraîchage	Divers légumes	spinklers	3	5	30	60 mai	septembre
Zern	2016	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Grünsbach et du Rottgraben	1.200 printemps	cultures spéciales	soutte à souche	10	5	40	60 Mai	octobre
Zern	2017	EARL DE LA HOUSCHENRE	Le ruisseau d'Affoltern	1.102 cultures permanentes	Tabac	soutte à souche	5,5	6	25	8 Mai	août
Zern	2017	SCHE HOLZMANN	Le ruisseau d'Affoltern	1.169 cultures permanentes	Kohlen	soutte à souche	5	5	12	5 juin	septembre
Zern	2017	SCHE HOLZMANN	Le ruisseau d'Affoltern	1.640 cultures permanentes	Asperges	soutte à souche	0,6	6	10	5 juin	août

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
1. Demande de prélèvement en rivière pour la campagne d'irrigation de 2024 - Règles de gestion pour le Régime Normal et incidence sur les débits des cours d'eau														
2														
3	Réseau hydrographique	Code des franchises hydrographiques	Niveau de référence	Familialisation	Théorème hydrographique			nom grammaire	nom grammaire	Niveau de référence	Matériau utilisé	Étude préalable étagée historique (EPA) modulée	Étude préalable étagée historique sans réglage de gestion	Débit communiqué après régle de gestion
4	Andlau	AN01	578	EARL LORGER	La Schemmetz à Epfig (lieu dit Huetrbuehl)	A1	cultures spéciales printemps	betteraves à sucre	enrouleur	289,8	221,8	Autre restriction	68	221,8
5	Andlau	AN02	1172	SCEA D'ANDLAU STOTZHEIM	Le Mülibach de Stotzheim	A2	maraîchage	mure	autre	452,9	432,9	Autre restriction	20	432,9
6	Andlau	AN03	1350	MULLER JOSIANE	L'Andlau à l'amont de la prise du Mülibach de Stotzheim	A3	cultures spéciales printemps	SOJA	enrouleur	2076,3	1995,3	Autre restriction	80	1995,3
7	Andlau	AN04	1280	MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirneck	A4	céréales de printemps	MAIS	enrouleur	2529,2	2219,2	Autre restriction	310	2219,2
8	Andlau	AN04	1284	MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirneck	A4	céréales de printemps	SOJA	enrouleur	2529,2	2219,2	Autre restriction	310	2219,2
9	Andlau	AN04	1349	MULLER JOSIANE	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirneck	A4	cultures spéciales printemps	SOJA	enrouleur	2529,2	2219,2	Autre restriction	310	2219,2
10	Andlau	AN05	1008	ROSFELDER MARIUS	La Kirneck à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	597,0	556,0	Autre restriction	41	556,0
11	Andlau	AN05	1081	ROSFELDER MARIUS	La Kirneck à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	597,0	556,0	Autre restriction	41	556,0
12	Andlau	AN05	1085	ROSFELDER MARIUS	La Kirneck à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	597,0	556,0	Autre restriction	41	556,0
13	Andlau	AN05	1232	ROSFELDER MARIUS	La Kirneck à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	sprinklers	597,0	556,0	Autre restriction	41	556,0
14	Andlau	AN05	1235	ROSFELDER MARIUS	La Kirneck à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	597,0	556,0	Autre restriction	41	556,0
15	Bruche-Mossig	BM01	998	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	autre	rhubarbe	tonne à eau	958,0	913,0	Autre restriction	45	913,0
16	Bruche-Mossig	BM01	999	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	arboriculture	cerisiers	tonne à eau	958,0	913,0	Autre restriction	45	913,0
17	Bruche-Mossig	BM01	1000	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	arboriculture	Mirabelles	tonne à eau	958,0	913,0	Autre restriction	45	913,0
18	Bruche-Mossig	BM01	1001	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	arboriculture	Pruniers	tonne à eau	958,0	913,0	Autre restriction	45	913,0
19	Bruche-Mossig	BM01	1015	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	arboriculture	quetchs	tonne à eau	958,0	913,0	Autre restriction	45	913,0
20	Bruche-Mossig	BM02	1318	DREYER CHRISTIAN	La Mossig à laval du confluent du Sommerau	B2	arboriculture	Mirabelles	tonne à eau	3489,5	3426,5	Autre restriction	63	3426,5
21	Bruche-Mossig	BM02	1319	DREYER CHRISTIAN	La Mossig à laval du confluent du Sommerau	B2	arboriculture	Prunes	tonne à eau	3489,5	3426,5	Autre restriction	63	3426,5
22	Bruche-Mossig	BM03	1143	DREYER CHRISTIAN	la Mossig à laval du confluent du Saftbach	B2	arboriculture	cerisiers	tonne à eau	4180,6	4099,6	Autre restriction	81	4099,6

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
Basin Versant	Code de fondation	Nomme des affaires de génierie	Propriétaires	Tronçons hydrographiques	Intensité utilisation	Type d'exploitation	Intensité utilisation	Intensité utilisation	Risque de gestion	Intensité utilisation	Intensité utilisation	Risque de gestion	
3	Bruche- Mossig	BM03	1153	DREYER CHRISTIAN	la Mossig à l'aval du confluent du Saathbach	B2	arboriculture	quetches	tonne à eau	4180,6	4099,6	81	4099,6
23	Bruche- Mossig	BM04	1178	SOHN CHRISTIAN	la Mossig à l'aval du confluent du Heiligenbach	B3	arboriculture	Cerise,mirabelle	tonne à eau	4773,5	4667,5	106	4677,5
24	Bruche- Mossig	BM05	966	CUMA DE KIRCHHEIM ET ENVIRONS	La Mossig à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	céréales de printemps	maïs	enrouleur	487,6	4696,6	191	4696,6
25	Bruche- Mossig	BM05	1215	EARL DE LA FONTAINE	La Mossig à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	arboriculture	pommiers	tonne à eau	487,6	4689,6	191	4696,6
26	Bruche- Mossig	BM05	1325	EARL DE LA FONTAINE	La Mossig à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	arboriculture	pommiers	tonne à eau	487,6	4696,6	191	4696,6
27	Bruche- Mossig	BM07	597	SOHN CHRISTIAN	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Mirabelle, quetsche	tonne à eau	359,9	239,9	120	239,9
28	Bruche- Mossig	BM07	944	EARL LES VÉGERS HUFSCHEMANN	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	pommes et poires	goutte à goutte	359,9	239,9	120	239,9
29	Bruche- Mossig	BM07	1206	MUTZIG JEAN LUC	Le Kobach à Westhoffen	B5	maraîchage	legumes	tonne à eau	359,9	239,9	120	239,9
30	Bruche- Mossig	BM07	1236	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Quetsches	goutte à goutte	359,9	239,9	120	239,9
31	Bruche- Mossig	BM07	1237	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	mirabelles pommiers cerisiers jeunes vergers	tonne à eau	359,9	239,9	120	239,9
32	Bruche- Mossig	BM07	1311	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHGERBER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Pommiers, Poiriers, Pêchers	tonne à eau	359,9	239,9	120	239,9
33	Bruche- Mossig	BM07	1312	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHGERBER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Pommiers, Poiriers, Pêchers	tonne à eau	359,9	239,9	120	239,9
34	Bruche- Mossig	BM07	1315	EARL REYSZ ROLAND	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Arboriculture	tonne à eau	359,9	239,9	120	239,9
35	Bruche- Mossig	BM07	1657	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	maraîchage	rhubarbe	sprinklers	359,9	239,9	120	239,9
36	Bruche- Mossig	BM08	1310	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHGERBER	Le Kehlbach en amont de la confluence du Frankenbach	B6	arboriculture	Pommiers	tonne à eau	359,9	239,9	120	239,9
37	Bruche- Mossig	BM07	1671	EARL EICHLER	Le Kobach à Westhoffen	B7	maraîchage	Quetches & prunes	tonne à eau	359,9	239,9	120	239,9
38	Bruche- Mossig	BM08	1171	EARL GALA	Le Frankenhach	B7	maraîchage	Légumes	enrouleur	55,1	8,1	47	8,1
39	Bruche- Mossig	BM09	1159	FIENG HERVE	Le Frankenhach	B7	maraîchage	legumes divers	goutte à goutte	55,1	8,1	47	8,1
40	Bruche- Mossig	BM10	1173	EARL GALA	Le Frankenhach	B15	maraîchage	legumes divers	sprinklers	55,1	8,1	47	8,1
41	Bruche- Mossig	BM10	1658	SOMMER FREDERIC	Le Kehlbach en aval de la confluence du frankenbach	B15	maraîchage	pommes de terre	tonne à eau	311,0	253,0	58	253,0
42	Bruche- Mossig	BM11	1058	EARL HARAS DE LA BLECHE	Le Canal de la Bruche à l'amont du Muchbach	B15	autre	Espace d'entraînement des chevaux	sprinklers	16180,4	15786,4	394	15786,4

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
	Réuhn Vénaigst	Nomme de la réserve hydrolgique et qualité du paramétrage	Présentation	Prévois hydrogéologique	Nom de culture	Naturel culture	Produit cultivé	Produit cultivé Mélange Kombinat (vég. + ensem)	Produit cultivé Mélange Kombinat (vég. + ensem)	Produit cultivé Mélange Kombinat (vég. + ensem)	Autre	Autre	Autre	
3														
44	Bruche- Mossig	BM12	1301	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	maraîchage	courges	goutte à goutte	18133,4	17730,4	403	17730,4	
45	Bruche- Mossig	BM12	1302	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	maraîchage	poireaux	tonne à eau	18133,4	17730,4	403	17730,4	
46	Bruche- Mossig	BM12	1641	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	arboriculture	pommes poires quetsches	goutte à goutte	18133,4	17730,4	403	17730,4	
47	Bruche- Mossig	BM13	899	EARL FERME NONNENMÄCHER	Le Dachsteinbach	B10	maraîchage	asperges	goutte à goutte	547,6	416,6	Autre	Autre	
48	Bruche- Mossig	BM13	1101	EARL MAURER	Le Dachsteinbach	B10	cultures spéciales printemps	frasies asperges potrons divers légumes	goutte à goutte	547,6	416,6	Autre	Autre	
49	Bruche- Mossig	BM13	1313	GAEC WILT	Le Dachsteinbach	B10	céréales de printemps	MAIS	enrouleur	547,6	416,6	Autre	Autre	
50	Bruche- Mossig	BM17	1299	SOMMER FREDERIC	Stillbach à l'aval de la confluence du Bitzenbachel	B12	maraîchage	légumes tomates choux	autre	774,4	762,4	Autre	Autre	
51	Bruche- Mossig	BM17	1642	SOMMER FREDERIC	Stillbach à l'aval de la confluence du Bitzenbachel	B12	maraîchage	divers légumes	sprinklers	774,4	762,4	Autre	Autre	
52	Bruche- Mossig	BM18	1300	SOMMER FREDERIC	La Bruche à Dinsheim-sur-Bruche	B13	maraîchage	légumes tomates	tonne à eau	835,9	829,9	Autre	Autre	
53	Bruche- Mossig	BM19	1303	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent bras d'Altorf	B16	maraîchage	légumes divers	tonne à eau	23781,6	23760,6	Autre	Autre	
54	Bruche- Mossig	BM20	926	MEYER CHRISTOPHE	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molsheim	B14	maraîchage	Oignons	enrouleur	4654,3	4545,3	Autre	Autre	
55	Bruche- Mossig	BM20	1167	EARL MAURER	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molsheim	B14	autre	pommes de terre	enrouleur	4654,3	4545,3	Autre	Autre	
56	Ehn	Eh01	1075	EARL EHRHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach	E1	culture hiver	Blé Tendre d'Hiver	enrouleur	1235,1	1115,1	Autre	Autre	
57	Ehn	Eh01	877	EARL EHRHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach	E1	culture hiver	Blé tendre d'hiver	enrouleur	1235,1	1115,1	Autre	Autre	
58	Ehn	Eh02	874	EARL EHRHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach	E2	maraîchage	Carotte Manaise	enrouleur	1390,0	1210,0	Autre	Autre	
59	Ehn	Eh03	1351	MULLER JOSIANE	L'Ehn à l'amont du canal du Schiffbach	E3	céréales de printemps	Mais	enrouleur	1521,7	1181,7	Autre	Autre	
60	Ehn	Eh03	1352	MULLER JOSIANE	L'Ehn à l'amont du canal du Schiffbach	E3	céréales de printemps	cultures spéciales printemps	enrouleur	1521,7	1181,7	Autre	Autre	
61	Ehn	Eh04	1645	EARL ESCHBACH	l'Ehn à l'amont du Rosenmeer	E6	autre	pomme de terre	enrouleur	513,8	463,8	50	463,8	
62	Ehn	Eh05	912	EARL SUPPER HSS	Le Rosenmeer à Rosheim	E4	cultures spéciales printemps	betteraves sucrière	enrouleur	118,6	14,6	60	58,6	
63	Ehn	Eh05	1654	MEYER CHRISTOPHE	Le Rosenmeer à Rosheim	E4	maraîchage	Oignons et pommes de terre	enrouleur	118,6	14,6	60	58,6	
64	Ehn	Eh05	1678	MEYER PASCAL	Le Rosenmeer à Rosheim	E4	cultures perennes	jeunes vignes	tonne à eau	118,6	14,6	60	58,6	

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
	Numéro de l'assassinat	Numéro de l'assassinat	Numéro de l'assassinat	Numéro de l'assassinat	Numéro de l'assassinat	Numéro de l'assassinat	Numéro de l'assassinat	Numéro de l'assassinat	Numéro de l'assassinat	Numéro de l'assassinat				
3														
65	Ehn	EH06	1021	EARL SURPER HISS	Le Rosenmeer à Griesheim-près-Molsheim	F5	cultures spéciales printemps	pommade terre	enrouleur	118,6	-70,4		110	8,6
66	Ehn	EH06	1680	RIEGEL VINCENT	Le Rosenmeer à Griesheim-près-Molsheim	F5	cultures spéciales printemps	choux	sprinklers	118,6	-70,4		110	8,6
67	Ehn	EH07	1644	EARL ESCHBACH	L'Ehn à l'aval du Rosenmeer	E7	cultures spéciales printemps	chou fleur	enrouleur	632,3	293,3		260	372,3
68	Ehn	EH07	1677	EARL ESCHBACH	L'Ehn à l'aval du Rosenmeer	E7	céréales de printemps	Maïs	enrouleur	632,3	293,3		260	372,3
69	Giessen-Liepvrette	GL02	1046	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'amont de la prise de Muehlbach de Chatenois	G1	céréales de printemps	maïs	enrouleur	5239,1	5039,1		90	5149,1
70	Giessen-Liepvrette	GL02	1241	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'amont de la prise de Muehlbach de Chatenois	G1	céréales de printemps	maïs	enrouleur	5239,1	5039,1		90	5149,1
71	Giessen-Liepvrette	GL03	1213	EARL GASPERMENT	La liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Chatenois	G1	céréales de printemps	maïs	enrouleur	4989,6	4309,6		570	4419,6
72	Giessen-Liepvrette	GL03	1233	EARL GASPERMENT	La liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Chatenois	G1	céréales de printemps	maïs	enrouleur	4989,6	4309,6		570	4419,6
73	Giessen-Liepvrette	GL03	1214	EARL GASPERMENT	La liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Chatenois	G1	céréales de printemps	soja	enrouleur	4989,6	4309,6		570	4419,6
74	Giessen-Liepvrette	GL03	1326	EARL GASPERMENT	La liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Chatenois	G1	céréales de printemps	Maïs	rampes	4989,6	4309,6		570	4419,6
75	Giessen-Liepvrette	GL03	1211	EARL GASPERMENT	La liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Chatenois	G1	céréales de printemps	soja	enrouleur	4989,6	4309,6		570	4419,6
76	Giessen-Liepvrette	GL04	1239	EARL GASPERMENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtenois	G2	céréales de printemps	soja	enrouleur	249,8	-130,2		190	59,8
77	Giessen-Liepvrette	GL04	1212	EARL GASPERMENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtenois	G2	céréales de printemps	maïs	rampes	249,8	-130,2		190	59,8
78	Giessen-Liepvrette	GL06	1665	EARL HERTH PAUL	l'Aubach à l'amont de Scherwiller	G3	arboriculture	Cerisiers	sprinklers	1251,0	1159,0		92	1159,0'
79	Giessen-Liepvrette	GL06	1012	EARL LORBER	l'Aubach à l'amont de Scherwiller	G3	culture hiver	ble	enrouleur	1251,0	1159,0		92	1159,0
80	III	IL08	1185	FREY JEAN-LUC	Le Holzgessèn à Ebersheim	G4	céréales de printemps	maïs	enrouleur	7429,5	6294,5		235	6594,5
81	III	IL01	1287	MULLER CEDRIC	L'Ill à l'aval du confluent du Muehlgraben	I1	MAIS GRAIN	céréales de printemps	enrouleur	120852,0	119490,0		1062	119790,0
82	III	IL01	1322	SCEA KRETZ ET FILS	L'Ill à l'aval du confluent du Muehlgraben	I1	maïs grain	céréales de printemps	sprinklers	120852,0	119490,0		1062	119790,0
83	III	IL02	902	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'Ill à l'amont du canal de décharge de l'Ill	I2	betteraves	autre	enrouleur	120852,0	119295,0		1257	119595,0
84	III	IL02	1124	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'Ill à l'amont du canal de décharge de l'Ill	I2	maïs	céréales de printemps	enrouleur	120852,0	119295,0		1257	119595,0
85	III	IL02	1331	SCEA KRETZ ET FILS	L'Ill à l'amont du canal de décharge de l'Ill	I2	Choux	marichage	sprinklers	120852,0	119295,0		1257	119595,0

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
	Nom de l'exploitation	Nom du propriétaire	Nom de l'exploitation	Nom du propriétaire	Surface hydroélectrique	Surface hydroélectrique	Surface hydroélectrique	Surface de culture	Surface de culture	Surface de culture	Surface de culture	Surface de culture	Surface de culture	Surface de culture
3														
86	III	IL03	1098	EARL RIEBEL	L'III à l'aval du canal de décharge de l'III	13	Ble	céréales de printemps	enrouleur	120852,0	118985,0	Autre	Autre	
87	III	IL03	1099	EARL RIEBEL	L'III à l'aval du canal de décharge de l'III	13	Colza	céréales de printemps	enrouleur	120852,0	118985,0	Autre	Autre	
88	III	IL03	1291	EARL RIEBEL	L'III à l'aval du canal de décharge de l'III	13	betterave sucrières	céréales de printemps	enrouleur	120852,0	118985,0	Autre	Autre	
89	III	IL03	1672	FENDER FLORENT	L'III à l'aval du canal de décharge de l'III	13	Mais	céréales de printemps	enrouleur	120852,0	118985,0	Autre	Autre	
90	Lauter	LA02	1675	SCEA FERME BURGER	La Lauter à Wissembourg	LA	arboriculture	pommiers et poiriers	GAG	7938,0	7898,0	Autre	Autre	
91	Moder	MD01	1051	EARL DU COMTE DE HANAU	Ruisseau du Meisenbach (Mittelbach)	M1	céréales de printemps	Mais	enrouleur	853,7	803,7	Autre	Autre	
92	Moder	MD03	1670	VOEGLER Hector	Le Soultzbach à Obereoulxbach	M33	maraîchage	diversifié	GAG	402,1	393,1	Autre	Autre	
93	Moder	MD04	916	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures perennes	asperges	enrouleur	3732,6	2993,6	Autre	Autre	
94	Moder	MD04	1002	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	céréales de printemps	Mais	enrouleur	3732,6	2993,6	Autre	Autre	
95	Moder	MD04	997	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures perennes	maïs	enrouleur	3732,6	2993,6	Autre	Autre	
96	Moder	MD04	1165	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures perennes	asperges	enrouleur	3732,6	2993,6	Autre	Autre	
97	Moder	MD04	929	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures perennes	Mais	sprintklers	3732,6	2993,6	Autre	Autre	
98	Moder	MD04	963	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	céréales de printemps	Pommes de terre	tonne à eau	3732,6	2993,6	Autre	Autre	
99	Moder	MD04	876	HESS JEAN MARIE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	maraîchage	légumes bio (pomme de terre, carotte)	enrouleur	3732,6	2993,6	Autre	Autre	
100	Moder	MD04	1055	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures spéciales printemps	courges	enrouleur	3732,6	2993,6	Autre	Autre	
101	Moder	MD04	976	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	culture hiver	blé, luzerne	enrouleur	3732,6	2993,6	Autre	Autre	
102	Moder	MD05	903	EARL CARBIEN ER	le Wappachgraben au confluent de la Moder	M4	céréales de printemps	tournesol	enrouleur	198,3	108,3	Autre	Autre	
103	Moder	MD06	1663	DAUL MARIE REINE	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	maraîchage	Courge	enrouleur	4065,0	2351,0	Autre	Autre	
104	Moder	MD06	1662	EARL CARBIEN ER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	maraîchage	courge	enrouleur	4065,0	2351,0	Autre	Autre	
105	Moder	MD06	908	EARL DU JARDIN TROG	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	Mais	sprintklers	4065,0	2351,0	Autre	Autre	

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
3	Numéro de la commune	Numéro des points de suivi	Environnement	Técnique d'irrigation	Nombre de cultures	Nombre irriguée	Surface irriguée	Surface de culture	Matériel utilisé	Produit utilisés	Unité prélevée	Unité prélevée	Unité prélevée	Unité prélevée
107	Moder	M006	1045	EARL DU JARDIN TROG	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	maraîchage	Butternut	sprinklers	4065,0	2351,0		1714	2351,0
108	Moder	M006	1327	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	Mais	enrouleur	4065,0	2351,0		1714	2351,0
109	Moder	M006	1223	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	Seigle River en débordé	enrouleur	4065,0	2351,0		1714	2351,0
110	Moder	M006	1083	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	Orge d'Hiver	enrouleur	4065,0	2351,0		1714	2351,0
111	Moder	M006	1222	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	autre	Ray-Grass en débordée	enrouleur	4065,0	2351,0		1714	2351,0
112	Moder	M006	1097	HESS JEAN MARIE	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	maraîchage	Pommes de terre	tonne à eau	4065,0	2351,0		1714	2351,0
113	Moder	M006	1252	SASU GREINER FRAIS	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	maraîchage	Marâchage	enrouleur	4065,0	2351,0		1714	2351,0
114	Moder	M006	1336	SCEA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	mais	sprinklers	4065,0	2351,0		1714	2351,0
115	Moder	M006	939	SCEA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	mais	enrouleur	4065,0	2351,0		1714	2351,0
116	Moder	M006	938	SCEA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	orge hiver	enrouleur	4065,0	2351,0		1714	2351,0
117	Moder	M006	1335	SCEA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	ble	enrouleur	4065,0	2351,0		1714	2351,0
118	Moder	M009	904	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à laval du confluent du Weihergraben	M7	céréales de printemps	mais	enrouleur	1630,4	1313,4		317	1313,4
119	Moder	M009	1042	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à laval du confluent du Weihergraben	M7	culture hiver	blé, orge	enrouleur	1630,4	1313,4		317	1313,4
120	Moder	M009	1217	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à laval du confluent du Weihergraben	M7	céréales de printemps	mais	enrouleur	1630,4	1313,4		317	1313,4
121	Moder	M009	1204	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à laval du confluent du Weihergraben	M7	culture hiver	blé	enrouleur	1630,4	1313,4		317	1313,4
122	Moder	M009	1649	GRASSER JONATHAN	Le Rothbach à laval du confluent du Weihergraben	M7	autre	chanvre cbd	goutte à goutte	1630,4	1313,4		317	1313,4
123	Moder	M009	1160	GRASSER JONATHAN	Le Rothbach à laval du confluent du Weihergraben	M7	maraîchage	courges, carottes, navets, choux, tomates,	goutte à goutte	1630,4	1313,4		317	1313,4
124	Moder	M009	1242	SCEA KAUFFMANN	Le Rothbach à laval du confluent du Weihergraben	M7	céréales de printemps	mais	sprinklers	1630,4	1313,4		317	1313,4
125	Moder	M010	1255	LANGIX OLIVIER	Le Rothbach canalisé à laval du confluent du Weihergraben	M7	arboriculture	pepinière sapin	tonne à eau	1630,4	1311,4		319	1311,4
126	Moder	M011	1028	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs ensilage	enrouleur	6609,6	2893,6		3716	2893,6
127	Moder	M011	1029	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	blé	enrouleur	6609,6	2893,6		3716	2893,6

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
Numéro de l'assiette	Prénom et nom du propriétaire	Surface de l'assiette	Surface de l'assiette	Type de culture	Type de culture	Type de culture	Surface de culture	Surface de culture	Surface de culture	Surface de culture	Surface de culture	Surface de culture	Surface de culture
3													
12 ^a	Moder	MO11	1036	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	autre	pirainé permanente	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
12 ^b	Moder	MO11	1090	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	colza	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
12 ^c	Moder	MO11	1088	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	ble	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
13 ^d	Moder	MO11	924	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	colza	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
13 ^e	Moder	MO11	920	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	ble	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
13 ^f	Moder	MO11	1087	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	ble	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
13 ^g	Moder	MO11	1191	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	ble d'hiver	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
13 ^h	Moder	MO11	1656	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	BLE D'HIVER	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
13 ⁱ	Moder	MO11	1194	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	mais grain	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
13 ^j	Moder	MO11	1092	GAEC DES DEUX COLLINES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	MAIS	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
13 ^k	Moder	MO11	1047	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	mais	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
13 ^l	Moder	MO11	974	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	mais	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
14 ^m	Moder	MO11	1660	KRAUTH FRANCIS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	mais	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
14 ⁿ	Moder	MO11	984	OTT SERGE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	mais grain	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
14 ^o	Moder	MO11	977	SASU GREINER FRAIS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	Maraîchage	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
14 ^p	Moder	MO11	1345	SEA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	blé	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
14 ^q	Moder	MO11	1344	SEA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	Fraises	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
14 ^r	Moder	MO11	942	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	poireau	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
14 ^s	Moder	MO11	1056	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	courges	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
14 ^t	Moder	MO12	1219	EARL BELLE-VUE	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps	mais	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage
14 ^u	Moder	MO12	1668	EARL CASSE GRAINS	La Zinsel du nord du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps	mais	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
	Code de l'assainissement	Numéro de l'assainissement	Emplacement	Émissaire	Flux d'émissaire	Flux de culture	Matériau utilisée	Épaisseur	Altitude relative à la mer					
3														
14 ⁶	Moder	MO12	1328	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps	Mais	enrouleur	3029,4	2414,4	615	2414,4	
15 ⁰	Moder	MO12	1226	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	culture hiver	Orge d'hiver	enrouleur	3029,4	2414,4	615	2414,4	
15 ¹	Moder	MO12	1230	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	Ray-Gras en débordé	enrouleur	3029,4	2414,4	615	2414,4	
15 ²	Moder	MO12	1010	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	3029,4	2414,4	615	2414,4	
15 ³	Moder	MO12	1007	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	3029,4	2414,4	615	2414,4	
15 ⁴	Moder	MO12	1013	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	3029,4	2414,4	615	2414,4	
15 ⁵	Moder	MO12	1122	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	3029,4	2414,4	615	2414,4	
15 ⁶	Moder	MO12	1011	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	3029,4	2414,4	615	2414,4	
15 ⁷	Moder	MO14	1014	EARL FERME MURBRUCH	La Zinsel du Nord à laval du confluent du Falksteinerbach	M12	autre	Praies permanentes	enrouleur	8482,3	7402,3	1080	7402,3	
15 ⁸	Moder	MO14	1333	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à laval du confluent du Falksteinerbach	M12	culture hiver	BLE D HIVER	enrouleur	8482,3	7402,3	1080	7402,3	
15 ⁹	Moder	MO14	1251	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à laval du confluent du Falksteinerbach	M12	culture hiver	ORGE D HIVER	enrouleur	8482,3	7402,3	1080	7402,3	
16 ⁰	Moder	MO14	1250	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à laval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps	MAIS GRAIN	enrouleur	8482,3	7402,3	1080	7402,3	
16 ¹	Moder	MO14	945	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à laval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps	MAIS GRAIN	enrouleur	8482,3	7402,3	1080	7402,3	
16 ²	Moder	MO14	1048	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Zinsel du Nord à laval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps	mais	enrouleur	15655,7	10719,7	4936	10719,7	
16 ³	Moder	MO15	971	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Modder à laval de la confluence avec la Zinsel du nord	M10	céréales de printemps	cultures spéciales	enrouleur	15655,7	10719,7	4936	10719,7	
16 ⁴	Moder	MO16	960	EARL FUCHS	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	printemps	courage	enrouleur	549,5	130,5	419	130,5	
16 ⁵	Moder	MO16	1084	EARL FUCHS	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps	maraîchage	enrouleur	549,5	130,5	419	130,5	
16 ⁶	Moder	MO16	973	EARL OHLMANN	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	cultures spéciales printemps	courges,potates douces,pissenl,pommes de terre	enrouleur	549,5	130,5	419	130,5	
16 ⁷	Moder	MO16	1082	EARL OHLMANN	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	cultures permanentes	marubarbe	sprinklers	549,5	130,5	419	130,5	

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
Numéro de la station hydrométrique	Code de la station hydrométrique	Nom du cours d'eau	Exposition	Y-a-t-il un hydrographiste	Type de culture	Principale culture irriguée	Nature du sol	Matériel utilisé	Objectif principal	Objectif connexe sans objectif principal	Risque des débordements	Objectif connexe avec objectif de gestion	Objectif de gestion	
3														
17 ¹	Moder	M016	1277	KRAUTH FRANCIS	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	céréales de printemps	maïs, pommes de terres, soja	enrouleur	549,5	130,5		419	130,5
171	Moder	M016	1278	KRAUTH FRANCIS	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	cultures spéciales printemps	chanvre	sprinklers	549,5	130,5		419	130,5
172	Moder	M016	1297	SANDEN SCEA	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	cultures spéciales printemps	betteraves sucrières	pivot.	549,5	130,5		419	130,5
173	Moder	M017	975	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomdgraben	M13	céréales de printemps	maïs	enrouleur	16205,2	10641,2	Autour de l'émissaire	5565	10640,2
174	Moder	M017	911	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomdgraben	M13	culture hiver	blé	enrouleur	16205,2	10641,2	Autour de l'émissaire	5565	10640,2
175	Moder	M017	1247	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomdgraben	M13	céréales de printemps	maïs	enrouleur	16205,2	10641,2	Autour de l'émissaire	5565	10640,2
176	Moder	M018	1040	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du château walk sur l'étang près du Rothbach	M15	cultures perennes	asperges	enrouleur	568,5	358,5		210	358,5
177	Moder	M018	1321	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du château walk sur l'étang près du Rothbach	M15	marachage	légumes	sprinklers	568,5	358,5		210	358,5
178	Moder	M018	1320	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du château walk sur l'étang près du Rothbach	M15	cultures perennes	fraises	sprinklers	568,5	358,5		210	358,5
179	Sarre	SA01	1079	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch	S41	cultures perennes	prairie temporaire	enrouleur	22472,6	22232,6	Autour de l'émissaire	240	22232,6
180	Sarre	SA01	1182	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch	S41	cultures perennes	prairie naturelle	enrouleur	22472,6	22232,6	Autour de l'émissaire	240	22232,6
181	Sarre	SA01	1181	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch	S41	cultures perennes	prairie naturelle	enrouleur	22472,6	22232,6	Autour de l'émissaire	240	22232,6
182	Sarre	SA01	1078	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch	S41	autre	prairie temporaire	enrouleur	22472,6	22232,6	Autour de l'émissaire	240	22232,6
183	Sarre	SA02	1135	GAEC DE LA SARRE	La Sarre à l'aval du confluent de Merzichgraben	S42	céréales de printemps	prairie	enrouleur	22855,0	22530,0	Autour de l'émissaire	325	22530,0
184	Sarre	SA03	1080	GAEC DE LA SARRE	La Sarre à l'amont du confluent du Naubach (limite des zones A 907, A908 et A909)	S43	céréales de printemps	maïs	enrouleur	23102,0	22692,0	Autour de l'émissaire	410	22692,0
185	Sarre	SA04	1161	SCEA DU STROHOF	L'Etzel à Derningen	S43	céréales de printemps	MAIS	enrouleur	8647,6	8502,6	Autour de l'émissaire	145	8502,6
186	Sarre	SA05	1669	WALTHER RENE	Le Petersbach à Butten en amont du Kesselgraben	S45	marachage	pomme de terre et divers légume	enrouleur	3314,5	3259,5	Autour de l'émissaire	55	3259,5
187	Sauer	SU03	1123	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	culture hiver	Blé + tritacal	enrouleur	5799,6	5239,6		560	5239,6
188	Sauer	SU03	1140	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	culture hiver	BLE	enrouleur	5799,6	5239,6		560	5239,6
189	Sauer	SU03	1142	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	culture hiver	BLE	enrouleur	5799,6	5239,6		560	5239,6
190	Sauer	SU03	1133	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S11	culture hiver	Triticale	enrouleur	5799,6	5239,6		560	5239,6

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
	Numéro de la section hydrométrique	Numéro de la section hydrométrique	Numéro de la section hydrométrique	Numéro de la section hydrométrique	Numéro de la section hydrométrique	Numéro de la section hydrométrique	Numéro de la section hydrométrique	Numéro de la section hydrométrique	Numéro de la section hydrométrique	Numéro de la section hydrométrique				
3														
191	Sauer	SU03	1163	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps	TOURNESOL	encouleur	\$799,6	5239,6		560	5239,6
192	Sauer	SU03	1141	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps	MAIS	encouleur	\$799,6	5239,6		560	5239,6
193	Sauer	SU03	1062	WAGNER CHARLES	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	culture hiver	Orge et blé	encouleur	\$799,6	5239,6		560	5239,6
194	Sauer	SU03	879	WAGNER CHARLES	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps	Tournesol	encouleur	\$799,6	5239,6		560	5239,6
195	Sauer	SU04	934	EARL BIOBUR ET CIE	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SU2	maraîchage	legumes divers	sprinklers	599,1	4620,1			
196	Sauer	SU04	901	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SU2	culture hiver	Blé	encouleur	599,1	4620,1		1309	4620,1
197	Sauer	SU04	890	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SU2	cultures spéciales printemps	Tournesol	encouleur	599,1	4620,1		1309	4620,1
198	Sauer	SU04	1037	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SU2	culture hiver	Blé	encouleur	599,1	4620,1		1309	4620,1
199	Sauer	SU04	1187	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SU2	céréales de printemps	Mais	encouleur	599,1	4620,1		1309	4620,1
200	Sauer	SU04	1188	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A362)	SU2	cultures spéciales printemps	Blé	encouleur	599,1	4620,1		1309	4620,1
201	Sauer	SU05	935	EARL BIOBUR ET CIE	L'Halbmühlbach (Bleibergbach) à l'aval de la diffience avec la Sauer	SU3	cultures spéciales printemps	pomme de terre	encouleur	3172,0	1803,0			
202	Sauer	SU06	1195	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	autre	Mais semence	encouleur	3205,6	1116,6		2089	1116,6
203	Sauer	SU06	1279	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	autre	Mais semence	encouleur	3205,6	1116,6		2089	1116,6
204	Sauer	SU06	1197	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	autre	Mais semence	encouleur	3205,6	1116,6		2089	1116,6
205	Sauer	SU06	965	GAEC DE BIBLISHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	culture hiver	blé	encouleur	3205,6	1116,6		2089	1116,6
206	Sauer	SU06	1298	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	culture hiver	maïs	encouleur	3205,6	1116,6		2089	1116,6
207	Sauer	SU06	900	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	culture hiver	colza	encouleur	3205,6	1116,6		2089	1116,6
208	Sauer	SU06	1126	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	culture hiver							
209	Sauer	SU06	1125	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SU4	céréales de printemps							
210	Sauer	SU06	1105	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	SU1	céréales de printemps	betteraves	encouleur	2948,4	2723,4		225	2723,4
211	Seltzbach	S01												

Débit moyen annuel

(m³/s)

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-</div

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
	Nom du bassin versant	Code des fréquentations (réf. de l'aire)	Nom des zones	Fluage hydrographique	Nom de culture	Type de culture	Matériau utilisée	Objet prélevable (Naturel, Normal, Débris humains sans risques de gestion)	Objet prélevable (Débris humains avec risques de gestion)	Objet prélevable (Débris humains avec risques de gestion)	Autre(s) mentionné(s)	Autre(s) mentionné(s)	Autre(s) mentionné(s)	
3														
212	Seltzbach	SL01	1186	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	SL1	céréales de printemps	betteraves	enrouleur	2948,4	2723,4		225	2723,4
213	Seltzbach	SL01	1103	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	SL1	céréales de printemps	betteraves	enrouleur	2948,4	2723,4		225	2723,4
214	Seltzbach	SL02	1157	EARL DU FLECKENSTEIN	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	culture hiver	betteraves	enrouleur	4096,3	3403,3	Autre(s) mentionné(s)	693	3403,3
215	Seltzbach	SL02	1154	EARL DU FLECKENSTEIN	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	céréales de printemps	blé	enrouleur	4096,3	3403,3		693	3403,3
216	Seltzbach	SL02	1156	EARL DU FLECKENSTEIN	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	céréales de printemps	maïs	enrouleur	4096,3	3403,3		693	3403,3
217	Seltzbach	SL02	1155	EARL DU FLECKENSTEIN	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	culture hiver	blé	enrouleur	4096,3	3403,3		693	3403,3
218	Seltzbach	SL02	994	EARL HAETTEL ETIENNE	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	autre	maïs, pomme de terre	enrouleur	4096,3	3403,3		693	3403,3
219	Seltzbach	SL02	956	EARL MOULIN GERTT	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	céréales de printemps	MAIS	enrouleur	4096,3	3403,3		693	3403,3
220	Seltzbach	SL02	949	GALLIMANN ERIC	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	SL2	culture hiver	Blé d'hiver	enrouleur	4096,3	3403,3	Autre(s) une partie à l'aval de l'	693	3403,3
221	Souffel	SO01	1309	WEHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	cultures perennes	asperge	enrouleur	22,8	-157,2		20	2,8
222	Souffel	SO01	1004	WEHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	maraîchage	rhubarbe	enrouleur	22,8	-157,2		20	2,8
223	Souffel	SO01	1020	WEHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	maraîchage	pissenit	sprinklers	22,8	-157,2		20	2,8
224	Souffel	SO01	1017	WEHAUPT FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	maraîchage	poireaux	enrouleur	22,8	-157,2		20	2,8
225	Souffel	SO02	878	FABIE PANIER DU JARDIN D'AGNES	Le Kleinfrankenthalerbach en amont du confluent avec la Souffel	SO2	maraîchage	légumes plein champ	sprinklers	24,2	5,2	Autre(s) mentionné(s)	19	5,2
226	Souffel	SO03	1093	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AGNES	La Souffel à l'aval du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO3	maraîchage	legumes plein champ diversifié	goutte à goutte	104,4	-102,6	Autre(s) mentionné(s)	47	57,4
227	Souffel	SO04	1304	SCSA HECKMANN V&D	Le Rietberbach au confluent de la Souffel	SO3	cultures spéciales printemps	échalotes et tabac	goutte à goutte	50,4	37,4	Autre(s) mentionné(s)	13	37,4
228	Souffel	SO07	1342	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Grèshain)	SO6	maraîchage	poireau	enrouleur	323,4	43,4	Autre(s) mentionné(s)	120	203,4
229	Souffel	SO07	1341	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Grèshain)	SO6	maraîchage	poireaux/ patate douce /courgette et melon	enrouleur	323,4	43,4	Autre(s) mentionné(s)	120	203,4
230	Souffel	SO08	1338	EARL LOTZ	Le Leibach au pont de la RD31 à Pfugliesheim (après rejet de la STEP de Truchtersheim)	SO7	autre	tabac	sprinklers	55,2	25,2	Autre(s) mentionné(s)	30	25,2
231	Zam	Z002	1661	EARL CARBIENER	La Zinsel du Sud à l'aval du confluent du Griesbaechel	Z0	maraîchage	COURGE	enrouleur	4986,4	4806,4	Autre(s) mentionné(s)	180	4806,4
232	Zam	Z002	1205	EARL CARBIENER	La Zinsel du Sud à l'aval du confluent du Griesbaechel	Z0	maraîchage	COURGE	enrouleur	4986,4	4806,4		180	4806,4

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
	Numéro dossier versant	Code de trameau hydrographique	Nature et source des perturbations	Prédominante	Télogramme hydrographique	Source génétique	Culture pratiquée	Nature et source	Naturel ou humain	Ordonnance Hauts Alpes (N°- mention)	Impact générerait d'abord sur toutes les cultures sujets aux règles de gestion	Impact générerait d'abord sur toutes les cultures sujets aux règles de gestion	Impact générerait d'abord sur toutes les cultures sujets aux règles de gestion	
3														
254 ⁱⁱ	Zorn	2014	1050	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	maraîchage	asperges	enrouleur	484,6	344,6	344,6	344,6	
255 ⁱⁱ	Zorn	2014	943	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	céréales de printemps	maïs	enrouleur	484,6	344,6	140	344,6	
256	Zorn	2015	946	EARL LITT	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Gougenheimbach au pont de la RD51	27	autre	tabac	goutte à goutte	514,4	324,4	190	324,4	
257	Zorn	2016	981	EARL LITT	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingembrebaechel	277	autre	tabac	goutte à goutte	672,2	312,2	360	312,2	
258 ⁱⁱ	Zorn	2016	1330	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingembrebaechel	277	maraîchage	Divers légumes	sprinklers	672,2	312,2	360	312,2	
259 ⁱⁱ	Zorn	2016	1208	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingembrebaechel	277	cultures spéciales printemps	Tabac	goutte à goutte	672,2	312,2	360	312,2	
260 ⁱⁱ	Zorn	2017	1102	EARL DE LA HOUBLONNIERE	Le ruisseau d'Affolsheim	28	cultures pérennes	houblon	goutte à goutte	24,2	7,2	17	7,2	
261	Zorn	2017	1189	SCEA HOLTMANN	Le ruisseau d'Affolsheim	28	cultures pérennes	houblon	goutte à goutte	24,2	7,2	17	7,2	

Demande de prélevement en rivière pour la campagne d'irrigation de 2024 - Règles de gestion pour le Régime Vigilance et Incidence sur les débits des cours d'eau

Bassin Versant	Code de bassin hydrographique	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique	Nom groupe	Culture irriguée	Nom de culture	Matériel utilisé	Débit prélevable - Régime Vigilance (QMVAC - 10% modifie)	Débit cumulé sans règles de gestion	Règle de gestion	Débit cumulé avec règles de gestion	
Andlau	AN01	978	EARL LORBER	La Scherneck à Epfig (lieu dit Huetthueh)	A1	cultures spéciales printemps	betteraves à sucre	enrouleur	-2,8	-70,8	Aucun prélevement	0	-2,8
Andlau	AN02	1172	SEA D'ANDLAU STOTZHEIM	Le Mühlbach de Stotzheim	A2	maraîchage	mure	autre	158,4	138,4	Aucune restriction	20	138,4
Andlau	AN03	1350	MULLER JOSEANE	L'Andlau à l'amont de la prise du Mühlbach de Stotzheim	A3	cultures spéciales printemps	SOIA	enrouleur	271,8	191,8	Aucune restriction	80	191,8
Andlau	AN04	1280	MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirmek	A4	cereales de printemps	MAS	enrouleur	430,2	120,2	Aucune restriction	310	120,2
Andlau	AN04	1284	MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirmek	A4	cereales de printemps	SOIA	enrouleur	430,2	120,2		310	120,2
Andlau	AN04	1349	MULLER JOSEANE	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirmek	A4	cultures spéciales printemps	SOIA	enrouleur	430,2	120,2		310	120,2
Andlau	AN05	1008	ROSFELDER MARIUS	La Kirmek à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	46,5	5,5	Aucune restriction	41	5,5
Andlau	AN05	1081	ROSFELDER MARIUS	La Kirmek à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	46,5	5,5		41	5,5
Andlau	AN05	1095	ROSFELDER MARIUS	La Kirmek à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	46,5	5,5		41	5,5
Andlau	AN05	1232	ROSFELDER MARIUS	La Kirmek à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	spinkliers	46,5	5,5		41	5,5
Andlau	AN05	1235	ROSFELDER MARIUS	La Kirmek à Vaff	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	46,5	5,5		41	5,5
Bruche-Mosig	BM01	998	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	autre	rhubarbe	tonne à eau	28,3	-16,7	Maximum deux pompes à 9m ³ /h ou une pompe à 15m ³ /h	18	10,3
Bruche-Mosig	BM01	999	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	arboriculture	cerisiers	tonne à eau	28,3	-16,7		18	10,3
Bruche-Mosig	BM01	1000	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	arboriculture	Mirabelles	tonne à eau	28,3	-16,7		18	10,3
Bruche-Mosig	BM01	1001	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	arboriculture	Pruniers	tonne à eau	28,3	-16,7		18	10,3
Bruche-Mosig	BM01	1015	DREYER CHRISTIAN	La Sommeuse à l'amont du confluent avec la Mosig	B1	arboriculture	quetchos	tonne à eau	28,3	-16,7		18	10,3
Bruche-Mosig	BM02	1318	DREYER CHRISTIAN	La Mosig à l'aval du confluent du Sommerau	B2	arboriculture	Mirabelles	tonne à eau	256,7	193,7	Maximum une pompe à 9m ³ /h	27	229,7
Bruche-Mosig	BM02	1319	DREYER CHRISTIAN	La Mosig à l'aval du confluent du Sommerau	B2	arboriculture	Prunes	tonne à eau	256,7	193,7		27	229,7
Bruche-Mosig	BM03	1143	DREYER CHRISTIAN	La Mosig à l'aval du confluent du Sathbach	B2	arboriculture	cerisiers	tonne à eau	278,0	197,0	Maximum une pompe à 9m ³ /h	36	242,0
Bruche-Mosig	BM03	1153	DREYER CHRISTIAN	la Mosig à l'aval du confluent du Sathbach	B2	arboriculture	quetchos	tonne à eau	278,0	197,0		36	242,0
Bruche-Mosig	BM04	1178	SOHN CHRISTIAN	la Mosig à l'aval du confluent du Heiligenbach	B3	arboriculture	Cerise, mirabelle	tonne à eau	292,0	186,0	Aucune restriction	61	231,0

Bruche-Mosig	BM05	966	CUMA DE KIRCHHEIM ET ENVIRONS	La Mosig à la sortie du Kronthal [point de la RD342 à Wangen]	B4	céréales de printemps	maïs	ensouleur	359,2	168,2	Aucune restriction	146	213,2
Bruche-Mosig	BM05	1215	EARL DE LA FONTAINE	La Mosig à la sortie du Kronthal [point de la RD342 à Wangen]	B4	arboriculture	pommiers	tonne à eau	359,2	168,2		146	213,2
Bruche-Mosig	BM05	1325	EARL DE LA FONTAINE	La Mosig à la sortie du Kronthal [point de la RD342 à Wangen]	B4	arboriculture	pommiers	tonne à eau	359,2	168,2		146	213,2
Bruche-Mosig	BM07	857	SOHN CHRISTIAN	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Mirabelle, quetsche	tonne à eau	21,9	-58,1	Maximum 1 pompe à 10 m ³ /h	20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	944	EARL LES VERGERS HUFSCHEMITT	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	pommes et poires	goutte à goutte	21,9	-58,1		20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1206	MUTZIG JEAN LUC	Le Kobach à Westhoffen	B5	maraîchage	legumes	tonne à eau	21,9	-58,1		20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1226	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Quetsches	goutte à goutte	21,9	-58,1		20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1237	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	mirabelles pommeurs cerisiers jeunes vergers	tonne à eau	21,9	-58,1		20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1311	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHGERBER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Pommiers, Poiriers, Pêchers	tonne à eau	21,9	-58,1	Maximum une pompe à 10 m ³ /h	20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1315	EARL REYS ROLAND	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Arboriculture	tonne à eau	21,9	-58,1		20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1657	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	maraîchage	rhubarbe	tonne à eau	21,9	-58,1		20	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1671	EARL EICHIER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Quetches & prunes	tonne à eau	21,9	-58,1		20	1,9
Bruche-Mosig	BM08	1310	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHGERBER	Le Kehlbach en amont de la confluence du frankenbach	B6	arboriculture	Pommiers	tonne à eau	238,0	233,0	Aucune restriction	5	233,0
Bruche-Mosig	BM09	1159	FIENG HERVE	Le Frankenbach	B7	maraîchage	légumes	ensouleur	51,5	4,5	Aucune restriction	47	4,5
Bruche-Mosig	BM09	1171	EARL GAIA	Le Frankenbach	B7	maraîchage	legumes divers	goutte à goutte	51,5	4,5		47	4,5
Bruche-Mosig	BM09	1173	EARL GAIA	Le Frankenbach	B7	maraîchage	legumes divers	sprinklers	51,5	4,5		47	4,5
Bruche-Mosig	BM10	1658	SOMMER FREDERIC	Le Kehlbach en aval de la confluence du frankenbach	B15	maraîchage	pommiers	tonne à eau	285,4	231,4	Aucune restriction	58	231,4
Bruche-Mosig	BM11	1058	EARL HARAS DE LA BLEICHE	Le Canal de la Bruche à l'amont du Muehlbach	B8	autre	Espace d'entraînement des chevaux	sprinklers	2623,5	2229,5	Aucune restriction	249	2374,5
Bruche-Mosig	BM12	1301	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	maraîchage	courges	goutte à goutte	1096,8	693,8	Aucune restriction	258	838,8
Bruche-Mosig	BM12	1302	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	maraîchage	poteaux	tonne à eau	1095,8	693,8		258	838,8
Bruche-Mosig	BM12	1641	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	arboriculture	pommiers pâles quechées	goutte à goutte	1096,8	693,8	Maximum une pompe à 60m ³ /h et une pompe à 25m ³ /h	258	838,8
Bruche-Mosig	BM13	899	EARL FERME NONNEMACHER	Le Dachsteinbach	B10	maraîchage	asperges	goutte à goutte	109,4	-21,6		106	3,4
Bruche-Mosig	BM13	1101	EARL MAUER	Le Dachsteinbach	B10	cultures spéciales printemps	fruits asperges potirons divers légumes	goutte à goutte	109,4	-21,6		106	3,4
Bruche-Mosig	BM13	1313	GAEC WILT	Le Dachsteinbach	B10	céréales de printemps	Mais	ensouleur	109,4	-21,6		106	3,4

Bruche-Mosig	BM17	1299	SOMMER FREDERIC	Stillbach à l'aval de la confluence du Blitzenbachel	B12	maraîchage	légumes tomates choux	autre	61,6	49,6	Aucune restriction	12	49,6
Bruche-Mosig	BM17	1642	SOMMER FREDERIC	Stillbach à l'aval de la confluence du Blitzenbachel	B12	maraîchage	divers légumes	sprinklers	61,6	49,6		12	49,6
Bruche-Mosig	BM18	1300	SOMMER FREDERIC	La Bruche à Dinsheim-sur-Bruche	B13	maraîchage	légumes tomates	tonne à eau	61,9	55,9	Aucune restriction	6	55,9
Bruche-Mosig	BM19	1303	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent bras d'Altorf	B16	maraîchage	légumes divers	tonne à eau	4298,4	4277,4	Aucune restriction	21	4277,4
Bruche-Mosig	BM20	926	MEYER CHRISTOPHE	Le Bas d'Altorf à son origine en amont de Moisheim	B14	maraîchage	Oignons	enrouleur	611,1	502,1	Aucune restriction	109	502,1
Bruche-Mosig	BM20	1167	EARL MAURER	Le Bas d'Altorf à son origine en amont de Moisheim	B14	autre	pommes de terre	enrouleur	611,1	502,1		109	502,1
Ehn	EH01	1075	EARL EHRHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach	E1	culture hiver	Blé tendre d'hiver	enrouleur	-18,2	-138,2	Aucun prélevement	0	-18,2
Ehn	EH01	877	EARL EHRHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach	E1	culture hiver	Blé tendre d'hiver	enrouleur	-18,2	-138,2		0	-18,2
Ehn	EH02	874	EARL EHRHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'aval du confluent avec le Muehlbach	E2	maraîchage	Carotte Nantaise	enrouleur	221,3	41,3	Aucune restriction	60	161,3
Ehn	EH03	1351	MULLER JOSEANE	L'Ehn à l'amont du canal du Schiffbach	E3	céréales de printemps	Mais	enrouleur	470,4	130,4	Aucune restriction	220	250,4
Ehn	EH03	1352	MULLER JOSEANE	L'Ehn à l'amont du canal du Schiffbach	E3	céréales de printemps	Mais	enrouleur	470,4	130,4	Maximum une pompe à 50m ³ /h soit sur le tronçon EH04 soit sur le tronçon EH07	220	250,4
Ehn	EH04	1645	EARL ESCHBACH	L'Ehn à l'amont du Roseneime	E6	cultures spéciales printemps	pomme de terre	enrouleur	75,9	25,9		40	35,9
Ehn	EH05	912	EARL SUPPER HISS	Le Roseneime à Rosheim	E4	cultures spéciales printemps	herbes sauvages	enrouleur	45,1	-58,9	Maximum une pompe à 40m ³ /h	40	5,1
Ehn	EH05	1664	MEYER CHRISTOPHE	Le Roseneime à Rosheim	E4	maraîchage	Oignons et pommes de terre	enrouleur	45,1	-58,9		40	5,1
Ehn	EH05	1678	MEYER PASCAL	Le Roseneime à Rosheim	E4	cultures perennes	Jeunes vignes	tonne à eau	45,1	-58,9	Maximum une pompe à 35 m ³ /h	75	0,5
Ehn	EH06	1021	EARL SUPPER HISS	Le Roseneime à Grésheim-près-Moisheim	E5	cultures spéciales printemps	pomme de terre	enrouleur	75,5	-113,5		40	5,1
Ehn	EH06	1680	RIEGEL VINCENT	Le Roseneime à Grésheim-près-Moisheim	E5	cultures spéciales printemps	choux	sprinklers	75,5	-113,5	Maximum une pompe à 50m ³ /h en même temps sur le tronçon EH04 et EH07	75	0,5
Ehn	EH07	1644	EARL ESCHBACH	L'Ehn à l'aval du Roseneime	E7	cultures spéciales printemps	cire ou fleur	enrouleur	118,7	-221,3		115	3,7
Ehn	EH07	1677	EARL ESCHBACH	L'Ehn à l'aval du Roseneime	E7	céréales de printemps	Mais	enrouleur	118,7	-220,3		115	3,7
Gießen-Liepvrette	GL02	1046	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'amont de la prise de Muehlbach de Châtenois	G1	céréales de printemps	Mais	enrouleur	633,5	433,5	Maximum une pompe à 90 m ³ /h	90	543,5
Gießen-Liepvrette	GL02	1241	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'amont de la prise de Muehlbach de Châtenois	G1	céréales de printemps	Mais	enrouleur	633,5	433,5	Aucune restriction	390	543,5
Gießen-Liepvrette	GL03	1213	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	G1	céréales de printemps	Mais	enrouleur	465,2	-213,8		390	76,2
Gießen-Liepvrette	GL03	1233	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	G1	céréales de printemps	Mais	enrouleur	466,2	-213,8		390	76,2
Gießen-Liepvrette	GL03	1214	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	G1	céréales de printemps	soja	enrouleur	465,2	-213,8		390	76,2
Gießen-Liepvrette	GL03	1326	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	G1	céréales de printemps	Mais	rampé	465,2	-213,8		390	76,2

Giesen-Lieprette	GL03	1211	EARL GASPERNENT	La liepvrette à laval de la prise du Muehlbach de Chatenois	G1	céréales de printemps soja	enrouleur	455,2	-213,8		390	76,2
Giesen-Lieprette	GL04	1239	EARL GASPERNENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtenois	G2	céréales de printemps soja	enrouleur	165,4	-213,6	Maximum une pompe à 70 m³/h	160	6,4
Giesen-Lieprette	GL04	1212	EARL GASPERNENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtenois	G2	céréales de printemps maïs	rampé	166,4	-213,6		160	6,4
Giesen-Lieprette	GL06	1665	EARL HERTH PAUL	L'Aubach à l'amont de Scherwiller	G3	arboriculture Cerisiers	sprinklers	317,3	225,3	Aucune restriction	92	225,3
Giesen-Lieprette	GL06	1012	EARL LORBER	L'Aubach à l'amont de Scherwiller	G3	culture hiver blé	enrouleur	317,3	225,3		92	225,3
III	GL08	1185	FREY JEAN-JUC	Le Holzgassen à Ebersheim	G4	céréales de printemps maïs	enrouleur	742,5	629,5	Aucune restriction	625	6804,5
III	II,01	1287	MÜLLER CÉDRIC	L'III à l'aval du confluent du Muehlgraben	I1	MAIS GRAIN céréales de printemps	enrouleur	35523,0	34161,0	Aucune restriction	852	34671,0
III	II,01	1332	SCÉA KRETT ET FILS	L'II à l'aval du confluent du Muehlgraben	I1	maïs grain céréales de printemps	sprinklers	35523,0	34161,0		852	34671,0
III	II,02	902	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'III à l'amont du canal de décharge de l'II	I2	betteraves autre	enrouleur	54948,0	53391,0	Aucune restriction	1047	53901,0
III	II,02	1124	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'III à l'amont du canal de décharge de l'II	I2	maïs céréales de printemps	enrouleur	54948,0	53391,0		1047	53901,0
III	II,02	1331	SCÉA KRETT ET FILS	L'II à l'amont du canal de décharge de l'II	I2	Choux maraîchage	sprinklers	54948,0	53391,0		1047	53901,0
III	II,03	1098	EARL RIEBEL	L'III à l'aval du canal de décharge de l'II	I3	Blé céréales de printemps	enrouleur	54948,0	53391,0	Aucune restriction	1357	53591,0
III	II,03	1099	EARL RIEBEL	L'II à laval du canal de décharge de l'II	I3	Colza céréales de printemps	enrouleur	54948,0	53391,0		1357	53591,0
III	II,03	1291	EARL RIEBEL	L'II à l'aval du canal de décharge de l'II	I3	betterave sucrières céréales de printemps	enrouleur	54948,0	53081,0		1357	53591,0
III	II,03	1672	FENDER FLORENT	L'II à l'aval du canal de décharge de l'II	I3	Maïs céréales de printemps	enrouleur	54948,0	53081,0		1357	53591,0
Lauter	LA02	1675	SCÉA FERME BURGER	La lauter à Wissembourg	LA2	arboriculture pommiers et poiriers	GAG	5166,0	5126,0	Aucune restriction	40	5126,0
Moder	MO01	1051	EARL DU COMTE DE HANAU	Ruisseau du Meisenbach (Mittelbach)	MI	céréales de printemps M/S	enrouleur	517,6	467,6	Aucune restriction	50	467,6
Moder	MO03	1670	VOEGGLER Hector	Le Soultzbach à Obersoultzbach	M33	maraîchage diversifié	GAG	12,9	3,9	Aucune restriction	9	3,9
Moder	MO04	916	EARL FERME WAECHTER	La Nodier à l'amont du confluent du Wappachgraben	M8	cultures pérennes asperges	enrouleur	2257,4	1518,4	Aucune restriction	739	1518,4
Moder	MO04	1092	EARL FERME WAECHTER	La Nodier à l'amont du confluent du Wappachgraben	M8	céréales de printemps Maïs	enrouleur	2257,4	1518,4		739	1518,4
Moder	MO04	997	EARL FERME WAECHTER	La Nodier à l'amont du confluent du Wappachgraben	M8	céréales de printemps maïs	enrouleur	2257,4	1518,4		739	1518,4
Moder	MO04	1165	EARL FERME WAECHTER	La Nodier à l'amont du confluent du Wappachgraben	M8	cultures pérennes asperges	enrouleur	2257,4	1518,4		739	1518,4
Moder	MO04	929	EARL FERME WAECHTER	La Nodier à l'amont du confluent du Wappachgraben	M8	cultures pérennes asperges	enrouleur	2257,4	1518,4		739	1518,4
Moder	MO04	963	EARL FERME WAECHTER	La Nodier à l'amont du confluent du Wappachgraben	M8	céréales de printemps Maïs	sprinklers	2257,4	1518,4		739	1518,4
Moder	MO04	876	HESS JEAN MARIE	La Nodier à l'amont du confluent du Wappachgraben	M8	maraîchage pommes de terre	tonne à eau	2257,4	1518,4		739	1518,4

Moder	M004	10155	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures spéciales printemps	courges	enrouleur	2257,4	1518,4			739	1518,4
Moder	M004	976	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	culture hiver	blé, luzerne	enrouleur	2257,4	1518,4			739	1518,4
Moder	M004	1663	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures spéciales printemps	Héumes bio (pomme de terre, carotte)	enrouleur	2257,4	1518,4			739	1518,4
Moder	M005	903	EARL CARBENER	le Wappachgraben au confluent de la Moder	M4	céréales de printemps	tournesol	enrouleur	5,0	-85,-0	Aucun prélevement		0	5,0
Moder	M006	1207	DAUL MARIE REINE	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	marchage	Courge	enrouleur	2261,3	547,3	Aucune restriction		1624	637,3
Moder	M006	1662	EARL CARBENER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	marchage	courge	enrouleur	2261,3	547,3			1624	637,3
Moder	M006	908	EARL DU JARDIN TROG	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	Mais	sprinklers	2261,3	547,3			1624	637,3
Moder	M006	1045	EARL DU JARDIN TROG	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	marchage	Butternut	sprinklers	2261,3	547,3			1624	637,3
Moder	M006	13277	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	Mais	enrouleur	2261,3	547,3			1624	637,3
Moder	M006	1223	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	Seigle Hiver en dérobé	enrouleur	2261,3	547,3			1624	637,3
Moder	M006	1083	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	Orge d'Hiver	enrouleur	2261,3	547,3			1624	637,3
Moder	M006	1222	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	autre	Ray-Grass en dérobé	enrouleur	2261,3	547,3			1624	637,3
Moder	M006	1097	HESS JEAN MARIE	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	marchage	Pommes de terre	enrouleur	2261,3	547,3			1624	637,3
Moder	M006	1252	SASU GREINER FRAIS	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	marchage	Marchage	enrouleur	2261,3	547,3			1624	637,3
Moder	M006	1335	SCEA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	Mais	sprinklers	2261,3	547,3			1624	637,3
Moder	M006	939	SCEA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	Mais	enrouleur	2261,3	547,3			1624	637,3
Moder	M006	938	SCEA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	orge hiver	enrouleur	2261,3	547,3			1624	637,3
Moder	M006	1335	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	céréales de printemps	ble	enrouleur	2261,3	547,3			1624	637,3
Moder	M009	904	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	culture hiver	blé, orge	enrouleur	773,1	456,1	Aucune restriction		317	456,1
Moder	M009	1042	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	céréales de printemps	Mais	enrouleur	773,1	456,1			317	456,1
Moder	M009	1217	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	céréales de printemps	Mais	enrouleur	773,1	456,1			317	456,1
Moder	M009	1204	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	culture hiver	blé	enrouleur	773,1	456,1			317	456,1
Moder	M009	1649	GRASSER DONATHAN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	autre	chanvre cbd	goutte à goutte	773,1	456,1			317	456,1
Moder	M009	1160	GRASSER DONATHAN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	marchage	courges, carottes, navets, choux, tomates,	goutte à goutte	773,1	456,1			317	456,1
Moder	M009	1242	SCEA KAUFFMANN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	céréales de printemps	Mais	sprinklers	773,1	456,1			317	456,1

Moder	MO10	1255	LANOIX OLIVIER	Le Rothbach canalisé à l'aval du confluent du Weilhergraben	M7	arboriculture	pépinière sapin	tonne à eau	773,1	454,1	519	454,1	
Moder	MO11	1028	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs ensilage	enrouleur	3055,7	-650,3	Maximum une pompe par exploitation au débit demandé	2871	184,7
Moder	MO11	1029	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	bé	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	1036	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	autre	prairie permanente	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	1090	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	colza	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	1093	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	bé	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	924	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	colza	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	920	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	bé	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	1087	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	bé	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	1191	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	bé d'hiver	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	1656	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	BLE D'HIVER	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	1194	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs grain	enrouleur	3055,7	-650,3	Maximum une pompe par exploitation au débit demandé	2871	184,7
Moder	MO11	1092	GAEC DES DEUX COLLINES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	Mais	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	1047	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	974	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	1660	KRAUTH FRANCIS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	Mais	sprinklers	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	984	OTT SERGE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs grain	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	977	SASU GREINER FRAIS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	Maraîchage	sprinklers	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	1345	SCEA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	Bé	sprinklers	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	1344	SCEA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	Frâches	sprinklers	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	942	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	poireau	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO11	1056	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	courges	enrouleur	3055,7	-650,3	2871	184,7	
Moder	MO12	1219	EARL BELLE-VUE	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps	maïs	enrouleur	2252,2	1637,2	Aucune restriction	615	1637,2
Moder	MO12	1668	EARL CASSE GRAINS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps	Maïs	enrouleur	2252,2	1637,2	615	1637,2	
Moder	MO12	1328	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps	Maïs	enrouleur	2252,2	1637,2	615	1637,2	

Moder	M012	1226	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	culture hiver	Orge d'hiver	ensouleur	2252,2	1637,2		615	1637,2
Moder	M012	1230	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	Ray-Gras en dérobé	ensouleur	2252,2	1637,2		615	1637,2
Moder	M012	3030	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	ensouleur	2252,2	1637,2		615	1637,2
Moder	M012	1007	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	ensouleur	2252,2	1637,2		615	1637,2
Moder	M012	1013	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	ensouleur	2252,2	1637,2		615	1637,2
Moder	M012	1122	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	ensouleur	2252,2	1637,2		615	1637,2
Moder	M012	1011	RUCH REGIS	La Zinsel du Nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	ensouleur	2252,2	1637,2		615	1637,2
Moder	M014	1014	EARL FERME MURBRUCH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	autre	Prairies permanentes	ensouleur	4945,7	3865,7	Aucune restriction	1080	3865,7
Moder	M014	1333	GAEC HOHRBAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	culture hiver	BLE D'HIVER	ensouleur	4945,7	3865,7		1080	3865,7
Moder	M014	1251	GAEC HOHRBAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	culture hiver	ORGE D'HIVER	ensouleur	4945,7	3865,7		1080	3865,7
Moder	M014	1250	GAEC HOHRBAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps	MAIS GRAIN	ensouleur	4945,7	3865,7		1080	3865,7
Moder	M014	945	GAEC HOHRBAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps	MAIS GRAIN	ensouleur	4945,7	3865,7		1080	3865,7
Moder	M014	1048	JOSEPH GAEC TRAUTTMANN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps	mais	ensouleur	4945,7	3865,7		1080	3865,7
Moder	M015	971	GAEC TRAUTTMANN	La Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord	M10	céréales de printemps	mais	ensouleur	7670,9	2734,9	Aucune restriction	4091	3579,9
Moder	M015	1049	JOSEPH GAEC TRAUTTMANN	La Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord	M10	cultures spéciales printemps	tournesol	ensouleur	7670,9	2734,9		4091	3579,9
Moder	M016	1084	EARL CARBIENER	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	marchage	courge	ensouleur	176,8	-242,2	Maximum trois pompes à 50m3/h	150	26,8
Moder	M016	960	EARL FUCHS	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps	marchage	ensouleur	176,8	-242,2		150	26,8
Moder	M016	1346	EARL FUCHS	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps	mais	ensouleur	176,8	-242,2		150	26,8
Moder	M016	973	EARL OHLMANN	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	cultures spéciales printemps	courges, patates douces, pissenlit, pommes de terre	ensouleur	176,8	-242,2		150	26,8
Moder	M016	1072	EARL OHLMANN	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	cultures printemps	chou-fleur	siphiliers	176,8	-242,2		150	26,8
Moder	M016	1277	KRAUTH FRANCIS	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	céréales de printemps	Maïs, pommes de terres, Soja	ensouleur	176,8	-242,2		150	26,8
Moder	M016	1278	KRAUTH FRANCIS	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	cultures spéciales printemps	Châtaigne	siphiliers	176,8	-242,2		150	26,8
Moder	M016	1297	SANDER SEA	Le Lomdgraben en amont du confluent du Sommerbaechel	M14	cultures spéciales printemps	Betteraves sucrières	pivot	176,8	-242,2		150	26,8
Moder	M017	975	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomdgraben	M13	céréales de printemps	mais	ensouleur	7847,7	2283,7	Aucune restriction	4451	3395,7
Moder	M017	911	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomdgraben	M13	culture hiver	blé	ensouleur	7847,7	2283,7		4451	3396,7

Moder	M017	1247	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben	M1.9	céréales de printemps	maïs	enrouleur	7847,7	2283,7		4451	3395,7
Moder	M018	1040	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du château walk sur l'étang près du Rothbach	M1.5	cultures pérennes	asperges	enrouleur	191,8	-18,2	Maximum 2 pompes à 70m³/h	140	51,8
Moder	M018	1321	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du château walk sur l'étang près du Rothbach	M1.5	maraîchage	légumes	sprinklers	191,8	-18,2		140	51,8
Moder	M018	1320	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du château walk sur l'étang près du Rothbach	M1.5	cultures pérennes	fraises	sprinklers	191,8	-18,2		140	51,8
Sarre	SA01	1079	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'sch	S4.1	cultures pérennes	prairie temporaire	enrouleur	4634,6	4394,6	Aucune restriction	240	4394,6
Sarre	SA01	1182	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'sch	S4.1	cultures pérennes	Prarie naturelle	enrouleur	4634,6	4394,6		240	4394,6
Sarre	SA01	1181	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'sch	S4.1	cultures pérennes	Prarie naturelle	enrouleur	4634,6	4394,6		240	4394,6
Sarre	SA01	1078	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'sch	S4.1	autre	Prarie temporaire	enrouleur	4634,6	4394,6		240	4394,6
Sarre	SA02	1135	GAEC DE LA SARRE	La Sarre à l'aval du confluent de Metzachgraben	S4.2	céréales de printemps	Prairie	enrouleur	4736,2	4411,2	Aucune restriction	325	4411,2
Sarre	SA03	1080	GAEC DE LA SARRE	La Sarre à l'aval du confluent du Naubach (limite des zones A 907, A908 et A909)	S4.3	céréales de printemps	maïs	enrouleur	4826,0	4416,0	Aucune restriction	410	4416,0
Sarre	SA04	1161	SCIA DU STROHHOF	L'Eichel à Oermingen	S4.5	maraîchage	pomme de terre et divers légume	enrouleur	1156,0	1011,0	Aucune restriction	145	1011,0
Sarre	SA05	1669	WALTHER RENE	Le Petersbach à Butteln en amont du Kesselgraben	S4.5			enrouleur	438,1	383,1	Aucune restriction	55	383,1
Sauer	SU03	1123	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S1.1	culture hiver	Blé + triticale	enrouleur	3387,6	2827,6	Maximum une pompe par exploitation au débit demandé	180	3207,6
Sauer	SU03	1140	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S1.1	culture hiver	BLE	enrouleur	3387,6	2827,6		180	3207,6
Sauer	SU03	1142	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S1.1	culture hiver	BLE	enrouleur	3387,6	2827,6		180	3207,6
Sauer	SU03	1133	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S1.1	culture hiver	Triticale	enrouleur	3387,6	2827,6		180	3207,6
Sauer	SU03	1163	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S1.1	céréales de printemps	TOURNESOL	enrouleur	3387,6	2827,6		180	3207,6
Sauer	SU03	1141	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S1.1	céréales de printemps	MAIS	enrouleur	3387,6	2827,6		180	3207,6
Sauer	SU03	1062	WAGNER CHARLES	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S1.1	culture hiver	Orge et blé	enrouleur	3387,6	2827,6		180	3207,6
Sauer	SU03	879	WAGNER CHARLES	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S1.1	céréales de printemps	Tournesol	enrouleur	3387,6	2827,6		180	3207,6
Sauer	SU04	934	EARL BIOJUR ET CIE	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S1.2	maraîchage	légumes divers	sprinklers	2755,8	1446,8	Maximum une pompe par exploitation au débit demandé	363	2392,8
Sauer	SU04	901	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S1.2	culture hiver	Blé	enrouleur	2755,8	1446,8		363	2392,8
Sauer	SU04	890	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S1.2	cultures spéciales printemps	Tournesol	enrouleur	2755,8	1446,8		363	2392,8
Sauer	SU04	1037	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S1.2	culture hiver	Blé	enrouleur	2755,8	1446,8		363	2392,8
Sauer	SU04	1187	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S1.2	céréales de printemps	Maïs	enrouleur	2755,8	1446,8		363	2392,8

Sauer	SI04	1188	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soulzbach (limite des zones A361 et A 362)	S42	cultures spéciales printemps	Blé	rouleur	2755,8	1446,8		363	2392,8
Sauer	SI05	935	EARL BIOBÜR ET CIE	L'Hälbmühlbach (Bieberbach) à l'aval de la confluence avec la Sauer	S43	cultures spéciales printemps	pomme de terre	rouleur	741,2	-627,8	Aucune restriction	423	318,2
Sauer	SI05	1195	EARL DES CEUTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	S44	autre	Mais semence	rouleur	1749,2	-339,8	Aucune restriction	1143	606,2
Sauer	SI06	1279	EARL DES CEUTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	S44	autre	Mais semence	rouleur	1749,2	-339,8		1143	606,2
Sauer	SI06	1197	EARL DES CEUTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	S44	autre	Mais semence	rouleur	1749,2	-339,8		1143	606,2
Sauer	SI06	1130	GÄEC DE BIBUSHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	S44	culture hiver	blé	rouleur	1749,2	-339,8		1143	606,2
Sauer	SI06	965	GAEC DE BIBUSHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	S44	céréales de printemps	mais	rouleur	1749,2	-339,8		1143	606,2
Sauer	SI06	1238	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	S44	culture hiver	tournesol	rouleur	1749,2	-339,8		1143	606,2
Sauer	SI06	1126	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	S44	culture hiver	côtoya	rouleur	1749,2	-339,8		1143	606,2
Sauer	SI06	1125	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	S44	céréales de printemps	mais	rouleur	1749,2	-339,8		1143	606,2
Sauer	SI06	900	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Hälbmühlbach	S44	céréales de printemps	Tournesol	rouleur	1749,2	-339,8		1143	606,2
Seltzbach	SI01	1105	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	S44	céréales de printemps	betteraves	rouleur	147,6	-77,4	Maximum une pompe au débit demandé	75	72,6
Seltzbach	SI01	1186	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	S44	céréales de printemps	betteraves	rouleur	147,6	-77,4		75	72,6
Seltzbach	SI02	1103	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Seltzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	S44	céréales de printemps	betteraves	rouleur	147,6	-77,4		75	72,6
Seltzbach	SI02	1157	EARL DU FLECKENSTEIN	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	S42	culture hiver	Betteraves	rouleur	294,5	-498,5	Maximum une pompe au débit demandé par exploitation	278	16,5
Seltzbach	SI02	1154	EARL DU FLECKENSTEIN	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	S42	céréales de printemps	blé	rouleur	294,5	-498,5		278	16,5
Seltzbach	SI02	1156	EARL DU FLECKENSTEIN	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	S42	céréales de printemps	mais	rouleur	294,5	-498,5		278	16,5
Seltzbach	SI02	1155	EARL DU FLECKENSTEIN	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	S42	culture hiver	blé	rouleur	294,5	-498,5		278	16,5
Seltzbach	SI02	994	EARL HAETTEL ETIENNE	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	S42	autre	mais, pomme de terre	rouleur	294,5	-498,5		278	16,5
Seltzbach	SI02	956	EARL MOULIN GERTT	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	S42	céréales de printemps	Mais	rouleur	294,5	-498,5		278	16,5
Seltzbach	SI02	949	GALLMANN ERIC	le Seltzbach à l'aval du confluent du Warsbach (limite des zones A 372 et A 373)	S42	culture hiver	Blé d'hiver	rouleur	294,5	-498,5		278	16,5
Souffel	SO01	1309	WEYHAUPP FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenheimerbach	S01	cultures printemps	asperge	rouleur	18,3	-161,7	Maximum une pompe à 15m ³ /h	18	0,3
Souffel	SO01	1004	WEYHAUPP FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenheimerbach	S01	maraîchage	rhubarbe	rouleur	18,3	-161,7		18	0,3
Souffel	SO01	1020	WEYHAUPP FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenheimerbach	S01	maraîchage	pissenlit	sprinklers	18,3	-161,7		18	0,3
Souffel	SO01	1017	WEYHAUPP FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenheimerbach	S01	maraîchage	poreaux	rouleur	18,3	-161,7		18	0,3

Souffel	5002	878	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AGNES	Le Kleinfrankenheimerbach en amont du confluent avec la Souffel	S02	maraîchage	légumes plein champ	sprinklers	19,5	0,4	Aucune restriction	19	0,4
Souffel	5003	1093	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AGNES	La Souffel à l'aval du confluent du Kleinfrankenheimerbach	S03	maraîchage	légumes plein champ diversifié	goutte à goutte	79,2	-127,8	Aucune restriction	45	34,2
Souffel	5004	1304	SCHE HECKMANN V&D	Le Plaeitzerbach au confluent de la Souffel	S03	cultures spéciales printemps	échalotes et tabac	goutte à goutte	36,0	23,0	Aucune restriction	13	23,0
Souffel	5007	* 1342	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Griesheim)	S06	maraîchage	paincous	enrouleur	125,6	-153,4	Aucune restriction	118	7,6
Souffel	5007	1341	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Griesheim)	S06	maraîchage	poireaux/ patate douce /courgette et melon	enrouleur	125,6	-153,4	Aucune restriction	118	7,6
Souffel	5008	1338	EARL LOTZ	Le Leisbach au point de la RD31 à Pfungsthal (après rejet de la STEP de Fructenstein)	S07	autre	tabac	sprinklers	57,1	27,1	Aucune restriction	30	27,1
Zorn	2002	1661	EARL CARBIENER	La Zinsel du Sud à l'aval du confluent du Griesbachel	Z0	maraîchage	COURGE	enrouleur	1721,6	1541,6	Aucune restriction	180	1541,6
Zorn	2002	1205	EARL CARBIENER	La Zinsel du Sud à l'aval du confluent du Griesbachel	Z0	maraîchage	COURGE	enrouleur	1721,6	1541,6	Aucune restriction	180	1541,6
Zorn	2004	1256	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plante aromatique légume	sprinklers	4967,9	4577,9	Aucune restriction	290	4577,9
Zorn	2004	983	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plante aromatique légume	sprinklers	4967,9	4577,9	Aucune restriction	290	4577,9
Zorn	2004	1257	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plante aromatique légume	sprinklers	4967,9	4577,9	Aucune restriction	290	4577,9
Zorn	2004	873	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plante aromatique légume	sprinklers	4967,9	4577,9	Aucune restriction	290	4577,9
Zorn	2004	1053	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plantes aromatiques /épine	sprinklers	4967,9	4577,9	Aucune restriction	290	4577,9
Zorn	2004	1292	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	PLANTE AROMATOUE	sprinklers	4967,9	4577,9	Aucune restriction	290	4577,9
Zorn	2004	1679	EARL FISCHER VINCENT	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	cultures spéciales printemps	pommes de terre	tonne à eau	4967,9	4577,9	Aucune restriction	290	4577,9
Zorn	2005	1134	EARL DU GALGENBERG	La Zorn à l'aval du confluent du Littenheimerbach (limite des zones A 346 et A 347)	Z55	cultures spéciales printemps	tabac blond virginal	goutte à goutte	5191,3	4711,3	Aucune restriction	480	4711,3
Zorn	2006	970	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	céréales de printemps	maïs bio	enrouleur	5560,8	4840,8	Aucune restriction	1020	4840,8
Zorn	2006	1227	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	culture hiver	bé	enrouleur	5160,8	4840,8	Aucune restriction	1020	4840,8
Zorn	2006	1224	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	céréales de printemps	maïs bio	enrouleur	5160,8	4840,8	Aucune restriction	1020	4840,8
Zorn	2006	1228	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	culture hiver	hié	enrouleur	5860,8	4840,8	Aucune restriction	1020	4840,8
Zorn	2006	1225	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	culture hiver	hié	enrouleur	5860,8	4840,8	Aucune restriction	1020	4840,8
Zorn	2006	1231	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	maraîchage	pommes de terre	enrouleur	5860,8	4840,8	Aucune restriction	1020	4840,8
Zorn	2008	1164	GAEFC GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 348 et A 349)	Z4	céréales de printemps	maïs	enrouleur	6200,4	5020,4	Aucune restriction	1180	5020,4
Zorn	2008	936	GAEFC GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 348 et A 349)	Z4	culture hiver	hié	enrouleur	6200,4	5020,4	Aucune restriction	1180	5020,4

Zorn	2012	1006	EARL FERMIE NONNENMACHER	Le Rohrbach à Landersheim à l'amont du confluent de l'Otterbach au pont de la RD26	Z5	maraîchage	légumes plein champs	sprinklers	42,9	32,9	Aucune restriction	10	32,9
Zorn	2013	1110	EARL FERMIE NONNENMACHER	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	Z133	maraîchage	légumes plein champs	sprinklers	143,0	63,0	Aucune restriction	80	63,0
Zorn	2013	1052	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	Z133	maraîchage	asperges	éouleur	143,0	63,0		80	63,0
Zorn	2013	905	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	Z133	céréales de printemps	bé	éouleur	143,0	63,0		80	63,0
Zorn	2014	1050	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	Z6	maraîchage	asperges	éouleur	253,5	113,5	Aucune restriction	140	113,5
Zorn	2014	943	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	Z6	céréales de printemps	mais	éouleur	253,5	113,5		140	113,5
Zorn	2015	946	EARL LITT	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Gougenheimerbach au pont de la RD31	Z7	autre	tabac	goutte à goutte	266,9	76,9	Aucune restriction	190	76,9
Zorn	2016	981	EARL LITT	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingenerbach	Z77	autre	tabac	goutte à goutte	342,9	-17,1	Maximum deux pompes à 60m ³ /h	310	32,9
Zorn	2016	1330	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingenerbach	Z77	maraîchage	Divers légumes	sprinkliers	342,9	-17,1		510	32,9
Zorn	2016	1208	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingenerbach	Z77	cultures spéciales	Tabac	goutte à goutte	342,9	-17,1		310	32,9
Zorn	2017	1102	EARL DE LA HOUILLNIERE	Le ruisseau d'Affolstheim	28	cultures pérennes	houblon	goutte à goutte	24,2	7,2	Aucune restriction	17	7,2
Zorn	2017	1189	SCEA HOLZMANN	Le ruisseau d'Affolstheim	28	cultures pérennes	houblon	goutte à goutte	24,2	7,2		17	7,2
Zorn	2017	1640	SCEA HOLZMANN	Le ruisseau d'Affolstheim	28	cultures pérennes	Asperges	goutte à goutte	24,2	7,2		17	7,2

Demande de prélevement en rivière pour la campagne d'irrigation de 2024 - Règles de gestion pour le Réseau Alert et incidence sur les débits des cours d'eau

Bassin Versant	Code de tronçon hydrographique	Numéro de point de pompage	Exploitation	Tronçon hydrographique		Nom groupe culture irriguée	Nom de culture	Matériel utilisé	Débit prélevable - Débits cumulés sans règles de gestion	Débit prélevable - Débits cumulés avec règles de gestion	Règle de gestion	Débit cumulé avec règles de gestion
				tronçon	groupe							
Andlau	AN01	978	EANL LORBIER	La Schermetz à Epfig [lieu dit Huettbach]	A1	cultures spéciales printemps	betteraves à sucre	érouveur	-3,2	-3,2	Aucun prélevement	0
Andlau	AN02	1172	SCFA D'ANDOLAU STOTZHEIM	Le Mühlbach de Stotzheim	A2	maraîchage	mure	autre	85,0	85,0	Aucune restriction	65,0
Andlau	AN03	1350	MULLER JOSIANE	L'Andlau à l'amont de la prise du Mühlbach de Stotzheim	A3	cultures spéciales printemps	SOJA	érouveur	106,0	26,0	Aucune restriction	26,0
Andlau	AN04	1280	MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirmecq	A4	céréales de printemps	M.AIS	érouveur	191,0	-119,0	Maximum 1 pompe à 80m³/h	180
Andlau	AN04	1284	MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirmecq	A4	céréales de printemps	SOJA	érouveur	191,0	-419,0	Maximum une pompe à 1m³/h	180
Andlau	AN04	1349	MULLER JOSIANE	L'Andlau à l'amont du confluent de la Kirmecq	A4	cultures spéciales printemps	SOJA	érouveur	191,0	-119,0	Maximum une pompe à 1m³/h	180
Andlau	AN05	1088	ROSFELDER MARIUS	La Kirmecq à Valf	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	1,3	-39,7	Maximum une pompe à 1m³/h	1
Andlau	AN05	1081	ROSFELDER MARIUS	La Kirmecq à Valf	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	1,3	-39,7	Maximum une pompe à 1m³/h	1
Andlau	AN05	1085	ROSFELDER MARIUS	La Kirmecq à Valf	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	1,3	-39,7	Maximum une pompe à 1m³/h	1
Andlau	AN05	1232	ROSFELDER MARIUS	La Kirmecq à Valf	A5	maraîchage	Légumes	sprinklers	1,3	-39,7	Maximum une pompe à 1m³/h	1
Andlau	AN05	1235	ROSFELDER MARIUS	La Kirmecq à Valf	A5	maraîchage	Légumes	goutte à goutte	1,3	-39,7	Maximum une pompe à 1m³/h	1
Bruche-Mosig	BM01	998	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	autre	rhubarbe	tonne à eau	7,3	-37,7	Maximum une pompe à 7 m³/h	7
Bruche-Mosig	BM01	999	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	agriculture	cerisiers	tonne à eau	7,3	-37,7	Maximum une pompe à 7 m³/h	7
Bruche-Mosig	BM01	1000	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	arboriculture	Mirabelles	tonne à eau	7,3	-37,7	Maximum une pompe à 7 m³/h	7
Bruche-Mosig	BM01	1001	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	arboriculture	Pruniers	tonne à eau	7,3	-37,7	Maximum une pompe à 7 m³/h	7
Bruche-Mosig	BM01	1015	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	arboriculture	quetchs	tonne à eau	7,3	-37,7	Maximum une pompe à 7 m³/h	7
Bruche-Mosig	BM02	1318	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B2	arboriculture	Mirabelles	tonne à eau	155,9	92,9	Maximum une pompe à 9 m³/h	16
Bruche-Mosig	BM02	1319	DREYER CHRISTIAN	La Mossig à l'aval du confluent du Sommerau	B2	arboriculture	Prunes	tonne à eau	155,9	92,9	Maximum une pompe à 9 m³/h	16
Bruche-Mosig	BM03	1143	DREYER CHRISTIAN	La Mossig à l'aval du confluent du Sathbach	B2	arboriculture	cerisiers	tonne à eau	162,5	81,5	Maximum une pompe à 9 m³/h	25
Bruche-Mosig	BM03	1153	DREYER CHRISTIAN	La Mossig à l'aval du confluent du Sathbach	B2	arboriculture	querches	tonne à eau	162,5	81,5	Maximum une pompe à 9 m³/h	25
Bruche-Mosig	BM04	1178	SOHN CHRISTIAN	la Mossig à l'aval du confluent du Heiligenbach	B3	arboriculture	Cerise, mirabelle	tonne à eau	166,9	60,9	Aucune restriction	50

Bruche-Mosig	BM05	956	CUMA DE KIRCHHEIM ET ENVIRONS	La Mossig à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	céréales de printemps	maïs	enrouleur	221,6	30,6	Aucune restriction	135	86,6
Bruche-Mosig	BM05	2215	EARL DE LA FONTAINE	La Mossig à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	arboriculture	pommiers	tonne à eau	221,6	30,6		135	86,6
Bruche-Mosig	BM05	1325	EARL DE LA FONTAINE	La Mossig à la sortie du Krontal (point de la RD942 à Wangen)	B4	arboriculture	pommiers	tonne à eau	221,6	30,6		135	86,6
Bruche-Mosig	BM07	897	SORIN CHRISTIAN	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Mirabelle, quetsche	tonne à eau	12,8	-107,2	Maximum une pompe à 6 m ³ /h	12	0,8
Bruche-Mosig	BM07	944	EARL LES VERGERS HUFSCHMITT	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	pommes et poires	goutte à goutte	12,8	-107,2		12	0,8
Bruche-Mosig	BM07	1206	MUTZIG JEAN LUC	Le Kobach à Westhoffen	B5	maraîchage	legumes	tonne à eau	12,8	-107,2		12	0,8
Bruche-Mosig	BM07	1236	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Quetsches	goutte à goutte	12,8	-107,2		12	0,8
Bruche-Mosig	BM07	1237	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	mûrables pommiers zéniths jeunes verger	tonne à eau	12,8	-107,2		12	0,8
Bruche-Mosig	BM07	1311	SEA VIGNES ET VERGERS ROTHGERBER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Pommiers, Poiriers, Pêchers	tonne à eau	12,8	-107,2	Maximum une pompe à 6 m ³ /h	12	0,8
Bruche-Mosig	BM07	1312	SEA VIGNES ET VERGERS ROTHGERBER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Pommiers, Poiriers, Pêchers	tonne à eau	12,8	-107,2		12	0,8
Bruche-Mosig	BM07	1315	EARL REYSZ ROLAND	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Arboriculture	tonne à eau	12,8	-107,2		12	0,8
Bruche-Mosig	BM07	1657	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	maraîchage	rhubarbe	sprinklers	12,8	-107,2		12	0,8
Bruche-Mosig	BM07	1671	EARL EICHLER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Quetsches & prunes	tonne à eau	12,8	-107,2		12	0,8
Bruche-Mosig	BM09	1310	SEA VIGNES ET VERGERS ROTHGERBER	Le Kehlbach en amont de la confluence du Frankenbach	B6	arboriculture	Pommiers	tonne à eau	198,4	193,4	Aucune restriction	5	193,4
Bruche-Mosig	BM09	1159	FIEG HERVE	Le Frankenbach	B7	maraîchage	Légumes	enrouleur	44,3	-2,7	Maximum 2 pompes à 20m ³ /h	35	9,3
Bruche-Mosig	BM09	1171	EARL GAIA	Le Frankenbach	B7	maraîchage	légumes divers	goutte à goutte	44,3	-2,7		35	9,3
Bruche-Mosig	BM09	1173	EARL GAIA	Le Frankenbach	B7	maraîchage	légumes divers	sprinklers	44,3	-2,7		35	9,3
Bruche-Mosig	BM10	1658	SOMMER FREDERIC	Le Kehlbach en aval de la confluence du frankenbach	B15	maraîchage	pommes de terre	tonne à eau	242,6	184,6	Aucune restriction	45	196,6
Bruche-Mosig	BM11	1058	EARL HARAS DE LA BLEICHE	Le Canal de la Bruche à l'ancien du Muehlbach	B8	autre	Espace d'entraînement des chevaux	sprinklers	2046,4	1652,4	Aucune restriction	218	1828,4
Bruche-Mosig	BM12	1301	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	maraîchage	courges	goutte à goutte	263,3	-139,7	Aucune restriction	227	36,3
Bruche-Mosig	BM12	1302	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	maraîchage	poreaux	tonne à eau	263,3	-139,7		227	36,3
Bruche-Mosig	BM12	1641	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinbach	B9	arboriculture	pommes poires quetsches	goutte à goutte	263,3	-139,7		227	36,3
Bruche-Mosig	BM13	899	EARL FERME NONNENMACHER	Le Dachsteinbach	B10	maraîchage	asperges	goutte à goutte	35,1	-45,9	Maximum une pompe à 40m ³ /h et une pompe à 23m ³ /h	32	3,1
Bruche-Mosig	BM13	1101	EARL MAURER	Le Dachsteinbach	B10	cultures spéciales printemps	fruits asperges pattons divers légumes	goutte à goutte	35,1	-45,9		82	3,1
Bruche-Mosig	BM13	1313	GAEC WILT	Le Dachsteinbach	B10	céréales de printemps	Mais	enrouleur	35,1	-45,9		82	3,1

Bruche-Mossig	BM17	1299	SOMMER FREDERIC	Stillbach à l'aval de la confluence du Bitzenbachel	B12	maraîchage	légumes tomates choux	autre	11.2	-0,8	Maximum une pompe à 10m ³ /h	10	1,2							
Bruche-Mossig	BM17	1642	SOMMER FREDERIC	Stillbach à l'aval de la confluence du Bitzenbachel	B12	maraîchage	divers légumes	sprinklers	11,2	-0,8		10	1,2							
Bruche-Mossig	BM18	1300	SOMMER FREDERIC	La Bruche à Dinsheim-sur-Bruche	B13	maraîchage	légumes tomates	tome à eau	11,5	5,5	Aucune restriction	6	5,5							
Bruche-Mossig	BM19	1303	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent bras d'Altorf	B16	maraîchage	legumes divers	tome à eau	3034,8	3013,8	Aucune restriction	19	3015,8							
Bruche-Mossig	BM20	926	MEYER CHRISTOPHE	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molsheim	B14	maraîchage	Oignons	enrouleur	251,7	142,7	Aucune restriction	107	144,7							
Bruche-Mossig	BM20	1167	EARL MAURER	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molsheim	B14	autre	pommes de terre	enrouleur	251,7	142,7										
Ehn	EH01	3075	EARL EHRHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach	E1	culture hiver	Blé tendre d'hiver	enrouleur	-38,8	-158,8	Aucun prélevement	0	-58,8							
Ehn	EH01	877	EARL EHRHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach	E1	culture hiver	Blé tendre d'hiver	enrouleur	-25,3	-158,8		0	-58,8							
Ehn	EH02	874	EARL EHRHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'aval du confluent avec le Muehlbach	E2	maraîchage	Carotte Nançaise	enrouleur	187,9	7,9	Aucune restriction	60	127,9							
Ehn	EH03	1351	MULLER JOISANE	L'Ehn à l'amont du canal du Schifbach	E3	cereales de printemps	Maïs	enrouleur	344,4	4,4	Aucune restriction	220	124,4							
Ehn	EH03	1352	MULLER JOISANE	L'Ehn à l'amont du canal du Schifbach	E3	cereales de printemps	pomme de terre	enrouleur	53,1	3,1	Maximum une pompe à 29m ³ /h soit sur le tronçon EH07	29	24,1							
Ehn	EH04	1645	EARLES BACH	l'Ehn à l'amont du Rosenemeer	E6	cultures spéciales printemps	betteraves surrièrre	enrouleur	344,4	4,4	Maximum une pompe à 29m ³ /h soit sur le tronçon EH07	220	124,4							
Ehn	EH05	912	EARL SUPPER HISS	Le Rosenemeer à Rosheim	E6	maraîchage	Oignons et pommes de terre	enrouleur	33,7	-70,3	Maximum une pompe à 30m ³ /h	30	3,7							
Ehn	EH05	1654	MEYER CHRISTOPHE	Le Rosenemeer à Rosheim	E4	cultures spéciales printemps	bettes raves surrièrre	enrouleur	33,7	-70,3		30	3,7							
Ehn	EH05	1678	MEYER PASCAL	Le Roseneemer à Rosheim	E4	cultures pérennes	Jeunes vignes	enrouleur	33,7	-70,3	Maximum une pompe à 30m ³ /h	30	3,7							
Ehn	EH06	1021	EARL SUPPER HISS	Le Roseneemer à Grischheim-près-Molsheim	E5	cultures spéciales printemps	pommade terre	enrouleur	57,1	-131,9	Maximum une pompe à 25m ³ /h	55	2,1							
Ehn	EH06	1680	RIEGEL VINCENT	Le Roseneemer à Grischheim-près-Molsheim	E5	cultures spéciales printemps	choux	sprinklers	57,1	-131,9	Maximum une pompe à 29m ³ /h en même temps sur le tronçon EH04 et EH07	55	2,1							
Ehn	EH07	1644	EARL ESCHBACH	L'Ehn à l'aval du Roseneemer	E7	cultures spéciales printemps	chou fleur	enrouleur	84,4	-254,6	Maximum une pompe à 29m ³ /h en même temps sur le tronçon EH04 et EH07	84	0,4							
Ehn	EH07	1677	EARL ESCHBACH	L'Ehn à l'aval du Roseneemer	E7	cereales de printemps	Maïs	enrouleur	84,4	-254,6	Maximum une pompe à 29m ³ /h en même temps sur le tronçon EH04 et EH07	84	0,4							
Gießen-Liepvrette	GL02	1046	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'amont de la prise du Muehlbach de Châtenois	Gl	cereales de printemps	maïs	enrouleur	125,0	-75,0	Maximum une pompe à 60m ³ /h soit sur le tronçon GL03	60	65,0							
Gießen-Liepvrette	GL02	1241	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'amont de la prise du Muehlbach de Châtenois	Gl	cereales de printemps	maïs	enrouleur	125,0	-75,0	Maximum une pompe à 60m ³ /h soit sur le tronçon GL03	60	65,0							
Gießen-Liepvrette	GL03	1213	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	Gl	cereales de printemps	maïs	enrouleur	60,5	-619,5	Maximum une pompe à 60m ³ /h soit sur le tronçon GL03	60	0,5							
Gießen-Liepvrette	GL03	1233	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	Gl	cereales de printemps	maïs	enrouleur	60,5	-619,5		60	0,5							
Gießen-Liepvrette	GL03	1214	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	Gl	cereales de printemps	soja	enrouleur	60,5	-619,5		60	0,5							
Gießen-Liepvrette	GL03	1326	EARL GASPERMENT	La Liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	Gl	cereales de printemps	Maïs	rampé	60,5	-619,5		60	0,5							

Giesen-Liepvrette	GL03	1211	EARL GASPERMENT	La liepvrette à laval de la prise du Muehlbach de Chatenois	G1	céréales de printemps	soja	enrouleur	60,5	-63,9,5		60	0,5
Giesen-Liepvrette	GL04	1239	EARL GASPERMENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtenois	: G2	céréales de printemps	soja	enrouleur	166,4	-213,6	Maximum une pompe à 70 m ³ /h	130	36,4
Giesen-Liepvrette	GL04	1212	EARL GASPERMENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Châtenois	G2	céréales de printemps	maïs	rampé	166,4	-213,6		130	36,4
Giesen-Liepvrette	GL05	1685	EARL HERTH PAUL	L'Aubach à l'amont de Scherwiller	G3	arboriculture	Cerfliers	sprintkiers	216,5	124,5	Aucune restriction	92	124,5
Giesen-Liepvrette	GL06	1012	EARL LORBER	L'Aubach à l'amont de Scherwiller	G3	culture hiver	ble	enrouleur	216,5	124,5		92	124,5
III	GL08	1185	FREY JEAN-LUC	Le Holzgessen à Eberstein	G4	céréales de printemps	maïs	enrouleur	3782,5	2647,5	Aucune restriction	265	3517,5
III	IL01	1287	MULLER CEDRIC	L'II à laval du confluent du Muehlgraben	II	MAIS GRAIN	céréales de printemps	enrouleur	18383,2	17021,2	Aucune restriction	492	17891,2
III	IL01	1332	SCEA KRETZ ET FILS	L'II à laval du confluent du Muehlgraben	II	maïs grain	céréales de printemps	sprintkiers	18383,2	17021,2		492	17891,2
III	IL02	902	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'II à l'amont du canal de décharge de l'II	I2	betteraves	autre	enrouleur	33067,6	31510,6	Aucune restriction	687	32380,6
III	IL02	1124	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'II à l'amont du canal de décharge de l'II	I2	maïs	céréales de printemps	enrouleur	33067,6	31510,6		687	32380,6
III	IL02	1331	SCEA KRETZ ET FILS	L'III à l'amont du canal de décharge de l'II	I2	Choux	maraîchage	sprintkiers	33067,6	31510,6		687	32380,6
III	IL03	1098	EARL RIEBEL	L'II à laval du canal de décharge de l'II	I3	Blé	céréales de printemps	enrouleur	33067,6	31200,6	Aucune restriction	997	32070,6
III	IL03	1099	EARL RIEBEL	L'III à laval du canal de décharge de l'II	I3	Colza	céréales de printemps	enrouleur	33067,6	31200,6		997	32070,6
III	IL03	1291	EARL RIEBEL	L'II à laval du canal de décharge de l'II	I3	betteraves sucrières	céréales de printemps	enrouleur	33067,6	31200,6		997	32070,6
III	IL03	1672	FENDLER FLORENT	L'II à laval du canal de décharge de l'II	I3	Maïs	céréales de printemps	enrouleur	33067,6	31200,6		997	32070,6
Lauter	LA02	1675	SCEA FERME BURGER	La Lauter à Wissembourg	I,A2	arboriculture	pommiers et poiriers	GAG	4302,0	4262,0	Aucune restriction	40	4262,0
Moder	MO01	1051	EARL DU COMTE DE HANAU	Ruisseau du Meisenbach (Mittelbach)	M1	céréales de printemps	MIS	enrouleur	390,5	340,5	Aucune restriction	50	340,5
Moder	MO03	1670	VOEGLER Hector	Le Soultzbach à Obersulzbach	M3	maraîchage diversifié		GAG	0,7	-8,3	Aucun prélevement	0	0,7
Moder	MO04	916	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures pérennes asperges		enrouleur	1823,6	1084,6	Aucune restriction	730	1093,6
Moder	MO04	1002	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	céréales de printemps	Mais	enrouleur	1823,6	1084,6		730	1093,6
Moder	MO04	997	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	céréales de printemps	maïs	enrouleur	1823,6	1084,6		730	1093,6
Moder	MO04	1165	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures pérennes asperges		enrouleur	1823,6	1084,6		730	1093,6
Moder	MO04	929	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures pérennes asperges		enrouleur	1823,6	1084,6		730	1093,6
Moder	MO04	963	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	céréales de printemps	Mais	sprintkiers	1823,6	1084,6		730	1093,6
Moder	MO04	876	HESS JEAN MARIE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	maraîchage pommes de terre		tonne à eau	1823,6	1084,6		730	1093,6

Moder	M004	1055	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures spéciales printemps	courges	ensouleur	1823,6	1084,6	730	1093,6
Moder	M004	976	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	culture hiver	bé luzerne	ensouleur	1823,6	1084,6	730	1093,6
Moder	M004	1663	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M3	cultures spéciales printemps	légumes bio (pomme de terre, carotte)	ensouleur	1823,6	1084,6	730	1093,6
Moder	M005	903	EARL CARBIENER	le Wappachgraben au confluent de la Moder	M4	céréales de printemps	tournesol	ensouleur	-1,1	91,1	Aucun prélevement	0
Moder	M006	1207	DAUL MARIE REINE	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	marchage	courge	ensouleur	1823,3	109,8	Maximum une pompe par exploitation au débit demandé	1115
Moder	M006	1662	EARL CARBIENER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	marchage	courge	ensouleur	1823,3	109,8	1115	708,8
Moder	M006	908	EARL DU JARDIN TROG	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	maïs	sprinklers	1823,3	109,8	1115	708,8
Moder	M006	1045	EARL DU JARDIN TROG	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	marchage	buñemuñ	sprinklers	1823,3	109,8	1115	708,8
Moder	M006	1327	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	maïs	ensouleur	1823,3	109,8	1115	708,8
Moder	M006	1223	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	seligé hiver en déchiré	ensouleur	1823,3	109,8	1115	708,8
Moder	M006	1083	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	orge d'hiver	ensouleur	1823,3	109,8	1115	708,8
Moder	M006	1222	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	autre	ray-grass en dérobée	ensouleur	1823,3	109,8	1115	708,8
Moder	M006	1097	HESS JEAN MARIE	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	marchage	pommes de terre	tonne à eau	1823,3	109,8	1115	708,8
Moder	M006	1252	SASU GREINER FRAIS	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	marchage	mâche	ensouleur	1823,3	109,8	1115	708,8
Moder	M006	1336	SCEA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	maïs	sprinklers	1823,3	109,8	1115	708,8
Moder	M006	939	SCEA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	céréales de printemps	maïs	ensouleur	1823,3	109,8	1115	708,8
Moder	M006	938	SCEA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	orge hiver	ensouleur	1823,3	109,8	1115	708,8
Moder	M006	1335	SCEA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	M5	culture hiver	bé	ensouleur	1823,3	109,8	1115	708,8
Moder	M009	904	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	céréales de printemps	maïs	ensouleur	573,1	256,1	Maximum 1 pompe au débit demandé par exploitation	150
Moder	M009	1042	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	culture hiver	bé, orge	ensouleur	573,1	256,1	150	423,1
Moder	M009	1217	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	céréales de printemps	maïs	ensouleur	573,1	256,1	150	423,1
Moder	M009	1204	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	culture hiver	bé	ensouleur	573,1	256,1	150	423,1
Moder	M009	1649	GRASSER JONATHAN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	autre	chanvre chd	goutte à goutte	573,1	256,1	150	423,1
Moder	M009	1160	GRASSER JONATHAN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	marchage	courges, carottes, navets, choux, tomates,	goutte à goutte	573,1	256,1	150	423,1
Moder	M009	1242	SCEA KAUFFMANN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	M7	céréales de printemps	maïs	sprinklers	573,1	256,1	150	423,1

Moder	M010	1255	LANOIX OLIVIER	Le Rothbach canalisé à l'aval du confluent du Welthergraben	M7	arboriculture	pépinière sapin	tonne à eau	573,1	254,1				152		421,1			
Moder	M011	1028	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs ensilage	enrouleur	2268,7	-1447,3			Maximum une pompe par exploitation au débit demandé	2028	240,7				
Moder	M011	1029	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	blé	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	1036	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	autre	prairie permanente	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	1090	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	colza	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	1094	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	blé	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	924	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	colza	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	920	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	blé	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	1087	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	blé	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	1191	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	blé d'hiver	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	1656	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	BLE D'HIVER	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	1194	EARL KRAENNER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs grain	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	1092	GAEC DES DEUX COLLINES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	Mais	enrouleur	2268,7	-1447,3			Maximum une pompe par exploitation au débit demandé	2028	240,7				
Moder	M011	1047	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	974	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	1660	KRAUTH FRANCIS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	Maïs	sprinklers	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	984	OTT SERGE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs grain	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	977	SASU GREINER FRAIS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	Maraîchage	sprinklers	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	1345	SCEA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	Riz	sprinklers	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	1344	SCEA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	Fraises	sprinklers	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	942	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	poireau	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M011	1056	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	courges	enrouleur	2268,7	-1447,3				2028	240,7				
Moder	M012	1219	EARL BELLE-VUE	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps	maïs	enrouleur	1968,1	1353,1	Aucune restriction	600	1363,1						
Moder	M012	1668	EARL CASSE GRAINS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps	Mais	enrouleur	1968,1	1353,1		600	1363,1						
Moder	M012	1328	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps	Mais	enrouleur	1968,1	1353,1		600	1363,1						

Moder	MO12	1226	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	culture hiver	Orge d'hiver	enrouleur	1968,1	1353,1
Moder	MO12	1230	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	Ray-Gras en dérobé	enrouleur	1968,1	1353,1
Moder	MO12	1010	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	1968,1	1353,1
Moder	MO12	1007	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	1968,1	1353,1
Moder	MO12	1013	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	1968,1	1353,1
Moder	MO12	1122	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	1968,1	1353,1
Moder	MO12	1011	RUCH REGIS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	autre	prairie	enrouleur	1968,1	1353,1
Moder	MO14	1014	EARL FERME MURBRUCH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	autre	Praties permanentes	enrouleur	4295,5	3215,5
Moder	MO14	1333	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	culture hiver	BLE D'HIVER	enrouleur	4295,5	3215,5
Moder	MO14	1251	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	culture hiver	ORGE D'HIVER	enrouleur	4295,5	3215,5
Moder	MO14	1250	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps	MAIS GRAIN	enrouleur	4295,5	3215,5
Moder	MO14	945	GAEC HOHRAIN	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps	MAIS GRAIN	enrouleur	4295,5	3215,5
Moder	MO14	1048	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Zinsel du Nord à l'aval du confluent du Falksteinerbach	M12	céréales de printemps	mais	enrouleur	4295,5	3215,5
Moder	MO15	971	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	Le Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord	M10	céréales de printemps	mais	enrouleur	6731,3	1755,3
Moder	MO15	1049	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec la Zinsel du nord	M10	cultures spéciales printemps	tournesol	enrouleur	6731,3	1755,3
Moder	MO16	1044	EARL CANTHIEREN	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	mariachage	courge	enrouleur	161,6	-257,4
Moder	MO16	960	EARL FUCHS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	céréales de printemps	mariachage	enrouleur	161,6	-257,4
Moder	MO16	1346	EARL FUCHS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	céréales de printemps	mais	enrouleur	161,6	-257,4
Moder	MO16	973	EARL OHLMANN	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	cultures spéciales printemps	courges, patates douces, pissenlits pommes de terre	enrouleur	161,6	-257,4
Moder	MO16	1082	EARL OHLMANN	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	cultures printemps	rhubarbe	enrouleur	161,6	-257,4
Moder	MO16	1277	KRAUTH FRANCIS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	céréales de printemps	Maïs, pommes de terres, Soja	enrouleur	161,6	-257,4
Moder	MO16	1278	KRAUTH FRANCIS	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	cultures spéciales printemps	chouette	sprinklers	161,6	-257,4
Moder	MO16	1287	SANDER SCEA	Le Lomgraben en amont du confluent du Sommerbachel	M14	cultures printemps	Betteraves sucrières	pivot	161,6	-257,4
Moder	MO17	975	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben	M13	céréales de printemps	mais	enrouleur	6892,9	1328,9
Moder	MO17	911	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben	M13	culture hiver	blé	enrouleur	6892,9	1328,9

Moder	M017	1247	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben	M13	céréales de printemps	maïs	enrouleur	6892,9	1328,9		3593	3299,9
Moder	M018	1040	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du château walk sur l'étang près du Rothbach	M15	cultures perennes asperges		enrouleur	167,0	-43,0	Maximum deux pompes de 70m3/h	140	27,0
Moder	M018	1321	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du château walk sur l'étang près du Rothbach	M15	marachage légumes		sprinklers	167,0	-43,0		140	27,0
Moder	M018	1320	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du château walk sur l'étang près du Rothbach	M15	cultures perennes fraises		sprinklers	167,0	-43,0		140	27,0
Sarre	SA01	1079	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'isch	S41	cultures perennes prairie temporaire		enrouleur	3165,8	2925,8	Aucune restriction	240	2925,8
Sarre	SA01	1182	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'isch	S41	cultures perennes Prairie naturelle		enrouleur	3165,8	2925,8		240	2925,8
Sarre	SA01	1181	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'isch	S41	cultures perennes Prairie naturelle		enrouleur	3165,8	2925,8		240	2925,8
Sarre	SA01	1078	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'isch	S41	autre Prairie temporaire		enrouleur	3165,8	2925,8		240	2925,8
Sarre	SA02	1135	GAEC DE LA SARRE	La Sarre à l'aval du confluent de Metzschgraben	S42	céréales de printemps	Prairie	enrouleur	3303,4	2978,4	Aucune restriction	325	2978,4
Sarre	SA03	1080	GAEC DE LA SARRE	La Sarre à l'amont du confluent du Naubach (limite des zones A 907, A508 et A509)	S43	céréales de printemps	maïs	enrouleur	3395,8	2989,8	Aucune restriction	410	2989,8
Sarre	SA04	1161	SCÉA DU STROHHOF	L'Eichel à Oermingen	S43	céréales de printemps	MAIS	enrouleur	576,4	431,4	Aucune restriction	145	431,4
Sarre	SA05	1669	WALTHER RENE	Le Petersbach à Butten en amont du Kesselgraben	S45	marachage pomme de terre et divers légume		enrouleur	78,1	23,1	Aucune restriction	55	23,1
Sauer	SU03	1123	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	culture hiver Blé + triticale		enrouleur	2829,6	2269,6	Maximum une pompe par exploitation au débit demandé	180	2649,6
Sauer	SU03	1140	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	culture hiver BLE		enrouleur	2829,6	2269,6		180	2649,6
Sauer	SU03	1142	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	culture hiver BLE		enrouleur	2829,6	2269,6		180	2649,6
Sauer	SU03	1133	EARL LUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	culture hiver Triticale		enrouleur	2829,6	2269,6		180	2649,6
Sauer	SU03	1163	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps TOURNESOL		enrouleur	2829,6	2269,6		180	2649,6
Sauer	SU03	1141	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps MAIS		enrouleur	2829,6	2269,6		180	2649,6
Sauer	SU03	1062	WAGNER CHARLES	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	culture hiver Orge et blé		enrouleur	2829,6	2269,6		180	2649,6
Sauer	SU03	879	WAGNER CHARLES	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	SU1	céréales de printemps Tournesol		enrouleur	2829,6	2269,6		180	2649,6
Sauer	SU04	924	EARL BIOBUR ET CIE	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2	marachage légumes divers		sprinklers	2754,0	1445,0	Maximum une pompe par exploitation au débit demandé	363	2391,0
Sauer	SU04	901	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2	culture hiver Blé		enrouleur	2754,0	1445,0		363	2391,0
Sauer	SU04	890	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2	cultures spéciales Tournesol		enrouleur	2754,0	1445,0		363	2391,0
Sauer	SU04	1037	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2	culture hiver Blé		enrouleur	2754,0	1445,0		363	2391,0
Sauer	SU04	1187	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	SU2	céréales de printemps Maïs		enrouleur	2754,0	1445,0		363	2391,0

Sauer	SU04	1188	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach [limite des zones A361 et A 362]	SL2	cultures spéciales printemps	Ble	enrouleur	2754,0	1445,0		363	2391,0
Sauer	SU05	935	EARL BIOBÜR ET CIE	L'Halbmühlbach (Bieberbach) à l'aval de la confluence avec la Sauer	SL3	cultures spéciales printemps	pomme de terre	enrouleur	179,8	-1189,2	Aucun prélevement	453	-273,2
Sauer	SU06	1195	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SL4	autre	Mais semence	enrouleur	1876,3	-212,-7	Aucune restriction	1143	733,3
Sauer	SU06	1279	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SL4	autre	Mais semence	enrouleur	1876,3	-212,-7		1143	733,3
Sauer	SU06	1197	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SL4	autre	Mais semence	enrouleur	1876,3	-212,-7		1143	733,3
Sauer	SU06	1130	GAEC DE BIBUSHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SL4	culture hiver	bé	enrouleur	1876,3	-212,-7		1143	733,3
Sauer	SU06	965	GAEC DE BIBUSHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SL4	céréales de printemps	mâis	enrouleur	1876,3	-212,-7		1143	733,3
Sauer	SU06	1298	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SL4	culture hiver	tournesol	enrouleur	1876,3	-212,-7		1143	733,3
Sauer	SU06	1126	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SL4	culture hiver	côta	enrouleur	1876,3	-212,-7		1143	733,3
Sauer	SU06	1125	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SL4	céréales de printemps	mâis	enrouleur	1876,3	-212,-7		1143	733,3
Sauer	SU06	900	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halbmühlbach	SL4	céréales de printemps	Tournebol	enrouleur	1876,3	-212,-7		1143	733,3
Selzbach	SL01	1105	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Selzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	SL1	céréales de printemps	hetteraves	enrouleur	32,4	-192,6	Maximum une pompe à 30m ³ /h	30	2,4
Selzbach	SL01	1186	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Selzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	SL1	céréales de printemps	hetteraves	enrouleur	32,4	-192,6		30	2,4
Selzbach	SL02	1103	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Selzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	SL1	céréales de printemps	hetteraves	enrouleur	32,4	-192,6		30	2,4
Selzbach	SL02	1157	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Warsbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	culture hiver	Betteraves	enrouleur	111,7	-581,3	Maximum une pompe à 70m ³ /h	100	11,7
Selzbach	SL02	1154	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Warsbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	céréales de printemps	bé	enrouleur	111,7	-581,3		100	11,7
Selzbach	SL02	1156	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Warsbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	céréales de printemps	mâis	enrouleur	111,7	-581,3		100	11,7
Selzbach	SL02	1155	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Warsbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	culture hiver	bé	enrouleur	111,7	-581,3		100	11,7
Selzbach	SL02	994	EARL HAETTEL ETIENNE	Le Selzbach à l'aval du confluent du Warsbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	autre	mâis, pomme de terre	enrouleur	111,7	-581,3		100	11,7
Selzbach	SL02	956	EARL MOLUN GERTT	Le Selzbach à l'aval du confluent du Warsbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	céréales de printemps	Mâis	enrouleur	111,7	-581,3		100	11,7
Selzbach	SL02	949	GALLMANN ERIC	Le Selzbach à l'aval du confluent du Warsbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	culture hiver	Bé d'hiver	enrouleur	111,7	-581,3		100	11,7
Souffel	SO01	1309	WEYHAUPP FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Mainfrankenthalerbach	SO1	cultures printemps	asperges	enrouleur	0,0	-180,0	Aucun prélevement	0	0,0
Souffel	SO01	1004	WEYHAUPP FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	marachage	rhubarbe	enrouleur	0,0	-180,0		0	0,0
Souffel	SO01	1020	WEYHAUPP FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	marachage	pissenlit	sprintlers	0,0	-180,0		0	0,0
Souffel	SO01	1017	WEYHAUPP FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenthalerbach	SO1	marachage	poreaux	enrouleur	0,0	-180,0		0	0,0

Souffel	S002	378	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AGNES	Le Kleinfrankenthalerbach en amont du confluent avec la Souffel	S02	maraîchage	légumes plein champ	sprinklers	0,0	-19,9	Aucun prélevement	0	0,0
Souffel	S003	1093	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AGNES	La Souffel à l'aval du confluent du Kleinfrankenthalerbach	S03	maraîchage	légumes plein champ diversifié	goutte à goutte	0,0	-207,0	Aucun prélevement	0	0,0
Souffel	S004	1304	S/CE HECKMANN V&D	Le Pfeitzerbach au confluent de la Souffel	S03	cultures spéciales printemps	échalotes et tabac	goutte à goutte	0,0	-13,0	Aucun prélevement	0	0,0
Souffel	S007	1342	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Griesheim)	S06	maraîchage	potaleau	enrouleur	0,0	-279,0	Aucun prélevement	0	0,0
Souffel	S007	1341	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Griesheim)	S06	maraîchage	painaux/ patate douce /courgette et melon	enrouleur	0,0	-279,0	Aucun prélevement	0	0,0
Souffel	S008	1338	EARL LOTZ	Le Leisbach au point de la RD33 à Phulgerstein (après rejet de la STEP de Truchtersheim)	S07	autre	tabac	sprinklers	0,0	-30,0	Aucun prélevement	0	0,0
Zorn	Z002	1661	EARL CARBIENER	La Zinsel du Sud à l'aval du confluent du Griesbach	Z0	maraîchage	COURGE	enrouleur	1008,7	828,7	Aucune restriction	180	828,7
Zorn	Z002	1205	EARL CARBIENER	La Zinsel du Sud à l'aval du confluent du Griesbach	Z0	maraîchage	COURGE	enrouleur	1008,7	828,7	Aucune restriction	180	828,7
Zorn	Z004	1256	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plante aromatique légume	sprinklers	4100,3	3710,3	Aucune restriction	390	3710,3
Zorn	Z004	983	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plante aromatique légume	sprinklers	4100,3	3710,3	Aucune restriction	390	3710,3
Zorn	Z004	1257	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plante aromatique légume	sprinklers	4100,3	3710,3	Aucune restriction	390	3710,3
Zorn	Z004	673	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plante aromatique légume	sprinklers	4100,3	3710,3	Aucune restriction	390	3710,3
Zorn	Z004	1093	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	plantes aromatiques légume	sprinklers	4100,3	3710,3	Aucune restriction	390	3710,3
Zorn	Z004	1292	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	maraîchage	PLANTE AROMATIQUE	sprinklers	4100,3	3710,3	Aucune restriction	390	3710,3
Zorn	Z004	1679	EARL FISCHER VINCENT	La Zorn au pont de la D421 à l'aval de Detwiller	Z1	cultures spéciales printemps	Pommes de terre	tonne à eau	4100,3	3710,3	Aucune restriction	390	3710,3
Zorn	Z005	1134	EARL DU GALCENBERG	La Zorn à l'aval du confluent du Litzenheimbach (limite des zones A 346 et A 347)	Z5	cultures spéciales printemps	tobac blond virginie	goutte à goutte	4286,4	3806,4	Aucune restriction	480	3806,4
Zorn	Z006	970	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	céréales de printemps	maïs bio	enrouleur	4849,3	3829,3	Aucune restriction	1020	3829,3
Zorn	Z006	1227	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	culture hiver	bé	enrouleur	4849,3	3829,3	Aucune restriction	1020	3829,3
Zorn	Z006	1224	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	céréales de printemps	maïs bio	enrouleur	4849,3	3829,3	Aucune restriction	1020	3829,3
Zorn	Z006	1228	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	culture hiver	bé	enrouleur	4849,3	3829,3	Aucune restriction	1020	3829,3
Zorn	Z006	1225	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	culture hiver	bé	enrouleur	4849,3	3829,3	Aucune restriction	1020	3829,3
Zorn	Z006	1231	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	Z2	maraîchage	pommes de terre	enrouleur	4849,3	3829,3	Aucune restriction	1020	3829,3
Zorn	Z006	1164	GAEC GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 349 et A 349)	Z4	céréales de printemps	maïs	enrouleur	5119,9	3939,9	Aucune restriction	1180	3939,9
Zorn	Z008	936	GAEC GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rotgraben (limite des zones A 349 et A 349)	Z4	culture hiver	bé	enrouleur	5119,9	3939,9	Aucune restriction	1180	3939,9

Zorn	2012	1006	EARL FERME NONNEMACHER	Le Rohrbach à Landersheim à l'amont du confluent de l'Otterbach au pont de la RD236	25	maraîchage	légumes plein champs	sprinklers	29,8	19,8	Aucune restriction	10	19,8
Zorn	2013	1110	EARL FERME NONNEMACHER	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	2133	maraîchage	légumes plein champs	sprinklers	100,5	20,5	Aucune restriction	80	20,5
Zorn	2013	1052	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	2133	maraîchage	asperges	enrouleur	100,5	20,5		80	20,5
Zorn	2013	905	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woellheim et Rohr	2133	céréales de printemps	bé	enrouleur	100,5	20,5		80	20,5
Zorn	2014	1050	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	maraîchage	asperges	enrouleur	188,3	48,3	Maximum une pompe à 30m3/h	110	78,3
Zorn	2014	943	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	céréales de printemps	maïs	enrouleur	188,3	48,3		110	78,3
Zorn	2015	946	EARL LITT	Le Rohrbach à l'amont du confluent du Gougenheimbach au pont de la RD31	27	autre	tabac	goutte à goutte	198,4	8,4	Aucune restriction	160	38,4
Zorn	2016	981	EARL LITT	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingembrebaechel	277	autre	tabac	goutte à goutte	254,8	-105,2	Maximum une pompe à 60m3/h	220	34,8
Zorn	2016	1390	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingembrebaechel	277	maraîchage	Divers légumes	sprinklers	254,8	-105,2		220	34,8
Zorn	2016	1208	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingembrebaechel	277	cultures spéciales printemps	Tabac	goutte à goutte	254,8	-105,2		220	34,8
Zorn	2017	1102	EARL DE LA HOUBLONNIERE	Le ruisseau d'Affolsheim	28	cultures pérennes	houblon	goutte à goutte	24,2	7,2	Aucune restriction	17	7,2
Zorn	2017	1189	SCEA HOLTZMANN	Le ruisseau d'Affolsheim	28	cultures pérennes	houblon	goutte à goutte	24,2	7,2		17	7,2
Zorn	2017	1640	SCEA HOLTZMANN	Le ruisseau d'Affolsheim	28	cultures pérennes	asperges	goutte à goutte	24,2	7,2		17	7,2

Demande de prélèvement en rivière pour la campagne d'irrigation de 2024 - Règles de gestion pour le Régime Alerté renforcée et Incidence sur les débits des cours d'eau

Bassin Versant	Code de bassin hydrographique	Numeros de point de pompage	Exploitation	Tropom hydrographique	nom groupe	culture irriguée	nom de culture	Matériel utilises	Débit prélevable Régime Alerté renforcée	Débit cumulé sans Règles de gestion	Règle de gestion	Débit cumulé avec règles de gestion	Débit prélevable - Débit cumulé avec règles de gestion
Andlau	AN01	978	EARL LORBER	La Schennett à Epfig (lieu dit Huettbuech)	A1	cultures spéciales printemps	betteraves à sucre	enrouleur	-13,7	-81,7	Aucun prélèvement	0	-13,7
Andlau	AND2	1172	SEA D'ANDLAU STOIZHEIM	Le Mühlbach de Stoizheim	A2	marachage	mure	autre	54,6	34,6	Aucune restriction	20	34,6
Andlau	AN03	1350	MULLER JOSIANE	L'Andlau à l'amont de la prise du Mühlbach de Stoizheim	A3	cultures spéciales printemps	SOIA	enrouleur	31,6	-48,4	Maximum 1 pompe à 30m3/h	30	1,6
Andlau	AN04	1280	MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'amont du confluent de la Klimbeck	A4	cereales de printemps	MAS	enrouleur	86,2	-223,8	Maximum une pompe à 35m3/h	85	1,2
Andlau	AN04	1284	MULLER CEDRIC	L'Andlau à l'amont du confluent de la Klimbeck	A4	cereales de printemps	SOIA	enrouleur	86,2	-223,8		85	1,2
Andlau	AN04	1349	MULLER JOSIANE	L'Andlau à l'amont du confluent de la Klimbeck	A4	cultures spéciales printemps	SOIA	enrouleur	86,2	-223,8		85	1,2
Andlau	AN05	1008	ROSFELDER MARIUS	La Klimbeck à Vaff	A5	marachage	Légumes	goutte à goutte	-14,3	-55,3	Aucun prélèvement	0	-14,3
Andlau	AN05	1081	ROSFELDER MARIUS	La Klimbeck à Vaff	A5	marachage	Légumes	goutte à goutte	-14,3	-55,3		0	-14,3
Andlau	AN05	1085	ROSFELDER MARIUS	La Klimbeck à Vaff	A5	marachage	Légumes	goutte à goutte	-14,3	-55,3		0	-14,3
Andlau	AN05	1232	ROSFELDER MARIUS	La Klimbeck à Vaff	A5	marachage	Légumes	sprinklers	-14,3	-55,3		0	-14,3
Andlau	AN05	1235	ROSFELDER MARIUS	La Klimbeck à Vaff	A5	marachage	Légumes	goutte à goutte	-14,3	-55,3		0	-14,3
Bruche-Mosig	BM01	998	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	autre	rhubarbe	tonne à eau	-0,7	-45,7	Aucun prélèvement	0	-0,7
Bruche-Mosig	BM01	999	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	arboriculture	cerisiers	tonne à eau	-0,7	-45,7		0	-0,7
Bruche-Mosig	BM01	1000	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	arboriculture	Minabelles	tonne à eau	-0,7	-45,7		0	-0,7
Bruche-Mosig	BM01	1001	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	arboriculture	Pruniers	tonne à eau	-0,7	-45,7		0	-0,7
Bruche-Mosig	BM01	1015	DREYER CHRISTIAN	La Sommerau à l'amont du confluent avec la Mossig	B1	arboriculture	quetchs	tonne à eau	-0,7	-45,7		0	-0,7
Bruche-Mosig	BM02	1318	DREYER CHRISTIAN	La Mossig à l'aval du confluent du Sommerau	B2	arboriculture	Minabelles	tonne à eau	94,7	31,7	Maximum une pompe à 9m3/h	9	85,7
Bruche-Mosig	BM02	1319	DREYER CHRISTIAN	La Mossig à l'aval du confluent du Sommerau	B2	arboriculture	Prunes	tonne à eau	94,7	31,7		9	85,7
Bruche-Mosig	BM03	1143	DREYER CHRISTIAN	la Mossig à l'aval du confluent du Sathbach	B2	arboriculture	cerisiers	tonne à eau	110,2	29,2	Maximum une pompe à 9m3/h	18	92,2
Bruche-Mosig	BM03	1153	DREYER CHRISTIAN	la Mossig à l'aval du confluent du Sathbach	B2	arboriculture	quetchs	tonne à eau	110,2	29,2		18	92,2
Bruche-Mosig	BM04	1178	SOHN CHRISTIAN	la Mossig à l'aval du confluent du Hellingenbach	B3	arboriculture	Cerise,mirabelle	tonne à eau	108,2	2,2	Aucune restriction	43	65,2

Bruche-Mosig	BM05	966	CUMA DE KIRCHHEIM ET ENVIRONS	La Mosig à la sortie du Krontal [point de la RD942 à Wangen]	B4	céréales de printemps	maïs	entouleur	159,3	-31,7	Aucune restriction	128	31,3
Bruche-Mosig	BM05	1215	EARL DE LA FONTAINE	La Mosig à la sortie du Krontal [point de la RD942 à Wangen]	B4	arboriculture	pommiers	tonne à eau	159,3	-31,7		128	31,3
Bruche-Mosig	BM05	1325	EARL DE LA FONTAINE	La Mosig à la sortie du Krontal [point de la RD942 à Wangen]	B4	arboriculture	pommiers	tonne à eau	159,3	-31,7		128	31,3
Bruche-Mosig	BM07	897	SOHN CHRISTIAN HUPSCHEM	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Mirabelle, quetsche	tonne à eau	7,9	-112,1	Maximum une pompe à 3m3/h	6	1,9
Bruche-Mosig	BM07	944	EARL LES VERGERS HUPSCHEM	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	pommes et poires	goutte à goutte	7,9	-112,1		6	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1206	MUTZIG JEAN LUC	Le Kobach à Westhoffen	B5	maraîchage	legumes	tonne à eau	7,9	-112,1		6	1,9
Bruche-Mosig	BM07	2236	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Quetsches	goutte à goutte	7,9	-112,1		6	1,9
Bruche-Mosig	BM07	2237	EARL DE LA FONTAINE	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	mirabelles pommiers cersiers jeunes	tonne à eau	7,9	-112,1		6	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1311	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHGERBER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Pommiers, Poiriers, Pêchers	tonne à eau	7,9	-112,1	Maximum une pompe à 3m3/h	6	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1315	EARL REYSZ ROLAND	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Pommiers, Poiriers, Pêchers	tonne à eau	7,9	-112,1		6	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1312	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHGERBER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Arboriculture	tonne à eau	7,9	-112,1		6	1,9
Bruche-Mosig	BM07	1671	EARL EICHLER	Le Kobach à Westhoffen	B5	arboriculture	Rhubarbe	goutte à goutte	7,9	-112,1		6	1,9
Bruche-Mosig	BM08	1310	SCEA VIGNES ET VERGERS ROTHGERBER	Le Kehlbach en amont de la confluence du Frankenbach	B6	arboriculture	Légumes	goutte à goutte	7,9	-112,1	Maximum 2 pompes à 20m3/h	35	9,3
Bruche-Mosig	BM09	1159	FIENG HERVE	Le Frankenbach	B7	maraîchage	legumes divers	goutte à goutte	44,3	-2,7	Aucune restriction	5	171,8
Bruche-Mosig	BM09	1171	EARL GAIA	Le Frankenbach	B7	maraîchage	legumes divers	goutte à goutte	44,3	-2,7		35	9,3
Bruche-Mosig	BM09	1173	EARL GAIA	Le Frankenbach	B7	maraîchage	legumes divers	goutte à goutte	44,3	-2,7		35	9,3
Bruche-Mosig	BM10	1658	SOMMER FREDERIC	Le Kehlbach en aval de la confluence du Frankenbach	B5	maraîchage	pommes de terre	tonne à eau	221,0	163,0	Aucune restriction	46	175,0
Bruche-Mosig	BM11	1058	EARL HARAS DE LA BLEICHE	Le Canal de la Bruche à l'amont du Muehlbach	B8	autre	Espace d'entraînement des chevaux	sprinklers	1777,0	1383,0	Aucune restriction	205	157,0
Bruche-Mosig	BM12	1301	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinebach	B9	maraîchage	courges	goutte à goutte	-121,9	-524,9	Aucun prélevement	180	-301,9
Bruche-Mosig	BM12	1302	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinebach	B9	maraîchage	poireaux	tonne à eau	-121,9	-524,9		180	-301,9
Bruche-Mosig	BM12	1641	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent du Dachsteinebach	B9	arboriculture	pommes poires quetsches	goutte à goutte	-121,9	-524,9		180	-301,9
Bruche-Mosig	BM13	899	EARLFERME NONNENMACHER	Le Dachsteinbach	B10	maraîchage	asperges	goutte à goutte	72,3	-58,7	Maximum une pompe à 60m3/h	69	3,3
Bruche-Mosig	BM13	1101	EARL MAURER	Le Dachsteinbach	B10	cultures spéciales printemps	frises asperges potiron divers légumes	goutte à goutte	72,3	-58,7		69	3,3
Bruche-Mosig	BM13	1313	GACC WILT	Le Dachsteinbach	B10	céréales de printemps	MAS	entouleur	72,3	-58,7		69	3,3

				B12	maraîchage	legumes tomates choux	autre	11,2	-0,8	Maximum une pompe à 10m³/h	10	1,2	
Bruche-Mossig	BM17	1299	SOMMER FREDERIC	Stillbach à l'aval de la confluence du Bitzenbaechel	maraîchage	divers légumes	sprinklers	11,2	-0,8		10	1,2.	
Bruche-Mossig	BM17	1642	SOMMER FREDERIC	Stillbach à l'aval de la confluence du Bitzenbaechel	B12	maraîchage	legumes tomates	tonne à eau	11,5	5,5	Aucune restriction	6	5,5
Bruche-Mossig	BM18	1300	SOMMER FREDERIC	La Bruche à Dinsheim-sur-Bruche	B13	maraîchage	legumes divers	tonne à eau	2473,2	2452,2	Aucune restriction	19	2454,2
Bruche-Mossig	BM19	1303	SOMMER FREDERIC	La Bruche à l'amont du confluent bras d'Altorf	B16	maraîchage	Oignons	enrouleur	107,1	-1,9	Aucune restriction	107	0,1
Bruche-Mossig	BM20	926	MEYER CHRISTOPHE	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molsheim	B14	maraîchage	autre	pommes de terre	107,1	-1,9	Aucune restriction	107	0,1
Ehn	EH01	1075	EARL EHREHART CHRISTIAN	Le Bras d'Altorf à son origine en amont de Molsheim	E1	culture hiver	Blé Tendre d'hiver	enrouleur	-46,3	-2,65,3	Aucun prélevement	0	-46,3
Ehn	EH01	877	EARL EHREHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach	E1	culture hiver	Blé tendre d'hiver	enrouleur	-46,3	-1,65,3		0	-46,3
Ehn	EH02	874	EARL EHREHART CHRISTIAN	L'Ehn à l'amont du confluent avec le Muehlbach	E2	maraîchage	Carotte Nantaise	enrouleur	173,4	-6,6	Aucune restriction	60	113,4
Ehn	EH03	1351	MULLER JOSANE	L'Ehn à l'amont du canal du Schiffbach	E3	céréales de printemps	Maïs	enrouleur	283,2	-56,8	Aucune restriction	220	63,2
Ehn	EH03	1352	MULLER JOSANE	L'Ehn à l'amont du canal du Schiffbach	E3	céréales de printemps	Maïs	enrouleur	283,2	-56,8	Maximum une pompe à 28m³/h soit sur le tronçon EH03 soit sur le tronçon EH07	220	63,2
Ehn	EH04	1645	EARL ELSCHBACH	Yehn à l'amont du Rosenmeer	E6	cultures spéciales printemps	pomme de terre	enrouleur	43,4	-6,6	Maximum une pompe à 28m³/h soit sur le tronçon EH03 soit sur le tronçon EH07	29	14,4
Ehn	EH05	912	EARL SUPPER HSS	Le Rosenmeer à Rosheim	E4	cultures spéciales printemps	betteraves sucrère	enrouleur	29,9	-74,1	Maximum une pompe à 15m³/h	15	14,9
Ehn	EH05	1664	MEYER CHRISTOPHE	Le Rosenmeer à Rosheim	E4	maraîchage	Oignons et pommes de terre	enrouleur	29,9	-74,1		15	14,9
Ehn	EH05	1678	MEYER PASCAL	Le Rosenmeer à Rosheim	E4	cultures perennes	Jeunes vignes	tonne à eau	29,9	-74,1		15	14,9
Ehn	EH06	1021	EARL SUPPER HSS	Le Rosenmeer à Griesheim-près-Molsheim	E5	cultures spéciales printemps	pomme de terre	enrouleur	51,5	-137,5	Maximum une pompe à 25 m³/h	40	11,5
Ehn	EH06	1680	RIEGEL VINCENT	Le Rosenmeer à Griesheim-près-Molsheim	E5	cultures spéciales printemps	choux	sprinklers	51,5	-137,5		40	11,5
Ehn	EH07	1644	EARL ELSCHBACH	L'Ehn à l'aval du Rosenmeer	E7	cultures spéciales printemps	chou fleur	enrouleur	70,9	-268,1	Maximum une pompe à 30m³/h soit sur le tronçon EH04 soit sur le tronçon EH07	69	1,9
Ehn	EH07	1677	EARL ELSCHBACH	L'Ehn à l'aval du Rosenmeer	E7	céréales de printemps	Maïs	enrouleur	70,9	-268,1	Aucun prélevement	0	-70,5
Glessen-Liepvrette	GL02	1046	EARL GASPERM	La Liepvrette à l'amont de la prise de Muhlbach de Châtenois	GI	céréales de printemps	maïs	enrouleur	-70,5	-270,5		0	-70,5
Glessen-Liepvrette	GL02	1241	EARL GASPERM	La Liepvrette à l'amont de la prise de Muhlbach de Châtenois	GI	céréales de printemps	maïs	enrouleur	-70,5	-270,5	Aucun prélevement	0	-70,5
Glessen-Liepvrette	GL03	1213	EARL GASPERM	La liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	GI	céréales de printemps	maïs	enrouleur	-64,7	-744,7		0	-64,7
Glessen-Liepvrette	GL03	1233	EARL GASPERM	La liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	GI	céréales de printemps	soja	enrouleur	-64,7	-744,7	Aucun prélevement	0	-64,7
Glessen-Liepvrette	GL03	1214	EARL GASPERM	La liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	GI	céréales de printemps	Maïs	enrouleur	-64,7	-744,7		0	-64,7
Glessen-Liepvrette	GL03	1326	EARL GASPERM	La liepvrette à l'aval de la prise du Muehlbach de Châtenois	GI	céréales de printemps	Maïs	rampé	-64,7	-744,7		0	-64,7

Glessen-Liepvrette	GL03	1211	EARL GASPERNENT	La liepvrette à laval de la prise du Muehlbach de Chatenois	G1	cereales de printemps	soja		-54,7	-74,7		0	-54,7
Glessen-Liepvrette	GL04	1239	EARL GASPERNENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Chaletnois	G2	cereales de printemps	soja	enrouleur	-5,8	-385,8	Aucun prélevement	0	-5,8
Glessen-Liepvrette	GL04	1212	EARL GASPERNENT	Le canal du Muehlbach à l'amont de Chaletnois	G2	cereales de printemps	maïs	rampé	-5,8	-385,8		0	-5,8
Glessen-Liepvrette	GL05	1665	EARL HERTH PAUL	L'Aubach à l'amont de Scherwiller	G3	arboriculture	Cerisiers	sprintlers	144,8	52,8	Aucune restriction	92	52,8
Glessen-Liepvrette	GL06	1012	EARL LORBER	L'Aubach à l'amont de Scherwiller	G3	culture hiver	ble	enrouleur	144,8	52,8		92	52,8
III	GL08	1185	FREY JEAN-LUC	Le Hohlgasse à Ebersheim	G4	cereales de printemps	maïs	enrouleur	2318,5	1183,5	Aucune restriction	75	2243,5
III	II01	1287	MULLER CEDRIC	L'III à laval du confluent du Muehlgraben	I1	MAIS GRAIN	cereales de printemps	enrouleur	9959,0	8597,0	Aucune restriction	302	9657,0
III	II01	1332	SCEA KRETT ET FILS	L'II à laval du confluent du Muehlgraben	I1	maïs grain	cereales de printemps	sprintlers	9959,0	8597,0		302	9657,0
III	II02	902	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'III à l'amont du canal de décharge de l'II	I2	betteraves	autre	enrouleur	19810,3	18253,3	Aucune restriction	497	19313,3
III	II02	1124	EARL ARBOGAST OLIVIER	L'III à l'amont du canal de décharge de l'II	I2	maïs	cereales de printemps	enrouleur	19810,3	18253,3		497	19313,3
III	II02	1331	SCEA KRETT ET FILS	L'III à l'amont du canal de décharge de l'II	I2	Choux	maraichage	sprintlers	19810,3	18253,3		497	19313,3
III	II03	1098	EARL RIEBEL	L'III à laval du canal de décharge de l'II	I3	Blé	cereales de printemps	enrouleur	19810,3	17943,3	Aucune restriction	807	19003,3
III	II03	1099	EARL RIEBEL	L'II à laval du canal de décharge de l'II	I3	Colza	cereales de printemps	enrouleur	19810,3	17943,3		807	19003,3
III	II03	1291	EARL RIEBEL	L'II à laval du canal de décharge de l'II	I3	betteraves sucrières	cereales de printemps	enrouleur	19810,3	17943,3		807	19003,3
III	II03	1672	FENDER FLORENT	L'II à laval du canal de décharge de l'II	I3	Maïs	cereales de printemps	enrouleur	19810,3	17943,3		807	19003,3
Laufer	LA02	1675	SCEA FERNIE BURGER	La Lauter à Wissembourg	I,A2	arboriculture	pommiers et poiriers	GAG	3906,0	3866,0	Aucune restriction	40	3866,0
Moder	MC01	1051	EARL DU COMTE DE HANAU	Ruisseau du Meisenbach (Mittelbach)	MI	cereales de printemps	MI5	enrouleur	309,2	259,2	Aucune restriction	50	259,2
Moder	MC03	1670	VOEGLER Hector	Le Soutzbach à Oberzoutzbach	M3	maraichage diversifié	GAG	-3,2	-17,2		Pas de prélevement	0	-4,2
Moder	MC04	9116	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M5	cultures perennes	asperges	enrouleur	1643,1	904,1	Aucune restriction	430	1213,1
Moder	MC04	1002	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M5	cereales de printemps	Maïs	enrouleur	1643,1	904,1		430	1213,1
Moder	MC04	997	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M5	cereales de printemps	maïs	enrouleur	1643,1	904,1		430	1213,1
Moder	MC04	1165	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M5	cultures perennes	asperges	enrouleur	1643,1	904,1		430	1213,1
Moder	MC04	929	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M5	cultures perennes	asperges	enrouleur	1643,1	904,1		430	1213,1
Moder	MC04	963	EARL FERME WAECHTER	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M5	cereales de printemps	Maïs	sprintlers	1643,1	904,1		430	1213,1
Moder	MC04	876	HESS JEAN MARIE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	M5	maraichage	Pommes de terre	tonte à eau	1643,1	904,1		430	1213,1

Moder	MO04	1055	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	N3	cultures spéciales printemps courges	érouleur	1643,1	904,1		430	123,1
Moder	MO04	976	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	N3	culture hiver blé, luzerne	érouleur	1643,1	904,1		430	123,1
Moder	MO04	1663	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont du confluent du Wappachgraben	N3	cultures spéciales printemps légumes bio (pomme de terre, carotte)	érouleur	1643,1	904,1		430	123,1
Moder	MO05	903	EARL CARBIENER	le Wappachgraben au confluent de la Moder	N4	cereales de printemps tournesol	érouleur	-5,5	-95,5	Aucun prélèvement	0	-5,-5
Moder	MO06	1207	DAU MARIE REINE	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	maraîchage Course	érouleur	1641,1	-72,9	Maximum une pompe par exploitation au débit demandé	815	826,1
Moder	MO06	1662	EARL CARBIENER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	maraîchage course	érouleur	1641,1	-72,9		815	826,1
Moder	MO06	908	EARL DU JARDIN TROG	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	cereales de printemps Mais	sprinklers	1641,1	-72,9		815	826,1
Moder	MO06	1045	EARL DU JARDIN TROG	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	maraîchage Butternut	sprinklers	1641,1	-72,9		815	826,1
Moder	MO06	1327	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	cereales de printemps Mais	érouleur	1641,1	-72,9		815	826,1
Moder	MO06	1223	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	culture hiver Seigle Hiver en dérobé	érouleur	1641,1	-72,9		815	826,1
Moder	MO06	1083	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	culture hiver Orie d'hiver	érouleur	1641,1	-72,9		815	826,1
Moder	MO06	1222	GAEC DE LA MODER	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	autre Ray-Grass en dérobée	érouleur	1641,1	-72,9		815	826,1
Moder	MO06	1097	HESS JEAN MARIE	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	maraîchage Pomme de terre	érouleur	1641,1	-72,9		815	826,1
Moder	MO06	1252	SASU GRENIER FRAIS	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	maraîchage Marâchage	érouleur	1641,1	-72,9		815	826,1
Moder	MO06	1336	SCA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	cereales de printemps Mais	sprinklers	1641,1	-72,9		815	826,1
Moder	MO06	939	SCA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	cereales de printemps Mais	érouleur	1641,1	-72,9		815	826,1
Moder	MO06	938	SCA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	culture hiver Orie hiver	érouleur	1641,1	-72,9		815	826,1
Moder	MO06	1335	SCA KAUFFMANN	la Moder à l'amont du confluent du Rothbach (limites des zones A 312, A 314 et A 315)	N5	culture hiver blé	érouleur	1641,1	-72,9		815	826,1
Moder	MO09	904	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	N7	cereales de printemps Mais	érouleur	448,1	131,1	Maximum 1 pompe au débit demandé par exploitation	150	298,1
Moder	MO09	1042	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	N7	culture hiver blé, orge	érouleur	448,1	131,1		150	298,1
Moder	MO09	1247	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	N7	cereales de printemps Mais	érouleur	448,1	131,1		150	298,1
Moder	MO09	1204	EARL BELLE-VUE	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	N7	culture hiver chenvre cbd	goutte à goutte	448,1	131,1		150	298,1
Moder	MO09	1649	GRASSER JONATHAN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	N7	maraîchage courges, carottes, navets, choux, tomates,	goutte à goutte	448,1	131,1		150	298,1
Moder	MO09	1160	GRASSER JONATHAN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	N7	cereales de printemps Mais	sprinklers	448,1	131,1		150	298,1
Moder	MO09	1242	SCA KAUFFMANN	Le Rothbach à l'aval du confluent du Weihergaben	N7	cereales de printemps Mais	sprinklers	448,1	131,1		150	298,1

Moder	MO10	1255	LANDIX OLIVIER	Le Rothbach canalisé à l'aval du confluent du Weiergraben	M7	arboriculture	peuplier sapin	tonne à eau	448,1	129,1	Aucune restriction	152	295,1
Moder	MO11	1028	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs ensilage	enrouleur	1766,2	-1949,8	Maximum une pompe à 60 m ³ /h par exploitation	1663	103,2
Moder	MO11	1029	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	blé	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	1036	EARL DE LA COLLINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	autre	prairie permanente	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	1030	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	colza	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	1033	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	blé	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	1024	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	colza	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	920	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	blé	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	1087	EARL DE LA PLAINE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	blé	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	1191	EARL KRAEINER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	ble d'hiver	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	1656	EARL KRAEINER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	BLE D'HIVER	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	1194	EARL KRAEINER ERIC	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs grain	enrouleur	1766,2	-1949,8	Maximum une pompe à 60 m ³ /h par exploitation	1663	103,2
Moder	MO11	1092	GAEC DES DEUX COLLINES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	MAIS	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	1047	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	974	GAEC TRAUTMANN JOSEPH	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	1660	KRAUTH FRANCIS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	Maïs	sprinklers	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	984	OTT SERGE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	céréales de printemps	maïs grain	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	977	SASU GREINER FRAIS	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	Maraîchage	sprinklers	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	1345	SCEA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	culture hiver	Blé	sprinklers	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	1344	SCEA HARTMANN FRUITS ET LEGUMES	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	Fraises	sprinklers	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	942	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M9	maraîchage	potoeau	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO11	1056	SUSSMANN JEAN CHRISTOPHE	La Moder à l'amont de la confluence de la Zinsel du Nord	M11	maraîchage	courges	enrouleur	1766,2	-1949,8		1663	103,2
Moder	MO12	1219	EARL BELLE-VUE	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps	maïs	enrouleur	1670,5	1055,5	Aucune restriction	600	1070,5
Moder	MO12	1668	EARL CASSÉ GRAINS	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps	Maïs	enrouleur	1670,5	1055,5		600	1070,5
Moder	MO12	1328	GAEC DE LA MODER	La Zinsel du nord à l'amont du confluent du Falksteinerbach	M11	céréales de printemps	Maïs	enrouleur	1670,5	1055,5		600	1070,5

Moder	M017	1247	GAEC TRAUTTMANN JOSEPH	La Moder à l'aval de la confluence avec le Lomgraben	M1.3	céréales de printemps	maïs	6415,2	851,2		3213	3202,2
Moder	M018	1040	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du château walk sur l'étang près du Rothbach	M1.5	cultures pérennes	asperges	enrouleur	158,6	-51,4	Maximum deux pompes à 70m3/h	140 18,6
Moder	M018	1321	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du château walk sur l'étang près du Rothbach	M1.5	marachage	légumes	sprinklers	158,6	-51,4		140 18,6
Moder	M018	1320	EARL KRIEGER JEAN CLAUDE	Ruisseau du château walk sur l'étang près du Rothbach	M1.5	cultures pérennes	fruits	sprinklers	158,6	-51,4		140 18,6
Sarre	SA01	1079	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch	S4.1	cultures pérennes	prairie temporaire	enrouleur	2525,0	2285,0	Aucune restriction	240 2285,0
Sarre	SA01	1182	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch	S4.1	cultures pérennes	prairie naturelle	enrouleur	2525,0	2285,0		240 2285,0
Sarre	SA01	1181	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch	S4.1	cultures pérennes	prairie naturelle	enrouleur	2525,0	2285,0		240 2285,0
Sarre	SA01	1078	GAEC DU LANGFELD	La Sarre à l'aval du confluent de l'Isch	S4.1	autre	prairie temporaire	enrouleur	2525,0	2285,0		240 2285,0
Sarre	SA02	1135	GAEC DE LA SARRE	La Sarre à l'aval du confluent de Metzschgraben	S4.2	céréales de printemps	Praté	enrouleur	2673,4	2348,4	Aucune restriction	325 2348,4
Sarre	SA03	1080	GAEC DE LA SARRE	La Sarre à l'amont du confluent du Naubach (limite des zones A 907, A908 et A909)	S4.3	céréales de printemps	maïs	enrouleur	2772,0	2362,0	Aucune restriction	410 2362,0
Sarre	SA04	1161	SCEA DU STROHOF	L'Eichel à Oermingen	S4.3	céréales de printemps	MAIS	enrouleur	320,8	175,8	Aucune restriction	90 230,8
Sarre	SA05	1669	WALTHER RENE	Le Petersbach à Butten en amont du Kesselsgraben	S4.5	marachage	pomme de terre et divers légume	enrouleur	-73,1	-126,1	Aucun prélevement	0 -73,1
Sauer	SU03	1123	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S0.1	culture hiver	Ble + triticale	enrouleur	2559,6	1999,6	Maximum une pompe par exploitation au débit demandé	180 2379,6
Sauer	SU03	1140	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S0.1	culture hiver	BLE	enrouleur	2559,6	1999,6		180 2379,6
Sauer	SU03	1142	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S0.1	culture hiver	BLE	enrouleur	2559,6	1999,6		180 2379,6
Sauer	SU03	1133	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S0.1	culture hiver	Triticale	enrouleur	2559,6	1999,6		180 2379,6
Sauer	SU03	1163	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S0.1	céréales de printemps	TOURNESOL	enrouleur	2559,6	1999,6		180 2379,6
Sauer	SU03	1141	EARL JUND JOEL	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S0.1	céréales de printemps	MAIS	enrouleur	2559,6	1999,6		180 2379,6
Sauer	SU03	1082	WAGNER CHARLES	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S0.1	culture hiver	Orge et blé	enrouleur	2559,6	1999,6		180 2379,6
Sauer	SU03	879	WAGNER CHARLES	La Sauer à la station hydrométrique de Liebfrauenthal	S0.1	céréales de printemps	Tournesol	enrouleur	2559,6	1999,6		180 2379,6
Sauer	SU04	934	EARL BIGEUR ET CIE	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S0.2	marachage	legumes divers	sprinklers	2733,0	1424,0	Maximum une pompe par exploitation au débit demandé	363 2370,0
Sauer	SU04	901	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S0.2	culture hiver	Blé	enrouleur	2733,0	1424,0		363 2370,0
Sauer	SU04	890	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S0.2	cultures spéciales printemps	Tournesol	enrouleur	2733,0	1424,0		363 2370,0
Sauer	SU04	1037	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S0.2	culture hiver	Blé	enrouleur	2733,0	1424,0		363 2370,0
Sauer	SU04	1187	EARL DE LA SAUER	la Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach (limite des zones A361 et A 362)	S0.2	céréales de printemps	Mais	enrouleur	2733,0	1424,0		363 2370,0

Sauer	SL04	1188	EARL DE LA SAUER	La Sauer à l'aval du confluent du Soultzbach [limite des zones A3&1 et A 362]	SU2	cultures spéciales printemps	Bié	enrouleur	2733,0	1424,0		363	2370,0
Sauer	SL05	935	EARL BLBUR ET CIE	l'Halmuhrbach (Bléberbach) à l'aval de la confluence avec la Sauer	SU3	cultures spéciales printemps	pomme de terre	enrouleur	-5,2	-124,2	Aucun préférement	363	-418,2
Sauer	SL06	1195	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halmuhrbach	SL4	autre	Mais semence	enrouleur	1873,9	-215,1	Aucune restriction	1143	730,9
Sauer	SL06	1279	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halmuhrbach	SL4	autre	Mais semence	enrouleur	1873,9	-215,1		1143	730,9
Sauer	SL06	1197	EARL DES CELTES	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halmuhrbach	SL4	autre	Mais semence	enrouleur	1873,9	-215,1		1143	730,9
Sauer	SL06	1130	GAEC DE BIBUSHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halmuhrbach	SL4	culture hiver	bié	enrouleur	1873,9	-215,1		1143	730,9
Sauer	SL06	965	GAECD DE BIBUSHEIM	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halmuhrbach	SL4	céréales de printemps	mais	enrouleur	1873,9	-215,1		1143	730,9
Sauer	SL06	1298	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halmuhrbach	SL4	culture hiver	tournesol	enrouleur	1873,9	-215,1		1143	730,9
Sauer	SL06	1126	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halmuhrbach	SL4	culture hiver	côta	enrouleur	1873,9	-215,1		1143	730,9
Sauer	SL06	1125	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halmuhrbach	SL4	céréales de printemps	mais	enrouleur	1873,9	-215,1		1143	730,9
Sauer	SL06	900	REINNAGEL MARIANNE	La Sauer à l'aval du défluent de l'Halmuhrbach	SL4	céréales de printemps	Tournesol	enrouleur	1873,9	-215,1		1143	730,9
Selzbach	SL01	1105	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Selzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	SL1	céréales de printemps	etteraves	enrouleur	18,0	-243,0	Aucun préférement	0	-18,0
Selzbach	SL01	1186	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Selzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	SL1	céréales de printemps	etteraves	enrouleur	18,0	-243,0		0	-18,0
Selzbach	SL02	1103	EARL DES PETITS PONEY'S	Le Selzbach à l'aval du confluent du Hausauerbach	SL1	céréales de printemps	etteraves	enrouleur	18,0	-243,0		0	-18,0
Selzbach	SL02	1157	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	culture hiver	Betturaves	enrouleur	33,1	639,9	Maximum une pomme à 30m3/h	30	3,1
Selzbach	SL02	1154	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	céréales de printemps	bié	enrouleur	33,1	-659,9		30	3,1
Selzbach	SL02	1156	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	céréales de printemps	mais	enrouleur	33,1	-659,9		30	3,1
Selzbach	SL02	1155	EARL DU FLECKENSTEIN	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	culture hiver	bié	enrouleur	33,1	-659,9		30	3,1
Selzbach	SL02	994	EARL HAETTEL ETIENNE	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	autre	mais, pomme de terre	enrouleur	33,1	-659,9		30	3,1
Selzbach	SL02	956	EARL MOULIN GERTT	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	céréales de printemps	Mais	enrouleur	33,1	-659,9		30	3,1
Selzbach	SL02	949	GALLMANN ERIC	Le Selzbach à l'aval du confluent du Wörzbach [limite des zones A 372 et A 373]	SL2	culture hiver	bié d'hiver	enrouleur	33,1	-659,9		30	3,1
Souffel	SO01	1309	WEYHAUP T FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenheimerbach	SO1	cultures perennies	asperge	enrouleur	-1,8	-18,8	Aucun préférement	0	-1,8
Souffel	SO01	1004	WEYHAUP T FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenheimerbach	SO1	marchage	rhubarbe	enrouleur	-1,8	-18,8		0	-1,8
Souffel	SO01	1020	WEYHAUP T FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenheimerbach	SO1	marchage	pissenlit	sprinklers	-1,8	-18,8		0	-1,8
Souffel	SO01	1017	WEYHAUP T FRANCIS	La Souffel en amont du confluent du Kleinfrankenheimerbach	SO1	marchage	poireaux	enrouleur	-1,8	-18,8		0	-1,8

Souffel	S002	878	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AGNES	Le Kleinfrankenheimerbach en amont du confluent avec la Souffel	502	marachage	légumes plein champ	-1,9	-20,9	Aucun prélevement	0	-1,9
Souffel	S003	1093	EARL LE PANIER DU JARDIN D'AGNES	La Souffel à l'aval du confluent du Kleinfrankenheimerbach	503	marachage	légumes plein champ diversifié	-25,2	-23,2	Aucun prélevement	0	-25,2
Souffel	S004	1304	SCEA HECKMANN V&D	Le Plaetzerbach au confluent de la Souffel	503	cultures spéciales printemps	échalotes et tabac	-10,8	-2,8	Aucun prélevement	0	-10,8
Souffel	S007	1342	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Grischheim)	506	marachage	pouleau	-1,7	-16,7	Aucun prélevement	0	-1,7
Souffel	S007	1341	EARL LA SOUFFEL	La Souffel à l'aval du confluent de la Musau (après le rejet de la STEP de Grischheim)	506	marachage	pouleux/ patate douce /courge et melon	-13,7	-16,7	Aucun prélevement	0	-13,7
Souffel	S008	1336	EARL LOTZ	Le Leisbach au pont de la RD31 à Pfugrichtshiem (après rejet de la STEP de Truchtersheim)	507	autre	tabac	-22,0	-5,0	Aucun prélevement	0	-22,0
Zorn	Z002	1661	EARL CARBIENER	La Zinsel du Sud à laval du confluent du Griesbaechel	70	marachage	COURGE	66,7	48,7	Aucune restriction	180	48,7
Zorn	Z002	1205	EARL CARBIENER	La Zinsel du Sud à laval du confluent du Griesbaechel	70	marachage	COURGE	66,7	48,7	Aucune restriction	180	48,7
Zorn	Z004	1256	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au point de la D421 à laval de Dettwiller	71	marachage	plante aromatique légume	3693,1	3303,1	Aucune restriction	390	3303,1
Zorn	Z004	983	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au point de la D421 à laval de Dettwiller	71	marachage	plante aromatique légume	3693,1	3303,1	Aucune restriction	390	3303,1
Zorn	Z004	1257	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au point de la D421 à laval de Dettwiller	71	marachage	plante aromatique légume	3693,1	3303,1	Aucune restriction	390	3303,1
Zorn	Z004	873	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au point de la D421 à laval de Dettwiller	71	marachage	plante aromatique légume	3693,1	3303,1	Aucune restriction	390	3303,1
Zorn	Z004	1053	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au point de la D421 à laval de Dettwiller	71	marachage	Plantes aromatiques /légume	3693,1	3303,1	Aucune restriction	390	3303,1
Zorn	Z004	1292	BAGHDADI SKANDER ALEX	La Zorn au point de la D421 à laval de Dettwiller	71	marachage	PLANTE AROMATIQUE	3693,1	3303,1	Aucune restriction	390	3303,1
Zorn	Z004	1679	EARL FISCHER VINCENT	La Zorn au point de la D421 à laval de Dettwiller	71	cultures spéciales printemps	pommes de terre	3693,1	3303,1	Aucune restriction	390	3303,1
Zorn	Z005	1134	EARL DU GALGENBERG	La Zorn à l'aval du confluent du Litterheimbach (limite des zones A 346 et A 347)	255	cultures spéciales printemps	tabac blond virginie	3865,0	3385,0	Aucune restriction	480	3385,0
Zorn	Z005	970	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	22	céréales de printemps	maïs bio	4375,7	3355,7	Aucune restriction	1020	3355,7
Zorn	Z006	1227	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	22	culture hiver	bé	4375,7	3355,7	Aucune restriction	1020	3355,7
Zorn	Z006	1224	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	22	céréales de printemps	maïs bio	4375,7	3355,7	Aucune restriction	1020	3355,7
Zorn	Z006	1226	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	22	culture hiver	bé	4375,7	3355,7	Aucune restriction	1020	3355,7
Zorn	Z006	1225	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	22	culture hiver	bé	4375,7	3355,7	Aucune restriction	1020	3355,7
Zorn	Z006	1231	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	22	marachage	pommes de terre	4375,7	3355,7	Aucune restriction	1020	3355,7
Zorn	Z006	1220	EARL DU ZORNTHAL	La Zorn à l'aval du confluent du Bachgraben (limite des zones A 347 et A 348)	22	céréales de printemps	maïs bio	4375,7	3355,7	Aucune restriction	1020	3355,7
Zorn	Z008	1164	GAEC GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rottgraben (limite des zones A 348 et 349)	24	céréales de printemps	maïs	4614,9	3434,9	Aucune restriction	1180	3434,9
Zorn	Z008	936	GAEC GANGLOFF	La Zorn à l'aval du confluent du Rottgraben (limite des zones A 348 et 349)	24	culture hiver	bé	4614,9	3434,9	Aucune restriction	1180	3434,9

Zorn	2012	1006	EARL FERME NONNENMACHER	Le Rohrbach à Landesheim à l'amont du confluent de l'Otterbach au pont de la RD236	25	maraîchage	légumes plein champs	sprinklers	23,7	13,7	Aucune restriction	10	13,7
Zorn	2013	1110	EARL FERME NONNENMACHER	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woelleheim et Rohr	2133	maraîchage	légumes plein champs	sprinklers	85,5	5,5	Une pompe maximum par exploitation au débit demandé	50	35,5
Zorn	2013	1052	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woelleheim et Rohr	2133	maraîchage	asperges	enrouleur	85,5	5,5		50	35,5
Zorn	2013	905	EARL FRIES	Le Rohrbach au pont de la RD25 entre Woelleheim et Rohr	2133	céréales de printemps	bé	enrouleur	85,5	5,5		50	35,5
Zorn	2014	1050	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	maraîchage	asperges	enrouleur	160,9	20,9	Maximum une pompe à 30m ³ /h	80	80,9
Zorn	2014	943	EARL FRIES	Le Rohrbach à Rohr	26	céréales de printemps	maïs	enrouleur	160,9	20,9		80	80,9
Zorn	2015	946	EARL LITT	Le Rohrbach à l'emont du confluent du Souffelheimerbach au pont de la RD31	27	autre	tabac	goutte à goutte	167,9	-22,1	Aucune restriction	130	37,9
Zorn	2016	981	EARL LITT	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingelheimerbach!	277	autre	tabac	goutte à goutte	215,1	-144,9	Maximum une pompe à 60m ³ /h	190	25,1
Zorn	2016	1330	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingelheimerbach!	277	maraîchage	Divers légumes	sprinklers	215,1	-144,9		190	25,1
Zorn	2016	1208	EARL SCHAEFFER	Le Rohrbach à l'aval du confluent du Gingelheimerbach!	277	cultures spéciales printemps	Tabac	goutte à goutte	215,1	-144,9		190	25,1
Zorn	2017	1102	EARL DE LA HOUBLONNIERE	Le ruisseau d'Affoltsheim	28	cultures pérennes	houblon	goutte à goutte	24,2	7,2	Aucune restriction	17	7,2
Zorn	2017	1189	SCEA HOLZMANN	Le ruisseau d'Affoltsheim	28	cultures pérennes	houblon	goutte à goutte	24,2	7,2		17	7,2
Zorn	2017	1640	SCEA HOLZMANN	Le ruisseau d'Affoltsheim	28	cultures pérennes	asperges	goutte à goutte	24,2	7,2		17	7,2

Annexe 2

Registre de suivi de prélèvements en cours d'eau.



Suivi des prélèvements dans les cours d'eau pour l'irrigation Campagne 2023

La Loi sur l'Eau impose de tenir un registre d'irrigation. Ce fichier proposé par la Chambre d'agriculture d'Alsace vous permet par ailleurs d'enregistrer les apports d'eau réalisés et calculer les volumes prélevés hebdomadaire et depuis le début de la campagne.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter les conseillers référents en bas de la page.

Exploitation :	<input type="text"/>
NOM :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>

Débit de la pompe	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Relevés de compteurs	Index du compteur n°1	Index du compteur n°2
apport (m^3 ou $100 m^3$)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Début de campagne	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1er mai	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1er juin	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1er juillet	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1er août	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1er septembre	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Fin de l'irrigation	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Période	Prélèvements (en m^3)	
	mensuels	cumulés
Avant Mai	<input type="text"/>	<input type="text"/>
en Mai	<input type="text"/>	<input type="text"/>
en Juin	<input type="text"/>	<input type="text"/>
en Juillet	<input type="text"/>	<input type="text"/>
en Août	<input type="text"/>	<input type="text"/>
en Septembre	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Bilan de la Campagne 2023	Prélèvements cumulés (en m^3)
Calcul automatique	<input type="text" value="0"/>

Relevés hebdomadaires				
	Semaine	Jour du relevé	Index du compteur 1	Index du compteur 2
Avant Mai	Semaine 14	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 15	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 16	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 17	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 18	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 19	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
en Mai	Semaine 20	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 21	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 22	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 23	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 24	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 25	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
en Juin	Semaine 26	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 27	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 28	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 29	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 30	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 31	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
en Juillet	Semaine 31	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 32	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 33	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 34	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 35	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 36	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
en Septembre	Semaine 37	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 38	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 39	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 40	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 41	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Semaine 42	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Incidents survenus dans l'exploitation: (Exemple: déversement de carburants ou autres produits susceptibles d'affecter la qualité des eaux, en particulier les fluides de fonctionnement du moteur thermique fournit l'énergie nécessaire au pompage, s'il y a lieu):

Annexe 3

Liste de communes concernées par au moins un point de pompage

Communes	nbre_pompes
Altorf	1
Avolsheim	1
Benfeld	1
Bergbieten	1
Biblisheim	1
Blaesheim	2
Bouxwiller	1
Butten	1
Châtenois	6
Dachstein	3
Dangolsheim	1
Dauendorf	1
Dinsheim-sur-Bruche	1
Dorlisheim	2
Duntzenheim	1
Durrenbach	2
Ebersheim	1
Epfig	3
Ergersheim	1
Erstein	1
Fessenheim-le-Bas	1
Geudertheim	1
Goersdorf	3
Gougenheim	1
Griesheim-pès-Molsheim	1
Griesheim-sur-Souffel	1
Gumbrechtshoffen	4
Gundershoffen	1
Gunstett	1
Haguenau	3
Hatten	1
Hattmatt	1
Hochfelden	3
Hoerdt	1
Innenheim	3
Kindwiller	1
Kirchheim	1
Kuttolshiem	1
La Vancelle	2
Lupstein	3
Marienheim	2
Meistratzheim	1
Mertzwiller	1
Mietesheim	1
Molsheim	2
Mulhausen	3
Niedermodern	3
Niedernai	1
Niederroedern	1
Nordhouse	1
Oberbronn	1
Oberdorf-Spachbach	1

Obermodern-Zutzendorf	6
Obernai	1
Odratzheim	1
Ohlungen	1
Osthause	1
Pfulgriesheim	1
Rohr	1
Romanswiller	1
Rosheim	1
Sarre-Union et son annexe Drulingen	2
Sarrewerden	1
Schalkendorf	3
Schillersdorf	3
Schnersheim	1
Schweighouse-sur-Moder	1
Schwindratzheim	2
Seitz	1
Sermersheim	1
Soultz-les-Bains	1
Sparsbach	1
Still	1
Stotzheim	1
Surbourg	2
Traenheim	1
Uhrwiller	5
Uttenhoffen	1
Uttwiller	1
Val-de-Moder	6
Vaiff	1
Waltenheim-sur-Zorn	2
Wasselonne	1
Westhoffen	3
Willgottheim	3
Wiwhisheim	2
Wingersheim les Quatre Bans	1
Wissembourg	1
Woerth	2
Wölxheim	1
Zellwiller	1
Zinswiller	2
Total	153

